



Syndicat Mixte  
des Bassins  
Hydrauliques  
de l'Isère

# ANNEXE 1

## FICHES ACTIONS DU CONTRAT DE BASSIN 2022-2024

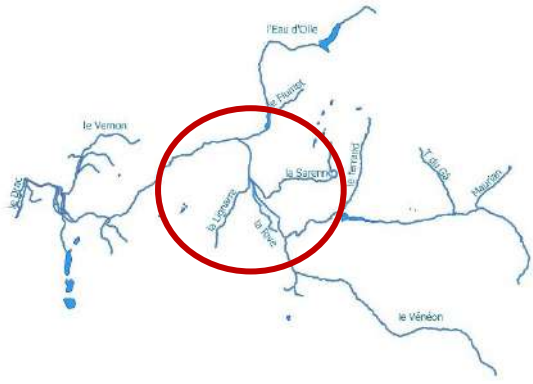
volet A	restaurer l'état physique des cours d'eau
volet B	préserver et gérer les milieux aquatiques
volet C	communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

PROGRAMME ACTIONS CONTRAT DE BASSIN 2022-2024

n°	volet	Titre	Détail	MO identifié	étude / travaux	Mesure PDM	Dispositions SAGE Drac Romanche	Masses d'eau concernées	Année d'engagement	Montant prévisionnel € HT	Financement							
											AE		Etat / Barnier / Région		Département		MO	
											2022	2023	2024	Taux	montant	Taux	montant	Taux
1	A	Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique de la Plaine de l'Oisans	Réalisation du schéma d'aménagement hydraulique intégré au programme d'études préalable du PAPI Romanche.	SYMBHI	étude	MIA0202 restauration d'un cours d'eau / MIA0602 restauration d'une zone humide/ MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique	130 132	Romanche FRDR329a et b / Rive FRDR10151 /Sarenne FRDR334/ Lignarre FRDR333		400 000 €	25%	100 000 €	50%	200 000 €	Participation annuelle du Département dans le cadre du PAPI Romanche	25%	100 000 €	
2	A	Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique du Vernon	Réalisation du Schéma d'aménagement hydraulique intégré du PAPI Vernon (au sein du PEP du PAPI Romanche).	GAM	étude	MIA0202 restauration d'un cours d'eau / MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique/ MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique	130	Vernon FRDR10209		470 000 €	25%	117 500 €	50%	235 000 €	NON ELIGIBLE	25%	117 500 €	
3	A	Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique des affluents de la Romanche en Oisans	Réalisation du Schéma d'aménagement hydraulique intégré au programme d'études préalable du PAPI Affluents-Oisans.	SYMBHI	étude	MIA0202 restauration d'un cours d'eau / MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique	130	Vénéon FRDR335a		200 000 €	25%	50 000 €	50%	100 000 €	5%	10 000 €	20%	40 000 €
4	A	Gestion du transport sédimentaire du Vénéon au Plan du Lac	Lancement d'une étude et réalisation de travaux afin de maintenir un lit fonctionnel (dévégétaliser les îlots, rouvrir des bras, retirer les embâcles) et éviter l'érosion de la route départemental RD530.	SYMBHI	études + travaux	MIA0204 restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau		Vénéon FRDR335a		140 000 €	50%	70 000 €			30%	42 000 €	20%	28 000 €
5	A	Restauration de l'espace de bon fonctionnement du Vénéon à Venosc	Réduction du risque d'inondation sur les campings du Champ Moulin et de la Cascade et protection du hameau de Bourg d'Arud en restaurant l'espace de bon fonctionnement du Vénéon.	SYMBHI	études + travaux	MIA0202 restauration d'un cours d'eau		Vénéon FRDR335a		465 000 €	25%	116 250 €			30%	139 500 €	45%	209 250 €
6	A	Restauration de l'espace de bon fonctionnement du torrent des Etançons à la Béarde	Réduction du risque d'inondation sur le hameau de la Béarde et protection du hameau de Bourg d'Arud en restaurant l'espace de bon fonctionnement du torrent des Etançons	SYMBHI	études + travaux	MIA0202 restauration d'un cours d'eau		Vénéon FRDR335a		400 000 €	25%	100 000 €			30%	120 000 €	45%	180 000 €
7	A	Amélioration morphologique du ruisseau de la Rive à Bourg d'Oisans	Définir un programme d'aménagement pour améliorer le fonctionnement morphologique de la Rive.	SYMBHI	études + travaux	MIA0202 restauration d'un cours d'eau	107	Rive FRDR10151		170 000 €	50%	85 000 €			30%	51 000 €	20%	34 000 €
8	A	Etude préalable à la restauration de la franchissabilité piscicole au niveau des seuils de la moyenne Romanche (ex seuils ASMR)	Réalisation d'une étude pour définir des modalités d'arasement ou dérasement et rendre franchissables les seuils de la moyenne Romanche.	SYMBHI	étude	MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique	110	Romanche aval FRDR329b		100 000 €	70%	70 000 €			NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE	30%	30 000 €
9	B	Labellisation en ENS de zones humides du Taillefer, d'Emparis et de la Vallée du Ferrand	Elaboration de plans de gestion sur les zones humides labellisées en ENS et les mettre en œuvre.	CCO	étude	MIA0602 restauration d'une zone humide / MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	86 87 88 91	FRDR10645 Rif Tort FRDR335b Ferrand FRDR 333 Lignarre FRDR329b Romanche		140 000 €					85%	102 500 €		37 500 €
10	B	Labellisation en ENS de zones humides du massif des Grandes Rousses	Élaboration de plans de gestion pour les zones humides labellisées ENS. Engager les premiers travaux simples.	Commune Huez	étude + travaux	MIA0602 restauration d'une zone humide / MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	86 87 88 91	Sarenne FRDR334		15 000 €					87%	13 050 €	13%	1 950 €
11	B	Elaboration du plan de gestion de la ripisylve	Réalisation d'un plan pluriannuel d'entretien de la végétation, le long des cours d'eau et sur les bancs alluvionnaires	SYMBHI	étude	MIA0202 restauration d'un cours d'eau	93	Romanche FRDR329a et b / Rive FRDR10151 /Sarenne FRDR334 / FRDR335b Ferrand / FRDR330 Eau d'Olle / FRDR11572 Flumet / Vénéon FRDR335a		45 000 €	50%	22 500 €			30%	13 500 €	20%	9 000 €
12	B	Etude des impacts de la fréquentation sur le site Natura 2000 « landes, tourbières et habitats rocheux du Taillefer »	A la suite de la plan de gestion, mettre en œuvre la régulation de la fréquentation (panneaux, parking, comptages, mise en défens...)	CCO	étude	MIA0701 gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	86 89	Romanche FRDR329b		16 775 €			100%	16 775 €	NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE		
13	B	Gestion de la ripisylve de la Lignarre dans le cadre de la mise à jour du DOCOB du Col d'Ornon	Définition de travaux de restauration de l'Aulnaie Blanche, à la suite de la révision du DOCOB du site N2000 du Col d'Ornon	CCO	étude	MIA0602 restauration d'une zone humide	93	Lignarre FRDR333		temps agent CCO			50%		NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE		
14	C	Communication autour du contrat et des enjeux liés à l'eau	Poursuite du programme d'animations scolaire, lettres infos, livret expo	SYMBHI	animation			toutes		90 500 €	70%	63 350 €			NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE	30%	27 150 €
15	C	Animation du contrat de bassin Romanche 2022 - 2024	Financement des postes pour l'animation et la mise en œuvre des actions du contrat	SYMBHI	animation			toutes		200 000 €	50%	100 000 €			NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE	50%	100 000 €
16	C	Etude bilan du contrat de bassin Romanche 2022-2024	Réalisation d'un bilan technico financier des actions et réflexion sur les suites à mener	SYMBHI	animation			toutes		en interne via subventions postes					NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE		
17	C	Amélioration des connaissances piscicoles sur le bassin versant du Vénéon	Réalisation de pêches électriques pour actualiser les connaissances piscicoles sur le Vénéon en ciblant la truite commune	Fédération Pêche 38	étude			Vénéon FRDR335a		14 100 €	50%	7 050 €	AD		AD		50%	7 050 €
18	C	Amélioration des connaissances sur les populations d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant de la Romanche	Réalisation de prospections pour mieux connaître la répartition des populations d'écrevisses à pattes blanches sur l'ensemble du bassin versant	Fédération Pêche 38	étude			Romanche aval FRDR329b / Rive FRDR10151 /Sarenne FRDR334/ Lignarre FRDR333		12 250 €	50%	6 125 €	AD		AD		50%	6 125 €
19	C	Amélioration des connaissances sur la population d'ombre commun sur la Rive	Réalisation de pêches électriques pour actualiser les connaissances piscicoles sur le cours de la Rive en ciblant l'ombre commun	Fédération Pêche 38	étude			Rive FRDR10151		12 900 €	50%	6 450 €	AD		AD		50%	6 450 €
										<b>2 891 525 €</b>		<b>914 225 €</b>		<b>551 775 €</b>		<b>491 550 €</b>		<b>933 975 €</b>
										100%		32%		19%		17%		32%

## Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau

Objectif opérationnel : préserver les enjeux humains en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

<p><b>Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique de la plaine de l'Oisans</b></p> 	<b>N° Action</b>	<b>1</b>
	<b>Année d'engagement</b>	<i>2023</i>
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<i>SYMBHI</i>
	<b>Type d'action</b>	<i>Etude</i>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<i>400 000€</i>
	<b>Masses d'eau</b>	FRDR10151 – Rive FRDR329a et b – Romanche FRDR333 – Lignarre FRDR334 – Sarenne
<b>Commune(s)</b>	Plaine de l'Oisans / Moyenne Romanche	

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source OF 6: préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques OF 8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
<b>Programme de mesures</b>	MIA0202 réaliser une opération de restauration de cours d'eau MIA0602 restauration d'une zone humide MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique
<b>RNABE 2027</b>	Oui

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	15. renforcer la prévention, protéger et agir contre les inondations
<b>Disposition</b>	130 : Elaborer des programmes d'actions de prévention des inondations / 132 : Poursuivre la mise en œuvre du Schéma d'aménagement de la Romanche

### Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

<b>Fiche Action</b>	3.10.06 – PROJET PLAINE DE BOURG D'OISANS
---------------------	---

## Contexte

La réflexion stratégique autour de la gestion du risque d'inondation sur la Romanche est déjà engagée depuis de nombreuses années sur le bassin versant.

Un programme d'aménagements pour la protection de la plaine de l'Oisans a été validé en 2017 après de nombreuses études et démarches de concertation. Ce programme, qui représente un budget de travaux estimé à 17,8 M€ HT (en 2017), s'est basé entre autres sur les objectifs suivants :

- Protection des zones habitées de la plaine de l'Oisans par fiabilisation des ouvrages de protection, sans augmentation du niveau de protection des ouvrages et des conditions d'inondabilité (11,4 M€ HT).
- Gestion du transport solide et de l'évolution hydromorphologique de la Romanche (1M€ HT),
- Valorisation environnementale des cours d'eau et des milieux associés dans la plaine (2,5 M€ HT).
- Développement des loisirs sur les berges de la Romanche et accompagnement paysager du projet (0,5 M€ HT).

Les actions de valorisation environnementale prévues au schéma concernent les principaux affluents de la Romanche dans la plaine de l'Oisans à savoir la Rive, la Sarenne et la Lignarre, sur leurs parties aval.

Les acteurs concernés par la gestion du risque d'inondation souhaitent maintenant s'inscrire dans une démarche PAPI afin de s'impliquer sur l'ensemble des axes de la gestion du risque d'inondation et permettre notamment la mise en œuvre des aménagements de protection de la plaine de l'Oisans.

Conformément au cahier des charges PAPI 3 2021, cette démarche se déroulera en 2 temps, avec une première phase de « Programme d'études préalables au PAPI » qui a pour objectif de « réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions du PAPI ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi du programme », puis une phase de PAPI, consacrée principalement à la réalisation des travaux.

## Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Romanche fiches action 1-7 ; 6-1 ; 6-2 du PEP

## Objectifs

Réduire le risque d'inondation sur la plaine de l'Oisans, avec une approche intégrée, en mettant en œuvre le Programme d'Études Préalables (PEP) du PAPI de la Romanche.

Les études prévues au PEP du PAPI Romanche ont pour objectif de :

- Réaliser les études manquantes permettant de constituer l'exhaustivité des données entrantes du schéma d'aménagement (investigations géotechniques, topographiques, diagnostics et inventaires environnementaux) pour disposer de l'ensemble des connaissances nécessaires à l'élaboration du schéma intégré d'aménagement hydraulique et de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans.
- Comparer l'intérêt socioéconomique des différents scénarios d'aménagement envisagés pour appuyer le choix du scénario à retenir.
- Disposer d'études de faisabilité abouties pour intégrer les aménagements de la plaine de l'Oisans dans une démarche PAPI complet.

## Descriptif de l'action

La première étape de l'action consistera à capitaliser les connaissances issues des études existantes (aléas, conception des scénarios d'aménagement, connaissance des impacts hydrauliques, potentialités de valorisation environnementale, connaissances récentes sur le transport solide ...) et prendre en compte des résultats (programme d'actions) de l'étude de transport solide de la Romanche portée par le Contrat de Rivière Romanche (2018) dans les hypothèses de définition des scénarios d'aménagement. Les travaux de sécurisation prioritaires des digues dans la traversée de Bourg d'Oisans devront aussi être pris en compte au cours de ces premières phases de l'étude.

Un travail d'identification des investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières, délimitation des EBF...) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement sera aussi réalisé dès le démarrage de l'action.

De manière à garantir la pertinence du scénario d'aménagement, plusieurs scénarios d'aménagements seront élaborés pour proposer une analyse comparative des variantes envisageables et identifier le scénario optimum. Ce travail reposera sur des analyses de type ACB/AMC conforme au cahier des charges PAPI3 2021.

Parallèlement à la conception technique du schéma d'aménagement, l'action intégrera aussi un volet de planification des opérations en tenant compte de l'ensemble des procédures réglementaires et administratives applicables (marchés publics, autorisation environnementale, foncier ...). Selon le planning retenu pour le projet et l'avancement de la conception des aménagements, les premières étapes des études environnementales et des démarches foncières pourront être engagées au cours de la mise en œuvre du PEP.

Le périmètre de l'action a été étendu pour que la problématique des seuils de l'ASMR puisse être intégrée à l'action.

## Indicateurs

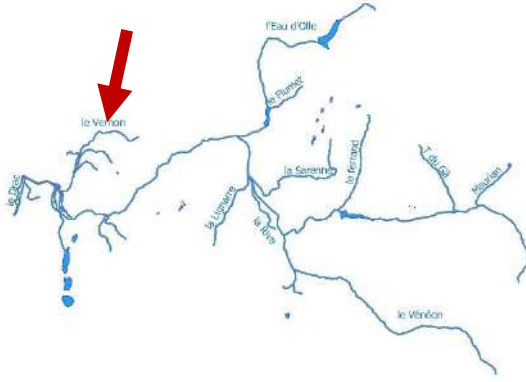
<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCTP de la consultation</li> <li>• Rapport d'étude</li> <li>• Demande de subvention</li> </ul>	<b>Indicateurs techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation du schéma d'aménagement dans les instances de concertation du PAPI</li> </ul>
---	---

## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		Etat / Fond Barnier		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etudes préliminaires	2023	130 000€	25%	32 500€	50%	65 000€	25%	32 500€
Schéma intégré d'aménagement	2023	200 000€	25%	50 000€	50%	100 000€	25%	50 000€
Etudes ACB/AMC	2023	70 000€	25%	17 500€	50%	35 000€	25%	17 500€
<b>TOTAL</b>		<b>400 000€</b>		<b>100 000€</b>		<b>200 000€</b>		<b>100 000€</b>

## Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau

Objectif opérationnel : Préserver les enjeux humains en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

<p><b>Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique du Vernon</b></p> 	<b>N° Action</b>	<b>2</b>
	<b>Année d'engagement</b>	<i>2024</i>
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<i>GAM</i>
	<b>Type d'action</b>	<i>Etude</i>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<i>470 000€</i>
	<b>Masses d'eau</b>	FRDR10209 - Vernon
	<b>Commune(s)</b>	Vaulnaveys le Haut / Vaulnaveys le Bas / Vizille

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source OF 6 : préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques OF 8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
<b>Programme de mesures</b>	MIA0202 réaliser une opération de restauration de cours d'eau MIA0602 restauration d'une zone humide MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique
<b>RNABE 2027</b>	Oui

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	15. renforcer la prévention, protéger et agir contre les inondations
<b>Disposition</b>	130 : Elaborer des programmes d'actions de prévention des inondations

## Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

<b>Fiche Action</b>	3.10.11 – REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES ENJEUX ET INTEGRATION DU POTENTIEL ECOLOGIQUE DE LA PLAINE DU VERNON
---------------------	--

### Contexte

La réflexion stratégique autour de la gestion du risque d'inondation sur la Romanche est déjà engagée depuis de nombreuses années sur le bassin versant. Plusieurs démarches témoignent de cette volonté ancrée de prise en compte du risque d'inondation sur ce territoire :

- La mise en œuvre du projet Romanche Séchilienne (2006-2016), représentant un investissement d'environ 25,5M€ HT.
- Les réflexions relatives à la problématique de l'inondabilité de la plaine de l'Oisans, dont les études se sont succédées depuis le début des années 2000 jusqu'à la validation d'un programme d'aménagement de protection contre les inondations par les différentes parties prenantes en avril 2017.
- L'étude hydraulique et écologique globale menée sur le bassin versant du Vernon entre 2012 et 2014, dans le cadre du Contrat de Rivière Romanche.

Les acteurs concernés par la gestion du risque d'inondation souhaitent maintenant s'inscrire dans une démarche PAPI afin de s'impliquer sur l'ensemble des axes de la gestion du risque d'inondation et permettre notamment la mise en œuvre des aménagements de protection du bassin versant du Vernon.

Conformément au cahier des charges PAPI 3 2021, cette démarche se déroulera en 2 temps, avec une première phase de « Programme d'études préalables au PAPI » qui a pour objectif de « réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions du PAPI ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi du programme. »

### Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Romanche fiches action 1-8 ; 6-4 ; 6-5 du PEP

### Objectifs

Réduire le risque d'inondation sur le bassin versant du Vernon, avec une approche intégrée, en mettant en œuvre le Programme d'Études Préalables (PEP) du PAPI de la Romanche.

Les études prévues au PEP du PAPI Romanche sur le Vernon ont pour objectif de :

- Disposer de l'ensemble des connaissances nécessaires à l'élaboration du schéma intégré d'aménagement hydraulique et de prévention des inondations du bassin versant du Vernon.
- Comparer l'intérêt socioéconomique des différents scénarios d'aménagement envisagés pour appuyer le choix du scénario à retenir.
- Disposer d'études de conception abouties pour intégrer les aménagements du bassin versant du Vernon dans une démarche PAPI complet.

## Descriptif de l'action

Ce schéma de gestion hydraulique sera construit à l'échelle du bassin versant du Vernon suivant une approche intégrée qui devra concilier les enjeux "risque" et "milieux".

La première étape de l'action consistera à améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique des canaux de Vizille.

Un travail d'identification des investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières, délimitation des EBF,...) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement sera aussi réalisé dès le démarrage de l'action.

Les connaissances issues du diagnostic réalisé lors de l'étude hydraulique et écologique du Vernon (2011-2014) seront aussi valorisées afin de proposer une analyse critique de la pertinence des différents aménagements proposés individuellement. Pour ce faire, un travail de modélisation des écoulements sera également nécessaire pour quantifier les bénéfices prévisibles en termes de réduction de l'aléa, gestion des écoulements, valorisation environnementale ou bien l'interdépendance hydraulique avec les autres actions envisagées.

Les autres études réalisées sur le périmètre, notamment l'étude sur la zone humide des Mailles, seront valorisées dans le schéma d'aménagement.

La mise en œuvre de ce schéma nécessitera une caractérisation de l'hydromorphologie et des milieux à l'échelle du bassin versant. En fonction des enjeux inventoriés, l'analyse du transport solide et la définition des Espaces de bon fonctionnement, seront deux volets à intégrer au schéma. L'action s'intéressera aussi à la problématique des inondations par remontée de nappe observées sur le secteur du Plan à Vizille.

Les études des aménagements à mettre en œuvre seront approfondies au niveau AVP pour permettre leur mise en œuvre effective au cours de la phase PAPI complet.

De manière à garantir la pertinence du scénario d'aménagement, plusieurs scénarios d'aménagements seront élaborés de manière à proposer une analyse comparative des variantes envisageables et identifier le scénario optimum en termes de protection des biens et des personnes vis-à-vis du risque d'inondation et de préservation/amélioration des milieux aquatiques. Ce travail reposera sur des analyses de type ACB/AMC conforme au cahier des charges PAPI3.

Parallèlement à la conception technique du schéma d'aménagement, l'action intégrera aussi un volet de planification des opérations en tenant compte de l'ensemble des procédures réglementaires et administratives applicables (marchés publics, autorisation environnementale, foncier ...). Selon le planning retenu pour le projet et l'avancement de la conception des aménagements, les premières étapes des études environnementales et des démarches foncières pourront être engagées au cours de la mise en œuvre du PEP.

## Indicateurs

<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• CCTP de la consultation</li><li>• Rapport d'étude</li><li>• Demande de subvention</li></ul>	<b>Indicateurs techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Validation du schéma d'aménagement dans les instances de concertation du PAPI</li></ul>
---	---

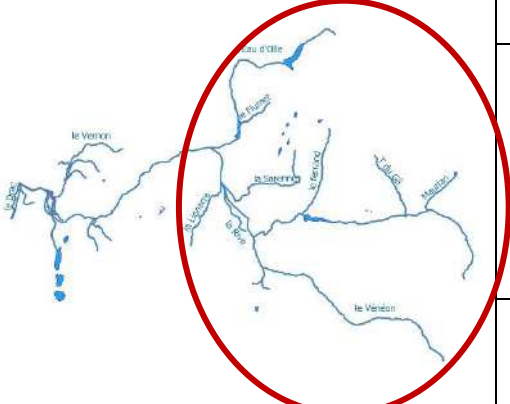


## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		Etat / Fond Barnier		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etudes préliminaires	2024	<b>160 000€</b>	25%	40 000€	50%	80 000€	25%	40 000€
Schéma intégré d'aménagement	2024	<b>230 000€</b>	25%	57 500€	50%	115 000€	25%	57 500€
Etudes ACB/AMC	2024	<b>80 000€</b>	25%	20 000€	50%	40 000€	25%	20 000€
<b>TOTAL</b>		<b>470 000€</b>		<b>117 500€</b>		<b>235 000€</b>		<b>117 500€</b>

## Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau

Objectif opérationnel : préserver les enjeux humains en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

<p><b>Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique des affluents de la Romanche en Oisans</b></p> 	<b>N° Action</b>	<b>3</b>
	<b>Année d'engagement</b>	<i>2023</i>
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<i>SYMBHI</i>
	<b>Type d'action</b>	<i>Etude</i>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<i>200 000€</i>
	<b>Masses d'eau</b>	FRDR335a – Vénéon + Autres affluents à enjeux, en cours de définition (BV Eau d'Olle, Sarenne, Lignarre, Romanche amont...)
	<b>Commune(s)</b>	Toutes les communes du PAPI Affluents

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source OF 8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
<b>Programme de mesures</b>	MIA0202 réaliser une opération de restauration de cours d'eau
<b>RNABE 2027</b>	Oui

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	15. renforcer la prévention, protéger et agir contre les inondations
<b>Disposition</b>	130 : Elaborer des programmes d'actions de prévention des inondations

### Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

<b>Fiche Action</b>	2.5.02b – RESTAURATION DE L'ESPACE DE LIBERTE DU VENEON A VENOSC 2.7.02 – PLAN DE GESTION TRANSPORT SOLIDE ET TRAVAUX ASSOCIES 3.10.01 – PROTECTION A LA BERARDE
---------------------	--

## Contexte

La réflexion stratégique autour de la gestion du risque d'inondation en Oisans est déjà engagée depuis de nombreuses années sur le bassin versant.

En complémentarité du PAPI Romanche, de nombreux travaux GEMAPI sont également attendus sur les affluents de la Romanche, sur l'amont du bassin versant de la Romanche, en Oisans. À la suite du transfert intégral le 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la compétence GEMAPI au SYMBHI sur le territoire de l'Oisans, il a été proposé d'intégrer ces opérations dans un nouveau PAPI dédié aux affluents de la Romanche.

Le périmètre du PAPI des affluents de la Romanche comprend tout le territoire de la communauté de l'Oisans (soit 19 communes), en dehors de l'axe Romanche et des tronçons aval des affluents principaux (Vénéon, Sarenne, Lignarre, Eau d'Olle) qui sont traités dans le PAPI Romanche, et inclut également les communes de La Grave et Villar d'Arène.

Les PAPI visent à protéger les territoires et leurs habitants des effets des inondations. En cela, ils sont nécessairement des projets adaptés et impactant le bassin de risque. D'où la nécessité de mûrir les projets, notamment en prenant le temps de compléter la connaissance du territoire, d'étudier les différentes solutions alternatives et d'en mesurer les conséquences, notamment foncières et environnementales, d'associer les diverses parties prenantes à l'élaboration du projet et de structurer la gouvernance. Ainsi, ils constituent une démarche en deux temps : d'abord la phase du programme d'études préalables au PAPI, puis la phase du programme d'actions, le PAPI.

Le programme d'études préalables au PAPI Affluents sera déposé début 2023.

Conformément au cahier des charges PAPI 3, la première phase du programme d'études préalables au PAPI a pour objectif de réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions du PAPI ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi du programme.

Parmi les études nécessaires, il sera nécessaire de réaliser un schéma intégré d'aménagement hydraulique des affluents de la Romanche en Oisans.

## Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Romanche / PAPI Affluents-Oisans fiches action 1-7 ; 6-1 ; 6-2 du PEP

## Objectifs

Réduire le risque d'inondation, avec une approche intégrée, en mettant en œuvre le Programme d'Études Préalables (PEP) du PAPI des affluents de la Romanche en Oisans.

## Descriptif de l'action

La première étape de l'action consistera à capitaliser les connaissances issues des études existantes (aléas, conception des scénarios d'aménagement, connaissance des impacts hydrauliques, potentialités de valorisation environnementale, connaissances récentes sur le transport solide ...) et à prendre en compte l'étude de transport solide de la Romanche portée par le Contrat de Rivière Romanche (2018) dans les hypothèses de définition des scénarios d'aménagement des affluents de la Romanche.

De manière à garantir leur pertinence, plusieurs scénarios d'aménagements seront élaborés de manière à proposer une analyse comparative des variantes envisageables et identifier les scénarios optimaux. Ce travail reposera sur des analyses de type ACB/AMC conforme au cahier des charges PAPI3.

Parallèlement à la conception technique des schémas d'aménagement, l'action intégrera aussi un volet de planification des opérations en tenant compte de l'ensemble des procédures réglementaires et administratives applicables (marchés publics, autorisation environnementale, foncier...). Selon le planning retenu pour le projet et l'avancement de la conception des aménagements, les premières étapes des études environnementales et des démarches foncières pourront être engagées au cours de la mise en œuvre du PEP.

Un travail d'identification des investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières, délimitation des EBF,...) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement sera aussi réalisé dès le démarrage de l'action.

## Indicateurs

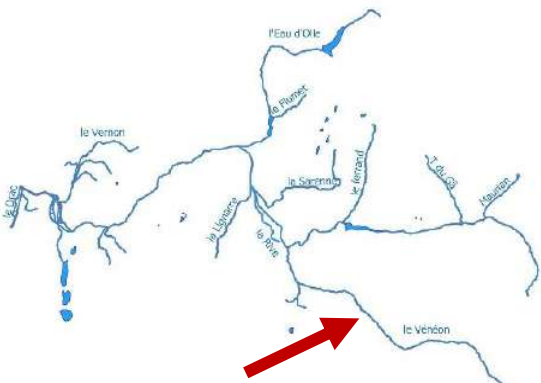
Indicateurs de réalisation :	Indicateurs techniques :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCTP de la consultation</li> <li>• Rapport d'étude</li> <li>• Demande de subvention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement							
			Agence de l'eau		État / Fond Barnier		Département 38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etudes préliminaires	2023-2024	<b>60 000€</b>	25%	15 000€	50%	30 000€	5%	3 000€	20%	12 000€
Schéma intégré d'aménagement	2023-2024	<b>100 000€</b>	25%	25 000€	50%	50 000€	5%	5 000€	20%	20 000€
Etudes ACB/AMC	2024-2025	<b>40 000€</b>	25%	10 000€	50%	20 000€	5%	2 000€	20%	8 000€
<b>TOTAL</b>		<b>200 000€</b>		<b>50 000€</b>		<b>100 000€</b>		<b>10 000€</b>		<b>40 000€</b>

## Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau

Objectif opérationnel : Rétablir la continuité sédimentaire des cours d'eau

<p style="text-align: center;"><b>Gestion du transport sédimentaire du Vénéon au Plan du Lac</b></p> 	<b>N° Action</b>	<b>4</b>
	<b>Année d'engagement</b>	2023
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	SYMBHI
	<b>Type d'action</b>	<i>Etude et travaux</i>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	140 000€
	<b>Masses d'eau</b>	FRDR335a – Vénéon
	<b>Commune(s)</b>	Saint Christophe en Oisans

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques  OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
<b>Programme de mesures</b>	MIA0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
<b>RNABE 2027</b>	non

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	15 Renforcer la prévention, protéger et agir contre les inondations
<b>Disposition</b>	<i>Pas de déclinaison en objectif ni disposition dans le SAGE Drac Romanche pour le Vénéon</i>

### Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

<b>Fiche Action</b>	2.7.02 – PLAN DE GESTION TRANSPORT SOLIDE ET TRAVAUX ASSOCIES
---------------------	---

## Contexte

Composante essentielle de l'hydraulique des torrents et rivières du bassin versant, le transport sédimentaire a fait l'objet d'un plan de gestion réalisé par HYDRETUDES en 2018, dans le cadre du contrat de rivière.

Le diagnostic mené dans cette étude a mis en évidence les éléments suivants.

Le bassin amont de la Romanche a été fortement anthropisé. Les évolutions latérale (largeur de la bande active) et verticale (évolution du fond du lit) du lit de la Romanche et du Vénéon sont directement sous influence du déficit sédimentaire. Il apparaît que le fonctionnement dynamique est directement sous l'influence du déficit d'apports sédimentaires et que les matériaux, moteur de l'évolution des lits fluviaux sont insuffisants.

Au vu des éléments ci-dessus, l'évolution dynamique du bassin amont de la Romanche est prévisible :

- Un contexte sédimentaire péjoré,
- Un potentiel de recharge limité,
- Un stock alluvial relativement important mais concentré dans le Buclet-Bayette et en voie de déstockage vers le système d'endiguement du Bourg d'Oisans,
- Une incision des lits active et une rétraction des bandes active en cours.

Cette évolution conduirait alors à une véritable métamorphose du cours d'eau (actuellement engagée) avec notamment une disparition du tressage.

## Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Affluents-Oisans

## Objectifs

Il s'agit de réaliser une opération de gestion du transport sédimentaire (étude de maîtrise d'œuvre et travaux), sur la commune de St Christophe en Oisans.

Les travaux projetés visent à répondre à un double objectif : maintenir un lit fonctionnel, éviter la rétraction des bandes actives de tressage, ainsi que la formation d'embâcles et empêcher l'érosion de la route départementale.

Les principes des travaux correspondent aux objectifs suivants :

- Éviter la fixation du stock alluvial hérité
  - Garder mobiles les structures alluvionnaires
  - Eviter la rétractation des bandes actives des tressages
- Accompagner le transit sédimentaire lors des crues morphogènes
  - Accompagner en préparant le lit
- Soutenir la fourniture sédimentaire
  - Favoriser certains contributeurs sédimentaires

## Descriptif de l'action

Il s'agira principalement, après avoir actualisé l'état des structures alluvionnaires sur le tronçon concerné de :

- Dévégétaliser et dessoucher 5 ou 6 structures alluvionnaires végétalisées, totalisant environ 40 000 m<sup>2</sup>, pour favoriser la remobilisation des matériaux ;
- Remobiliser 9 structures alluvionnaires mobiles (non ou peu végétalisés), en amont de ce secteur, totalisant environ 2 500 m<sup>3</sup> ;
- Rouvrir quelques bras, plus ou moins comblés, pour éviter la simplification du tressage ;
- Organiser les matériaux issus des arasements de bancs et des ouvertures de bras en glaciaire contre la berge rive droite bordant la route départementale et contre la berge rive gauche ;
- Supprimer les embâcles ;
- Travailler la confluence entre le torrent de la Pisse et le Vénéon, afin d'améliorer le fonctionnement de l'exutoire.

## Indicateurs

<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapports d'études</li><li>• CCTP consultation des entreprises</li><li>• OS travaux</li></ul>	<b>Indicateurs techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Volume de matériaux retirés</li></ul>
--	---

## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Cout d'opération Moe + Travaux	2023 - 2024	140 000€	50%	70 000€	30%	42 000€	20%	28 000€
<b>TOTAL</b>		<b>140 000€</b>		<b>70 000€</b>		<b>42 000€</b>		<b>28 000€</b>





## Contexte

Le Vénéon est caractérisé par un bassin versant à forte pente avec des apports solides grossiers. Le régime naturel du Vénéon est glaciaire en partie amont puis nivo glaciaire. Une incision du lit est constatée au niveau de la zone d'étude. Le torrent de la Muzelle, affluent rive gauche du Vénéon, présente une pente importante avec un transport solide significatif. Ce cours d'eau a une tendance récente à l'enfoncement en amont du pont de l'Alleau.

Les torrents de la Muzelle et du Vénéon, présentent des risques majeurs identifiés sur les campings de la Cascade (rive gauche Vénéon et rive droite Muzelle) et du Champ du Moulin (rive droite Vénéon), et plus largement sur les hameaux de l'Alleau et de Bourg d'Arud, menacés par les crues torrentielles. Ce site a donc fait l'objet de nombreuses études en vue d'une protection des aménagements - essentiellement touristiques établies - à proximité de cette confluence.

En 2021, le territoire de l'Oisans a validé la mise en place d'un PAPI sur les affluents de la Romanche, nommé « PAPI Affluents de la Romanche en Oisans » qui intégrerait le projet de protection des campings de Bourg Arud. Néanmoins, il a été décidé de réaliser une première tranche de travaux en dehors du cadre du PAPI.

## Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Affluents de la Romanche en Oisans

## Objectifs

On cherche à réduire le risque d'inondation sur les campings du Champ Moulin et de la Cascade et protéger le hameau de Bourg d'Arud en restaurant l'espace de bon fonctionnement du Vénéon, soit préserver l'activité économique et touristique du hameau.

## Descriptif de l'action

Le principe retenu est l'élargissement du lit.

Les travaux prévus visent à ouvrir la berge rive droite, en aval du pont de la RD530, sur une longueur de 150m environ puis de la conforter par la mise en place d'un perré en enrochements libres.

Cette zone étroite constitue un point faible du dispositif actuel. Un recul important de la berge permettra un abaissement très net de la ligne d'eau et une stabilisation de ce tronçon actuellement très vulnérable. Une nouvelle protection devra être mise en place pour un raccordement progressif entre le perré existant en amont et celui en aval.

Les travaux permettront d'assurer une cohésion d'ensemble de la rive droite en termes de résistance face aux crues (stabilité – prolongement de la protection RTM). L'ouverture en aval immédiat du pont permettra de soulager la rive opposée, située en extrados du Vénéon, fortement sollicitée et actuellement érodée.<sup>7</sup>

## Indicateurs

<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport étude de MOE ;</li> <li>• CCTP travaux ;</li> <li>• OS travaux.</li> </ul>	<b>Indicateurs techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire restauré.</li> </ul>
---	--

## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant**	Taux	Montant	Taux	Montant
Cout d'opération Moe + Travaux + étude impact	2023- 2024	<b>465 000€</b>	25 à 50% *	116 250€	30%	139 500€	45%	209 250€
<b>TOTAL</b>		<b>465 000€</b>		<b>116 250€</b>		<b>139 500€</b>		<b>209 250€</b>

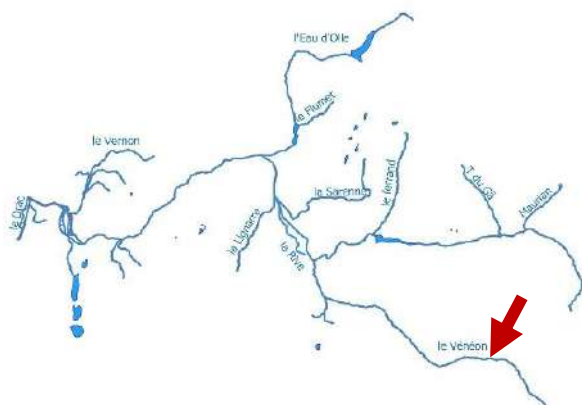
*\* l'aide de l'agence porte sur les travaux d'élargissement du lit du Vénéon. Les dépenses liées aux protections de berges ne sont pas prises en compte.*

*\*\*Montant calculé sur un taux de 25%*

## Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau

Objectif opérationnel : Préserver les enjeux humains en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

### Restauration de l'espace de bon fonctionnement du torrent des Etançons à la Bérarde



<b>N° Action</b>	<b>6</b>
<b>Année d'engagement</b>	2023
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	SYMBHI
<b>Type d'action</b>	<i>Etude et travaux</i>
<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	400 000€
<b>Masses d'eau</b>	FRDR335a – Vénéon
<b>Commune(s)</b>	Saint Christophe en Oisans

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
<b>Programme de mesures</b>	MIA0202 réaliser une opération de restauration de cours d'eau
<b>RNABE 2027</b>	non

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	15 Renforcer la prévention, protéger et agir contre les inondations
<b>Disposition</b>	<i>Pas de déclinaison en objectif ni disposition dans le SAGE Drac Romanche pour le Vénéon</i>

### Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

<b>Fiche Action</b>	3.10.01 – PROTECTION A LA BERARDE
---------------------	-----------------------------------

## Contexte

Le Vénéon est caractérisé par un bassin versant à forte pente avec des apports solides grossiers. Le régime naturel du Vénéon est glaciaire en partie amont puis nivo glaciaire. Le torrent des Étançons prend sa source au pied de la Meije. La superficie englacée est relativement plus réduite que pour le Vénéon supérieur, la vallée étant ici orientée au sud.

## Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Affluents-Oisans

## Objectifs

On cherche à réduire le risque d'inondation sur le hameau de la Bérarde en restaurant l'espace de bon fonctionnement du torrent des Etançons, soit préserver l'activité économique et touristique sur la Bérarde.

## Descriptif de l'action

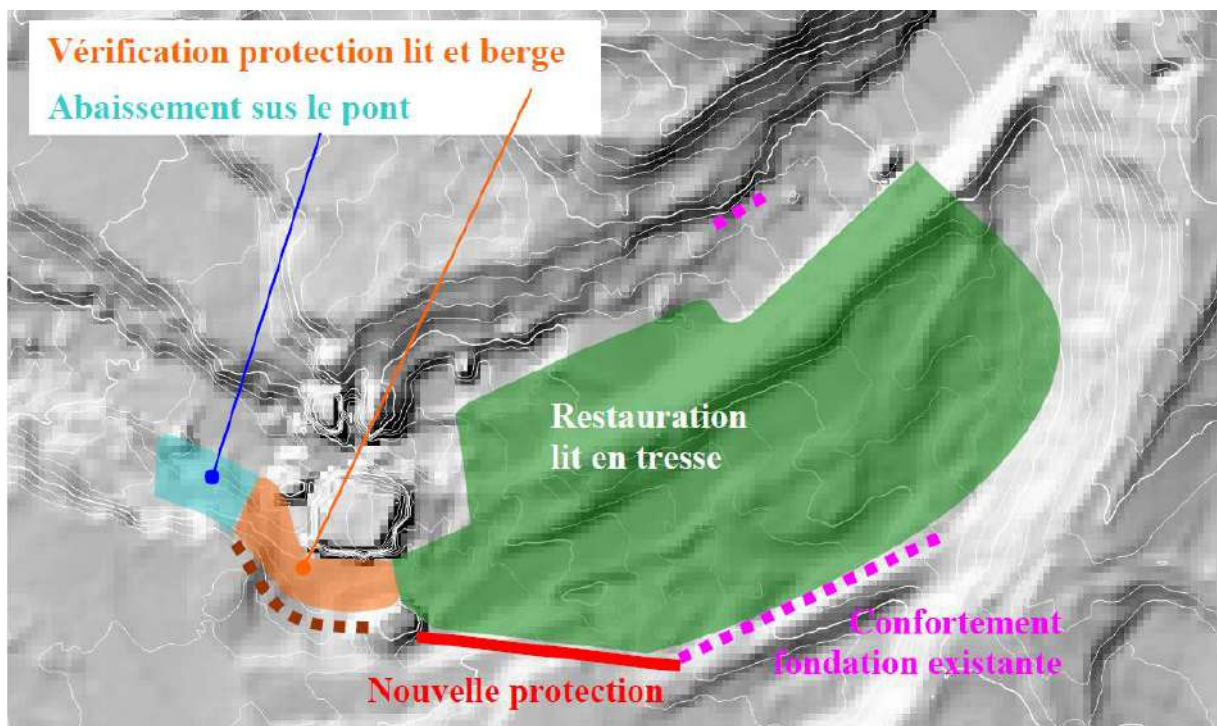
Le principe retenu est l'élargissement du lit avec le confortement ou la création de nouvelles protections.

L'aménagement du site est basé sur la préservation du verrou constitué par les très gros blocs notamment pour des raisons patrimoniales mais aussi parce qu'il favorise les dépôts en amont, ce qui est favorable dans le cas des crues très chargées en matériaux.

Les aménagements nécessaires découlent alors directement de ce choix avec :

- En amont la restauration d'un lit en tresse permettant une indispensable régulation du transport solide. Cela passe par :
  - o La destruction du merlon centrale,
  - o L'abaissement de la terrasse rive gauche,
  - o Le renforcement des protections de berge en rive gauche jusqu'au bloc limitant les écoulements en rive gauche.
- Au droit du verrou, les interventions sont marginales avec un nettoyage de la terrasse rive gauche.
- Entre le verrou et le pont, il est nécessaire de s'assurer que les risques d'érosions sont limités, sur le fond comme en berge.
- Sous le pont, la restauration du niveau du lit et l'enlèvement de la végétation sont nécessaires pour permettre d'écoulement des crues.
- En aval de la zone d'étude, l'enlèvement du merlon et la protection de l'hôtel par un épi doivent être envisagés.

Ces différents points sont développés ci-dessous. La figure ci-dessous montre de façon schématique la localisation des travaux :



## Indicateurs

<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport études MOE</li> <li>• CCTP travaux</li> <li>• OS travaux</li> </ul>	<b>Indicateurs techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire restauré.</li> </ul>
--	--

## Budget & calendrier prévisionnel


Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'Eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant**	Taux	Montant	Taux	Montant
Cout d'opération Moe + Travaux + étude d'impact	2023- 2024	<b>400 000€</b>	25 à 50 %*	100 000€	30%	120 000€	45%	180 000€
<b>TOTAL</b>		<b>400 000€</b>		<b>100 000€</b>		<b>120 000€</b>		<b>180 000€</b>

\* l'aide de l'agence porte sur les travaux d'élargissement du lit du torrent des Etançons. Les dépenses liées aux protections de berges ne sont pas prises en compte.

\*\*Montant calculé sur un taux de 25%

## Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau

Objectif opérationnel : Restaurer la morphologie des cours d'eau

<p><b>Amélioration morphologique du ruisseau de la Rive à Bourg d'Oisans</b></p> 	<b>N° Action</b>	<b>7</b>
	<b>Année d'engagement</b>	<i>2023</i>
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<i>SYMBHI</i>
	<b>Type d'action</b>	<i>Travaux</i>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<i>170 000€</i>
	<b>Masses d'eau</b>	FRDR10151 – Rive
	<b>Commune(s)</b>	Bourg d'Oisans

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF6 : préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
<b>Programme de mesures</b>	MIA0202 réaliser une opération de restauration de cours d'eau
<b>RNABE 2027</b>	Oui

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	12. Améliorer le potentiel écologique et piscicole
<b>Disposition</b>	107 : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés pour améliorer le fonctionnement des rivières

### Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

<b>Fiche Action</b>	2.5.05 – AMELIORATION DES HABITATS AQUATIQUES DE LA BASSE SARENNE ET BASSE LIGNARRE
---------------------	---

## Contexte

Les études ont montré que la Rive disposait de fortes potentialités sur le volet écologique. Cependant, les activités passées ont conduit à chenaliser le cours d'eau, qui, du fait de sa faible dynamique morphologique, n'offre pas une réelle diversité des habitats ce qui ne profite pas pleinement à la faune aquatique. Ainsi, l'homogénéité des milieux traduit un fort besoin de restauration des habitats aquatiques.

## Liens avec d'autres dispositifs

PAPI Romanche / Contrat rivière romanche 2013-2019

## Objectifs

Les études précédentes, notamment celle réalisée par BURGEAP dans le cadre du contrat de rivière 2013-2019, ont permis de repérer des sites potentiels de restauration morphologique sur le ruisseau.

Le présent projet (étude de maîtrise d'œuvre et travaux) vise à définir un programme d'aménagements en vue d'améliorer le fonctionnement morphologique de la Rive.

Il a été soulevé qu'un travail pourrait avoir lieu pour améliorer les conditions de vie de la faune aquatique. En effet, après avoir mis un accent sur la qualité des eaux améliorées sur le bassin versant il apparaît que le facteur limitant au développement de la faune aquatique est la qualité des habitats. La proposition d'actions porte sur la :

- Restauration du lit mineur : améliorer les fonctionnalités des milieux rivulaires et terrestres ;
- Diversification des habitats dans le lit mineur : restaurer une mosaïque d'habitats.

## Descriptif de l'action

La qualité physique du cours d'eau s'exprime à partir de divers compartiments, que sont, le lit mineur, le lit majeur et les annexes hydrauliques, les berges et la ripisylve, la ligne d'eau et la continuité écologique.

Malgré des débits constants et une dynamique faible, ce ruisseau possède d'excellentes conditions de vie piscicole. Ainsi il peut être envisagé une restauration du milieu même de faible ou moyenne ambition (R1-R2) ayant un gain majeur.

Les aménagements de type R1 correspondent à des aménagements localisés de types déflecteurs, enrochements épars ou banquettes qui ne visent pas la restauration des fonctionnalités de la rivière. Le niveau R2 concerne une restauration plus ou moins complète du fonctionnement autonome de la rivière. Il y a donc une amélioration de tous les compartiments de l'écosystème aquatique et des processus sous-jacents.

Les aménagements sur la Rive sont limités par l'occupation des sols avec des enjeux importants tels que les zones urbanisées ou agricoles.

Trois tronçons de cours d'eau sont concernés par les aménagements R1 et un tronçon par des aménagements R2.

Diverses techniques sont envisagées telles que :

- Création de banquettes végétalisées, risbermes, épis, fascines pour créer de la sinuosité (rétrécissement du lit mineur localement) ;
- Elargissement du lit mineur avec talutage de berges en pente adoucie avec des techniques de génie végétal ;
- Plantation d'hélophytes et mise en place de souches avec racines ;
- Création de bras secondaires.

## Indicateurs

<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCTP travaux</li> <li>• OS travaux</li> </ul>	<b>Indicateurs techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire aménagé</li> </ul>
--	--


## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'Eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Cout d'opération Moe + Travaux + maîtrise foncière	2023	170 000€	50%	85 000€	30%	51 000€	20%	34 000€
<b>TOTAL</b>		<b>170 000€</b>		<b>85 000€</b>		<b>51 000€</b>		<b>34 000€</b>



## Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau

### Objectif opérationnel : Restaurer la continuité biologique

<b>Etude de restauration de la franchissabilité piscicole au niveau des seuils de la moyenne Romanche (Ex seuils ASMR)</b> 	<b>N° Action</b>	<b>8</b>
	<b>Année d'engagement</b>	<i>2023</i>
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<i>SYMBHI</i>
	<b>Type d'action</b>	<i>Etude</i>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<i>100 000€</i>
	<b>Masses d'eau</b>	FRDR329b – Romanche aval
	<b>Commune(s)</b>	Livet et Gavet

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
<b>Programme de mesures</b>	MIA 0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
<b>RNABE 2027</b>	Oui

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	12. Améliorer le potentiel écologique et piscicole du Drac, de la Romanche et de leurs affluents
<b>Disposition</b>	110 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau non classés en liste 2. Spécifiquement : Rétablir la continuité écologique sur les seuils ou barrages dans le tronçon de la moyenne Romanche dans le cadre du projet Romanche-Gavet

### Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

<b>Fiche Action</b>	2.6.07 – RESTAURATION DES CONTRE-BARRAGES DE L'ASMR DANS LES GORGES DE LIVET-ET-GAVET
---------------------	---

## Contexte

Les gorges de Livet-et-Gavet présentent une pente moyenne de 3% et des écoulements torrentiels à très forte capacité d'érosion et de charriage. Le torrent évolue en fond de vallée encaissée sans espace de divagation possible.

Le caractère particulièrement encaissé du lit dans ces gorges limite les problèmes d'inondations. Les problèmes hydrauliques de ce secteur portent sur les érosions de berges et la stabilité du profil en long. Les enjeux humains sont concentrés sur les bourgs de Livet, de Rioupéroux (dont Salinière) et de Gavet. L'axe routier RD1091 constitue l'autre enjeu humain fort de ce secteur de gorges (unique accès à l'Oisans).

Le projet « Romanche-Gavet » actuellement en cours prévoit le démantèlement/équipement des 6 anciennes centrales suite à la construction de la nouvelle située en amont du bourg de Livet. En sus des ouvrages de fond associés aux barrages EDF, on recense sur ce secteur 9 seuils, ou contre-barrages, sous maîtrise d'ouvrage de l'ASMR jusqu'à sa dissolution et le transfert au SYMBHI.

Différentes expertises de franchissabilité ont été réalisées sur les contre-barrages indiquant que 6 des 9 ouvrages constituaient un obstacle à la continuité écologique.

Nom de l'obstacle	ROE	Franchissable
<b>Seuil Livet 5</b>	<b>ROE44347</b>	Non
Seuil Livet 4	ROE44349	Oui
Seuil Livet 3	ROE44353	Oui
<b>Seuil Livet 2</b>	<b>ROE44357</b>	Non
Seuil Livet 1	ROE44360	Oui
<b>Seuil Salinière 3</b>	<b>ROE44320</b>	Non
<b>Seuil Salinière 2</b>	<b>ROE44325</b>	Non
<b>Seuil Salinière 1</b>	<b>ROE44329</b>	Non
<b>Seuil Pechiney (G1)</b>	<b>ROE44341</b>	Non

## Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Romanche

## Objectifs

L'objectif est de poursuivre la démarche globale de restauration de la continuité, mise en œuvre par différents maîtres d'ouvrage sur tout le linéaire de la Romanche, en étudiant les possibilités de restauration de la continuité piscicole au niveau des ex-seuils ASMR aujourd'hui non franchissables.

## Descriptif de l'action

Une première étude, réalisée par l'Université de Liège sous maîtrise d'ouvrage de l'ASMR, a permis de démontrer que l'arasement des seuils entraînerait une remobilisation des matériaux et une probable déstabilisation du lit.

L'arasement n'étant pas envisageable, il est donc nécessaire d'évaluer les possibilités d'aménagement des différents seuils en engageant une étude dont les objectifs seraient :

- la réalisation d'un diagnostic de l'état des 9 contre-barrages, de leur impact sur le profil en long et les usages ;
- l'étude des solutions d'aménagement possibles et la mise en forme du scénario global retenu au niveau avant-projet ;
- la définition d'un protocole de suivi.

## Indicateurs

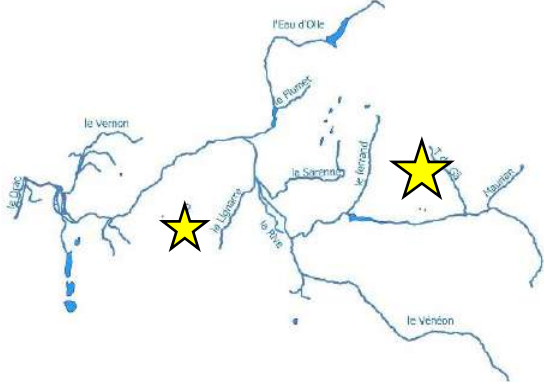
<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• CCTP étude</li><li>• Rapport d'étude</li></ul>	<b>Indicateurs techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Linéaire aménagé</li></ul>
--	--

## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de restauration de la franchissabilité	2023-2024	100 000€	70%	70 000€			30%	30 000€
<b>TOTAL</b>		<b>100 000€</b>		<b>70 000€</b>				<b>30 000€</b>

## Volet B : préserver et gérer les milieux aquatiques

### Objectif opérationnel : Préserver les zones humides

<p><b>Labellisation en ENS de zones humides du Taillefer, d'Emparis et de la Vallée du Ferrand</b></p> 	<b>N° Action</b>	<b>9</b>
	<b>Année d'engagement</b>	<i>2023</i>
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<i>Communauté de communes de l'Oisans</i>
	<b>Type d'action</b>	<i>Etude</i>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<i>140 000€</i>
	<b>Masses d'eau</b>	FRDR10645 – Rif Tort FRDR335b – Ferrand FRDR 333 – Lignarre FRDR329b – Romanche aval
<b>Commune(s)</b>	Besse / Mizoen / Clavans / Ornon / Oulles / Livet et Gavet	

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
<b>Programme de mesures</b>	MIA0602 Restaurer une zone humide MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
<b>RNABE 2027</b>	Non

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	11. Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques
<b>Disposition</b>	86 : Poursuivre la préservation des zones humides dans toutes leurs fonctionnalités (hydrologiques, biologiques et écologiques) / 87 : Poursuivre la mise en place d'outils réglementaires / 88 : Définir un plan d'action pour l'amélioration des pratiques agricoles en lien avec les objectifs de préservation des zones humides / 91 : concentrer les efforts de gestion sur les zones humides prioritaires grâce à des plans de gestion

## Référence contrat rivière 2013 - 2019

<b>Fiche Action</b>	2.8.01 – INVENTAIRES COMMUNAUX DES ZONES HUMIDES 2.8.02 – CONSERVATION RESTAURATION DES ZONES HUMIDES
---------------------	--

### Contexte

Plus de 150 zones humides d'une superficie supérieure à 1 hectare ont été inventoriées sur le bassin versant, représentant au total 5 224 ha soit 4 % de sa surface. 19 sont identifiées comme prioritaires dans le SAGE. Parmi celles-ci, les tourbières sont un enjeu majeur à plusieurs titres (ressource, biodiversité, qualité de l'eau).

Les zones humides sont impactées par de nombreuses activités humaines. Drainage, comblement, « assainissement », mise en culture, modifications hydrologiques, surpiétinement des milieux, bétonnage, ont réduit leur surface, mais également leur fonctionnalité, et donc les services rendus à la société : contribution à la ressource en eau potable, prévention des risques naturels (érosions, crues), préservation de la dynamique fluviale, valeurs sociales, culturelles et touristiques...

Globalement, les zones humides du bassin versant sont en bon état, voire en très bon état de conservation (comme 76% des zones humides du Taillefer, d'après le schéma de préservation réalisé sur le site). Néanmoins, les études ont montré une vulnérabilité liée à certaines activités précédemment citées.

À ce titre, il convient de prendre des dispositions localement pour préserver leurs fonctions tout en assurant le maintien des activités humaines et le développement durable des territoires

### Liens avec d'autres dispositifs

SCOT / Contrat rivière romanche 2013-2019

### Objectifs

La labellisation en ENS des zones humides permet de garantir leur préservation grâce à une gestion opérationnelle s'appuyant sur des actions programmées au moyen d'un plan de gestion et facilitées par des moyens financiers (subventions du Département) et fonciers (droits de préemption du département).

### Descriptif de l'action

Les ENS sont des espaces de préservation du patrimoine naturel et de valorisation de celui-ci via notamment l'éducation à l'environnement. C'est un moyen de valoriser le patrimoine tout en conciliant protection de la nature et activités humaines.

La marche à suivre pour labelliser des espaces en ENS est la suivante :

- Dépôt de la demande de labellisation ENS auprès du Département de l'Isère ;
- Réalisation d'un diagnostic préalable par le Département ;
- Inscription au réseau des ENS si le diagnostic est favorable ;
- Convention entre le maître d'ouvrage et le Département ;

- Animation foncière permettant d'atteindre 50 % de maîtrise foncière (acquisition à l'amiable avec l'appui financier du Département, conventionnement, droit de préemption ENS) ;
- Elaboration des plans de gestion (en interne ou confiée à un prestataire avec appui financier du Département) ;
- Mise en œuvre des actions du plan de gestion (avec appui financier du département).

La communauté de communes de l'Oisans a enclenché la démarche auprès du Département pour le classement des sites suivants :

- Le plateau d'Emparis, situé sur les communes de Besse et Mizoën ;
- Les zones humides du plateau du Taillefer, situées sur les communes d'Ornon, Oulles et Livet-et-Gavet ;
- La tourbière de la vallée du Ferrand, le marais du col de Sarenne et le marais du col de la Valette, situés sur la commune de Clavans.

## Indicateurs

<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Label ENS</li> <li>• Cahier des charges de la consultation pour prestation plan de gestion</li> <li>• Plans de gestion</li> </ul>	<b>Indicateurs techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface de zones humides labellisée</li> </ul>
--	---

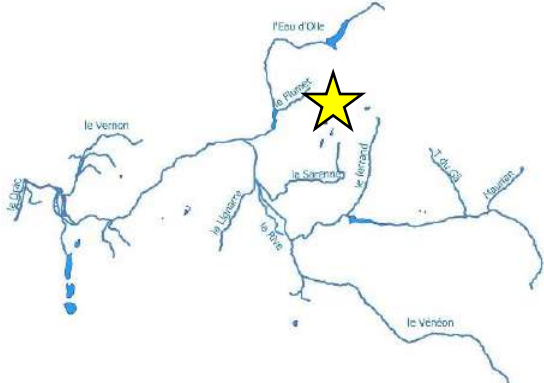
## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		Département 38		CCO	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Poste de chargé de mission ENS*	2023	45 000 €*			65%*	30 000 €	35%	15 000 €
Poste de chargé de mission ENS*	2024	45 000 €*			65%*	30 000 €	35%	15 000 €
Etude de définition de 3 plans de gestion*	2024	Interne ou 50 000€ si en externe*			85 % *	42 500€	15%	7 500€
<b>TOTAL</b>		<b>140 000€</b>				<b>102 500€</b>		<b>37 500€</b>

*\*Sous réserve de labellisation ENS dans le cadre du nouveau règlement d'intervention à voter fin 2022 et, sous réserve d'une maîtrise foncière à 50% de la Zone d'intervention.*

## Volet B : préserver et gérer les milieux aquatiques

### Objectif opérationnel : Préserver les zones humides

<p style="text-align: center;"><b>Labellisation en ENS de zones humides du massif des Grandes Rousses</b></p> 	<b>N° Action</b>	<b>10</b>
	<b>Année d'engagement</b>	<i>2023</i>
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<i>Commune d'Huez</i>
	<b>Type d'action</b>	<i>Etude</i>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<i>15 000€</i>
	<b>Masses d'eau</b>	FRDR334 – Sarenne FRDR11572 – Flumet
	<b>Commune(s)</b>	Huez

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
<b>Programme de mesures</b>	MIA0606 Restaurer une zone humide MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
<b>RNABE 2027</b>	Non

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	11. Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques
<b>Disposition</b>	86 : Poursuivre la préservation des zones humides dans toutes leurs fonctionnalités (hydrologiques, biologiques et écologiques) / 87 : Poursuivre la mise en place d'outils règlementaires / 88 : Définir un plan d'action pour l'amélioration des pratiques agricoles en lien avec les objectifs de préservation des zones humides / 91 : concentrer les efforts de gestion sur les zones humides prioritaires grâce à des plans de gestion

### Référence contrat rivière 2013 - 2019

<b>Fiche Action</b>	2.8.01 – INVENTAIRES COMMUNAUX DES ZONES HUMIDES 2.8.02 – CONSERVATION RESTAURATION DES ZONES HUMIDES
---------------------	--

## Contexte

Les zones humides du bassin versant sont globalement en bon état mais elles sont toujours menacées. Des études poussées ont montré une certaine dégradation et un mauvais état de conservation de certaines zones humides du territoire. Leur vulnérabilité est soulignée : pression urbaine en plaine de Bourg d'Oisans, pression urbaine et touristique en station de ski, pression de fréquentation au Taillefer ou pression agricole sur le plateau d'Emparis.

170 zones humides d'une superficie supérieure à 1 hectare ont été inventoriées, représentant au total 5 224 ha soit 4 % de la surface du bassin versant. 19 sont identifiées comme prioritaires dans le SAGE. Parmi celles-ci, les tourbières sont un enjeu majeur à plusieurs titres (ressource, biodiversité, qualité de l'eau).

## Liens avec d'autres dispositifs

SCOT / Contrat rivière romanche 2013-2019

## Objectifs

La labellisation en ENS des zones humides permet de garantir leur préservation grâce à une gestion opérationnelle s'appuyant sur des actions programmées au moyen d'un plan de gestion et facilitées par des moyens financiers (subventions du Département) et fonciers (droits de préemption du département).

## Descriptif de l'action

Les ENS sont des espaces de préservation du patrimoine naturel et de valorisation de celui-ci via notamment l'éducation à l'environnement. C'est un moyen de valoriser le patrimoine tout en conciliant protection de la nature et activités humaines.

La marche à suivre pour labelliser des espaces en ENS est la suivante :

- Dépôt de la demande de labellisation ENS auprès du Département de l'Isère ;
- Réalisation d'un diagnostic préalable par le Département ;
- Inscription au réseau des ENS si le diagnostic est favorable ;
- Convention entre le maître d'ouvrage et le Département ;
- Animation foncière permettant d'atteindre 50 % de maîtrise foncière (acquisition à l'amiable avec l'appui financier du Département, conventionnement, droit de préemption ENS) ;
- Elaboration des plans de gestion (en interne ou confiée à un prestataire avec appui financier du Département) ;
- Mise en œuvre des actions du plan de gestion (avec appui financier du département).

La commune d'Huez a enclenchée la démarche auprès du Département pour le classement des sites suivants, dont la maîtrise est assurée (parcelles communales et AFP) :

- Tourbière du Rif Nel
- Tourbière de Chavannus + lacs Besson
- Tourbière de Brandes

Un seul plan de gestion pour l'ensemble des sites est envisageable. Un partenariat avec la commune voisine d'Oz en Oisans (sur laquelle se trouve une partie des lacs Besson) sera nécessaire.



## Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs techniques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Label ENS</li> <li>• Cahier des charges de la consultation pour prestation plan de gestion</li> <li>• Plan de gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface de zones humides labellisée.</li> </ul>

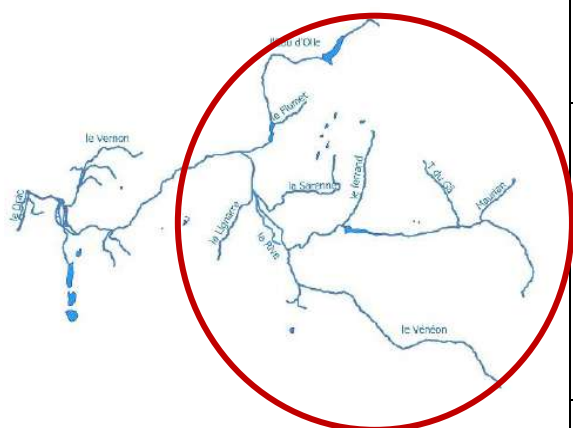
## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		Département 38		Maitre d'Ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Elaboration du plan de gestion ENS*	2022-2023	15 000€*			87 %*	13 050€	13%	1 950€
<b>TOTAL</b>		<b>15 000€</b>				<b>13 050€</b>		<b>1 950€</b>

*\*Sous réserve de labellisation ENS dans le cadre du nouveau règlement d'intervention à voter fin 2022 et, sous réserve d'une maîtrise foncière à 50% de la Zone d'intervention.*

## Volet B : Préserver et gérer les milieux aquatiques

### Objectif opérationnel : Gérer la ripisylve

<p><b>Elaboration du plan de gestion de la végétation ripisylve</b></p> 	<b>N° Action</b>	<b>11</b>
	<b>Année d'engagement</b>	<i>2024</i>
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<i>SYMBHI</i>
	<b>Type d'action</b>	<i>Etude</i>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<i>45 000€ HT</i>
	<b>Masses d'eau</b>	FRDR329a et b – Romanche FRDR10151 – Rive FRDR334 – Sarenne FRDR335b – Ferrand FRDR330 – Eau d'Olle FRDR11572 – Flumet FRDR335a – Vénéon
<b>Commune(s)</b>	Périmètre de la communauté de communes de l'Oisans	

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides. OF 8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.
<b>Programme de mesures</b>	MIA0202 restauration d'un cours d'eau
<b>RNABE 2027</b>	Oui

### Référence SAGE

<b>Orientations</b>	11 : Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques /Orientation 12 : améliorer le potentiel écologique
<b>Disposition</b>	93 : restaurer et entretenir la ripisylve de façon raisonnée

## Référence Contrat rivière 2013 - 2019

### Fiches action

2.9.03 et 2.9.04 PLAN D'ENTRETIEN DES AFFLUENTS DE LA ROMANCHE EN PLAINE DE L'OISANS ET EN ROMANCHE AVAL

## Contexte

Compte tenu de leurs rôles importants dans le bon fonctionnement des milieux aquatiques, les ripisylves contribuent à l'atteinte des objectifs de qualité des milieux.

L'atteinte de ces objectifs est parfois compromise par une ripisylve segmentée ou perchée et qui affecte la continuité écologique latérale des milieux aquatiques. La présence d'espèces exotiques envahissantes concurrentes de peuplements autochtones qui régressent est également une des pressions sur la ripisylve.

Sur le bassin de la Romanche, une partie du linéaire de cours d'eau présente une ripisylve en mauvais état de conservation et de nombreux foyers de plantes exotiques envahissantes (notamment la Renouée du Japon et Buddleia) sont présents.

Lors du précédent contrat rivière, différents maîtres d'ouvrage étaient porteurs d'action de gestion de la ripisylve :

- Le SUO et l'ASRA, Association Syndicale Autorisée du territoire, prévoyaient de mettre en place des plans d'entretien de la végétation sur leurs secteurs d'action. La dissolution de l'une et la modification des statuts de la seconde ont décalé la réalisation de leurs actions.
- Le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans a porté un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes (Oxalis, 2019). Cette étude, réalisée conformément à la stratégie de bassin Rhône-Méditerranée-Corse, a permis de compléter les inventaires et améliorer la connaissance sur les espèces présentes et leurs répartitions, mais aussi de définir une stratégie d'action en ciblant des objectifs de gestion par espèce.

Aujourd'hui, le SYMBHI prévoit de se doter d'un plan de gestion de la végétation, qui viendra compléter les opérations portées par d'autres maîtres d'ouvrages, et intégrera des actions de protection des personnes et des biens et de restauration des milieux.

## Liens avec d'autres dispositifs

PAPI Romanche / PAPI Affluents-Oisans / DOCOB N2000

## Objectifs

Connaissance précise de l'état des boisements de berge et de l'encombrement des cours d'eau.

Identification partagée des demandes en entretien et des contraintes.

Programmation pluriannuelle des interventions en respectant un guide pratique expliquant leurs principes.

## Descriptif de l'action

Étude de définition d'un plan d'entretien :

- État des lieux, diagnostic, propositions de gestion.

- Mise en place de suivis et d'indices d'évaluation sur le milieu en intégrant les nouvelles technologies disponibles sur le marché.
- Programmation techniques et financières des interventions.
- Dossiers réglementaires (DIG/loi sur l'Eau).

Sur les secteurs nécessitant une gestion particulière des berges et des embâcles au regard de problématiques liées à la sécurisation des personnes et des biens, dans la mesure du possible, le SAGE énonce l'intérêt que cette gestion soit raisonnée afin de préserver la végétation existante et de veiller au maintien des continuités écologiques (Trame verte et bleue). Une vigilance particulière sera apporté pour assurer la pérennité des espèces et des habitats remarquables liés aux cours d'eau (exemple : aulnaie blanche).

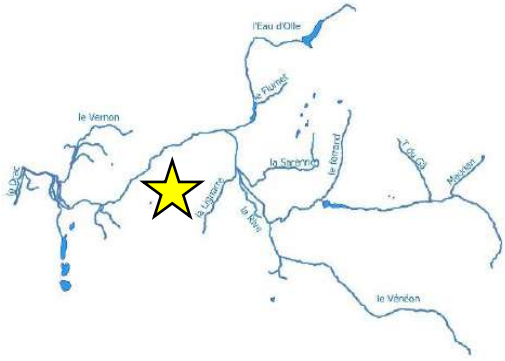
Ce plan de gestion de la ripisylve prendra également en compte les éléments issus du plan de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin versant de la Romanche.

## Indicateurs

<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'étude</li> <li>• Demande de subventions</li> </ul>	<b>Indicateurs techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
---	---

## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Plan de gestion	2024	45 000€	50 %	22 500€	30%	13 500€	20%	9 000€
<b>TOTAL</b>		<b>45 000€</b>		<b>22 500€</b>		<b>13 500€</b>		<b>9 000€</b>

Volet B : préserver et gérer les milieux aquatiques		
Objectif opérationnel : Préserver les zones humides		
<b>Etude des impacts de la fréquentation sur le site Natura 2000 « landes, tourbières et habitats rocheux du Taillefer »</b>  	<b>N° Action</b>	<b>12</b>
	<b>Année d'engagement</b>	<b>2022</b>
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<i>Communauté de communes de l'Oisans</i>
	<b>Type d'action</b>	<i>Etude</i>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<b>16 775 €</b>
	<b>Masses d'eau</b>	FRDR333 – Lignarre FRDR329b – Romanche aval
<b>Commune(s)</b>	La Morte, Livet-Gavet, Ornon, Oulles (et Lavalens sur le BV Drac)	

Référence SDAGE	
<b>Orientation fondamentale</b>	OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
<b>Programme de mesures</b>	MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
<b>RNABE 2027</b>	oui

Référence SAGE	
<b>Orientation</b>	11. Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques
<b>Disposition</b>	86 : Poursuivre une gestion concertée et durable des zones humides et de leurs fonctionnalités pour permettre leur préservation leur valorisation et leur protection /89 : Poursuivre la préservation des zones humides dans toutes leurs fonctionnalités ; Mieux connaître les zones humides ;

Référence Contrat rivière 2013 - 2019	
<b>Fiche Action</b>	2.8.01 – INVENTAIRES COMMUNAUX DES ZONES HUMIDES

## Contexte

Le site « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer » (FR8201735) a été désigné comme zone spéciale de conservation au titre de la directive européenne "Habitats, Faune et Flore". Ces dernières années, les activités de pleine nature ont connu un engouement grandissant auprès du public. L'Oisans, grâce à ses paysages grandioses, sa faune et sa flore de montagne, ne déroge pas à la règle.

Le site Natura 2000 du Taillefer, remarquable par sa beauté et sa biodiversité exceptionnelle, se caractérise aussi par une très forte fréquentation (randonneurs avertis ou simples promeneurs, cyclistes, manifestations sportives, bivouac...) dès la fonte des neiges au mois de mai et jusqu'à la fin de l'automne. Une augmentation de fréquentation de l'ordre de 50 à 75 % entre 2016 et 2020 a d'ailleurs été enregistrée. Les différentes activités qui y sont pratiquées (camping sauvage engendrant feux et déchets, divagation de chiens, nuisances sonores, activités nautiques...) sont susceptibles d'endommager les milieux naturels fragiles (zones humides, landes, pelouses d'altitude) et les espèces patrimoniales qu'ils hébergent.

## Liens avec d'autres dispositifs

Natura 2000 / ENS / SCOT / PLU

## Objectifs

Afin de mesurer les effets de la sur-fréquentation sur les milieux humides, la Communauté de communes de l'Oisans a mis en place en 2022 un suivi de la flore et des espèces d'odonates et d'amphibiens hébergées dans ces milieux : ce sont de bons indicateurs des modifications de l'environnement dont la réponse est assez rapide.

L'amélioration des connaissances sur la répartition et l'état des populations d'espèces (flore, odonates, amphibiens), en particulier celles d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive « Habitats, faune, flore », permettra :

- de définir l'état des zones humides et des pressions exercées sur ces milieux.
- d'améliorer la gestion et la protection de ces espèces et de leurs habitats.

L'intérêt de cette étude est également de proposer un suivi protocolé et cadré (indicateurs bien définis issus de la méthodologie RHOME0) qui permettra de suivre l'évolution des milieux et des espèces dans le temps (à une fréquence de 5 ou 10 ans), et donc d'étudier les effets de mesures de gestion qui auront pu être mises en place d'ici là.

Pour information, des réflexions sont également menées pour rechercher l'outil de protection le plus adapté au plateau du Taillefer (arrêté de protection des habitats naturels, réserve naturelle...). Le site est ciblé dans la feuille de route de la stratégie pour les aires protégées en Isère, avec l'objectif d'ici à 5 ans, « d'engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, de réaliser des études préalables et de définir les outils les plus adaptés de façon partagée ».

En parallèle, la communauté de communes de l'Oisans poursuit en 2022 la démarche de sensibilisation du public, pour le deuxième été, avec le recrutement de deux sensibilisateurs, chargés d'arpenter les sentiers les plus fréquentés pour informer les usagers des bonnes pratiques en montagne et de la fragilité des milieux naturels, sur le plateau du Taillefer et celui d'Emparis.

En plus des démarches portées par la communauté de communes de l'Oisans, le SYMBHI porte une opération de mise en défens sur le secteur des lacs Noir, de l'Agneau et de la Vèche. Il s'agira d'empêcher la divagation des randonneurs grâce à la pose de poteaux et cordelettes et de limiter le piétinement à quelques sentiers identifiés. L'objectif est de diminuer le nombre de sentiers parallèles et de favoriser la restauration des milieux.

## Descriptif de l'action

Sur 370 ha de zone humides identifiés dans le site Natura 2000 du Taillefer, l'étude portera sur un échantillon de milieux humides, potentiellement très sensibles aux piétinements.

- Plateau des lacs – secteur lac Fourchu (13,9 ha) : fréquentation forte
- Plateau des lacs – secteur Lac Noir, lac de l'Agneau et lac de la Vèche (6,5 ha) : fréquentation moyenne
- Plateau des lacs – secteur Lac Canard (4,6 ha) : fréquentation faible

3 protocoles de suivis (flore, odonates, amphibiens) seront mis en place selon la méthodologie RHOME0 :

- Indice de qualité floristique
- Intégrité du peuplement d'odonates
- Intégrité du peuplement d'amphibiens

## Indicateurs

Indicateurs de réalisation :	Indicateurs techniques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données RHOME0 renseignée</li> <li>• Rapport de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb de relevés</li> </ul>

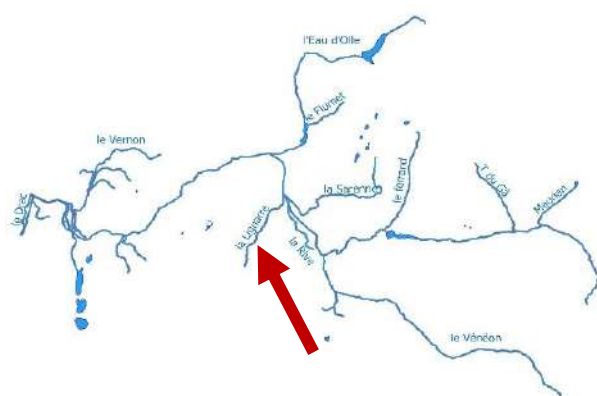
## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		Europe FEADER		Etat	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude	2022	<b>16 775€</b>			50 %	8 387.50€	50%	8 387.50€
	<b>TOTAL</b>	<b>16 775€</b>				<b>8 387.50€</b>		<b>8 387.50€</b>

## Volet B : préserver et gérer les milieux aquatiques

### Objectif opérationnel : Préserver les zones humides

#### Gestion de la ripisylve de la Lignarre dans le cadre de la mise à jour du DOCOB du Col d'Ornon



**N° Action**

**13**

**Année d'engagement**

**2023**

**Maîtrise d'ouvrage**

*Communauté de communes de l'Oisans*

**Type d'action**

*Etude et travaux*

**Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)**

En interne – agent CCO

**Masses d'eau**

FRDR333 – Lignarre

**Commune(s)**

Bourg d'Oisans, Oulles, Villard Reymond

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
<b>Programme de mesures</b>	MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
<b>RNABE 2027</b>	Oui

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	11 : Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques /Orientation 12 : améliorer le potentiel écologique
<b>Disposition</b>	93 : restaurer et entretenir la ripisylve de façon raisonnée

### Référence Contrat rivière 2013 - 2019

<b>Fiche Action</b>	NC
---------------------	----



## Contexte

La Lignarre prend sa source au Col d'Ornon. Torrent de montagne en milieu forestier, elle devient, dans sa partie aval, avant sa confluence avec la Romanche, fortement aménagée avec 5 seuils et un système d'endiguement qui limitent fortement la continuité écologique. Dans cette partie aval, sa ripisylve est constituée d'une Aulnaie blanche dégradée (RTM 2011). Or l'Aulnaie blanche est un habitat communautaire prioritaire (91EO) identifié sur le site Natura 2000 FR8201753 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon ». L'Aulnaie blanche est liée à la dynamique torrentielle. Elle subit une destruction partielle lors des crues avec un rajeunissement du sol par l'apport de matériaux alluvionnaires. Si le milieu ne subit plus de perturbation torrentielle (selon l'objectif des seuils et des digues), l'Aulnaie blanche évolue en « érableiaie frênaie ».

Le DOCOB du site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon » de 2011 a permis d'identifier les actions nécessaires à la restauration de cet habitat d'une grande richesse entomologique et avifaune associée. Il sera mis à jour au cours de l'année 2023.

En complément, une étude écologique a été menée par le RTM en 2020, poursuivie par une étude hydraulique (en cours) dans un objectif de gestion du transport solide et de reconfiguration d'un profil en tresse de la Lignarre, dans la zone des 5 seuils.

## Liens avec d'autres dispositifs

Natura 2000 / PAPI Romanche-Oisans / PAPI Affluents Oisans

## Objectifs

Pérenniser les peuplements d'Aulnaie même en l'absence de conditions naturelles de régénération.

Réguler le transport solide.

## Descriptif de l'action

MO CCO : la mise à jour du DOCOB du site Natura 2000 précisera les actions suivantes (prévues dans le DOCOB actuel) selon leur pertinence au vu de l'évolution de la rivière :

- Création de trouées de régénération par coupe rase des taillis et dégagement des jeunes plans d'aulne blanc. Plantations complémentaires par bouquets en cas d'échec de la régénération par rejets de l'aulnaie blanche ;
- Abattage des arbres qui menacent de tomber et de créer des embâcles.

Pour information, le RTM réalise en interne une étude visant à entretenir la ripisylve de la Lignarre (sur les secteurs en forêt domaniale). Le diagnostic de l'Aulnaie blanche à maintenir et/ou à restaurer sur le torrent établit à 2 km la portion de rivière à traiter, soit 4 km de ripisylve à entretenir. Les études en cours du RTM préciseront ces périmètres d'intervention. Les travaux seront réalisés à la suite.

## Indicateurs

### Indicateurs de réalisation :

- CCTP travaux
- OS travaux
- Observations et photographies

### Indicateurs techniques :

- Linéaire restauré

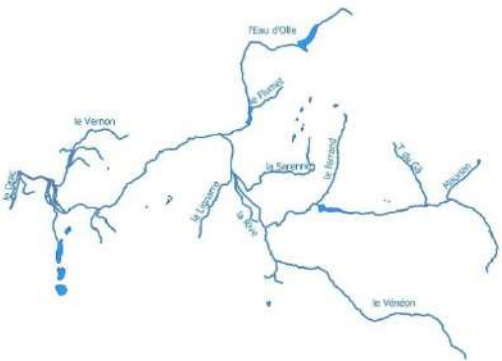
## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement						
			FEADER		Etat		Maitre d'ouvrage		
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Révision DOCOB N2000	2023	Temps agent CCO	50%		50%				
<b>TOTAL</b>									

Etude de référence : étude de l'aulnaie blanche du Col d'Ornon, diagnostic et propositions de mesures de gestion. Parc national des Ecrins, 2010, 76 p. reprise dans le DOCB du site Natura 2000 FR8201753 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon »

## Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

Objectif opérationnel : Sensibiliser et communiquer sur les enjeux liés à l'eau

<p><b>Communication autour du contrat et des enjeux liés à l'eau</b></p> 	<b>N° Action</b>	<b>14</b>
	<b>Année d'engagement</b>	<i>2023</i>
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<i>SYMBHI</i>
	<b>Type d'action</b>	<i>Animation</i>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<i>90 500€</i>
	<b>Masses d'eau</b>	Tout le bassin versant
	<b>Commune(s)</b>	Toutes

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
<b>Programme de mesures</b>	NC
<b>RNABE 2027</b>	NC

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	
<b>Disposition</b>	

### Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

<b>Fiche Action</b>	<p>5.13.01 – EDITION D'UNE LETTRE INFORMATION BIANNUELLE A DESTINATION DU GRAND PUBLIC</p> <p>5.13.03 – REALISATION D'ANIMATIONS DE SENSIBILISATION POUR LES SCOLAIRES</p> <p>5.13.05 – EXPOSITION ITINERANTE SUR LA VALLE DE LA ROMANCHE</p>
---------------------	---

## Contexte

Les contrats de rivière comportent un volet communication et sensibilisation qui aide au bon déroulement de la procédure. Les enjeux sont multiples : expliquer l'intérêt des actions engagées, valoriser l'engagement des collectivités et autres partenaires, mieux faire connaître le fonctionnement et la fragilité des cours d'eau, diffuser la connaissance,... La sensibilisation et l'éducation à l'environnement du public (scolaire ou grand public) sont des enjeux majeurs en ce début de siècle.

La politique de communication du SYMBHI a été formalisée et validée par l'Agence de l'Eau via l'accord cadre Agence-SYMBHI (cf. Annexe 4 du présent contrat). Les actions de cette fiche action découlent de cet accord cadre.

## Liens avec d'autres dispositifs

Contrat de rivière Romanche 2013-2019

## Objectifs

Le gain escompté sera, par l'acquisition d'une conscience environnementale acquise et transmise, une meilleure protection des milieux aquatiques.

## Descriptif de l'action

Il s'agit de mettre en place des actions de communication de différentes natures et visant divers publics.

### **1/ Poursuite du programme d'animation scolaire dans les écoles primaires du bassin versant.**

Le SYMBHI travaillera en partenariat avec différentes structures implantées sur et autour du territoire et travaillant déjà dans l'éducation à l'environnement. Celles-ci réaliseront les différentes animations prévues dans le cadre du programme d'animations scolaire.

Le/la technicien(ne) du contrat de bassin pourra également réaliser des interventions.

#### LE PROGRAMME D'ANIMATION EN QUELQUES LIGNES :

- Un appel à projet est lancé chaque année aux écoles. Les classes qui souhaitent participer renvoient un bulletin réponse.
- Tous les thèmes en lien avec l'eau peuvent être abordés (cycle de l'eau naturel et domestique, faune et flore aquatique, l'eau dans le monde, les économies d'eau...).
- 4 demi-journées d'animation sont prévues par classe. Elles s'effectuent en classe ou en extérieur.
- Les animations seront réalisées par des structures spécialisées dans l'éducation à l'environnement (LPO, Parc des Ecrins, Fédération de pêche, Drac Nature...).
- L'enseignant construit le projet avec les animateurs.
- Les animations sont totalement gratuites pour les écoles (hors frais de transport).
- Plusieurs classes d'un même établissement peuvent répondre à l'appel à projet.

Le coût d'une animation est estimé à 250€ par demi-journée + 250€ pour la préparation, les réunions et la rédaction d'un bilan des interventions.

Le budget est donc de 1 250€ / classe ; et permet d'intervenir dans environ 12 classes / an (pour un budget global de 15 000€ / an).

## **2/ Réalisation de lettres info à destination des habitants du bassin versant**

On propose d'éditer une lettre d'information à destination des habitants du bassin versant de la Romanche (18 000 boîtes aux lettres environ) sur les 2 années pleines du contrat de bassin (2023 et 2024). Ces lettres permettront de présenter aux habitants les actions réalisées sur le territoire dans le cadre du contrat (restauration de la morphologie, continuité écologique, habitats, ripisylve, invasives,...)

Le coût estimatif est le suivant :

- Conception-rédaction, création graphique et exécution d'un numéro : 1 500 € HT / numéro
- Impression (sur la base de 18 000 exemplaires) : 3 500 € HT / numéro
- Envoi postal : 3 500 € HT / numéro

## **3/ Réalisation d'un livret d'accompagnement de l'exposition Romanche**

La FRAPNA a réalisé en 2012-2013 une exposition itinérante sur la thématique de la Romanche. Cette exposition se présente sous la forme de 10 panneaux enrouleurs. L'objectif était de communiquer auprès du grand public sur les objectifs du contrat de rivière à travers la valorisation du patrimoine historique et naturel lié à l'eau, améliorer les connaissances sur la vallée de la Romanche et sensibiliser à la préservation de la ressource et des milieux naturels.

Il s'agit de réaliser un livret d'accompagnement de l'exposition qui viendra compléter les informations de l'exposition et permettra d'approfondir les éléments apportées par les panneaux. Le livret sera construit sur le modèle des 10 panneaux. Il comprendra des éléments techniques, bibliographiques mais aussi un ensemble d'éléments pédagogiques (jeux, quizz, etc.). L'objectif est d'encourager le public à lire de manière attentive les informations des panneaux pour compléter les jeux.

Format : A5

Nombre de pages : 32 pages comprenant 2 pages d'activités par panneau, les pages de couverture et les pages de réponses aux jeux.

Le livret sera disponible en téléchargement sur le site de FNE et du SYMBHI. 500 exemplaires seront également imprimés pour être fournis lors des emprunts.

## **4/Réalisation d'animation grand public**

La technicienne rivière pourra réaliser, à la demande des communes, offices de tourisme, musées,... des animations à destination du grand public sur différents sujets tels que la préservation des zones humides, la lutte contre les inondations, les espèces exotiques envahissantes, etc.

Le temps agent estimé pour ces différentes missions sur la période 2022-2024 est évalué globalement à environ 40 jours, pour un montant d'environ 8500€.

## Indicateurs

<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de subvention</li> <li>• Envoi des lettres info</li> </ul>	<b>Indicateurs techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de demi-journées d'animations (scolaires et grand public) par an</li> <li>• Temps de réservation de l'exposition</li> </ul>
---	---

## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'Eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Animations scolaire 2022 - 2023	2022-2023	<b>15 000€</b>	70%	10 500€			30%	4 500€
Animations scolaire 2023 - 2024	2023-2024	<b>15 000€</b>	70%	10 500€			30%	4 500€
Animations scolaires 2024 - 2025	2024-2025	<b>15 000€</b>	70%	10 500€			30%	4 500€
Lettres info	2023	<b>17 000€</b>	70%	11 900€			30%	5 100€
Livret accompagnement expo Normandie	2023-2024	<b>20 000€</b>	70%	14 000€			30%	6 000€
Coûts interne (temps agents)	2022-2024	<b>8 500€</b>	70%	5 950€			30%	2 550€
<b>TOTAL</b>		<b>90 500€</b>		<b>63 350€</b>				<b>27 150€</b>

## Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

Objectif opérationnel : Animer, coordonner et évaluer le contrat

<b>Animation du contrat de bassin Romanche 2022-2024</b> 	<b>N° Action</b>	<b>15</b>
	<b>Année d'engagement</b>	<b>2023</b>
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>SYMBHI</b>
	<b>Type d'action</b>	<b>Animation</b>
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<b>200 000€</b>
	<b>Masses d'eau</b>	Bassin versant
	<b>Commune(s)</b>	Toutes

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	NC
<b>Programme de mesures</b>	NC
<b>RNABE 2027</b>	NC

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	NC
<b>Disposition</b>	NC

### Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

<b>Fiche Action</b>	5.12.01 et 5.12.02 – POSTES DE CHARGE(E) DE MISSION ET TECHNICIEN(NE) DU CONTRAT
---------------------	--

## Contexte

L'équipe technique de l'Unité Territoriale (UT) « Romanche » du SYMBHI est actuellement composée d'un responsable d'unité et d'un(e) chargé(e) de mission PAPI-Romanche, d'un(e) chargé(e) de mission PAPI-Affluent et d'un(e) technicien(ne) qui animent les différentes démarches contractuelles et projets

du territoire. Le financement des missions assurées par l'équipe permettra d'optimiser la mise en œuvre des opérations.

A noter que le responsable de l'unité Romanche est actuellement un agent du Département de l'Isère. Une partie de ses missions pourra être financée en tant que « prestataire externe ».

## Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Romanche / PAPI Affluents-Oisans

## Objectifs

Les objectifs de l'opération sont :

- Mettre en œuvre les actions définies au contrat de bassin ;
- Assurer la coordination des actions liées au milieu aquatique du territoire.

## Descriptif de l'action

L'équipe d'animation sera composée de 4 agents pour 3,5 ETP :

- Un coordinateur (0,5 ETP / agent Département 38) ;
- Un chargé de mission PAPI-Romanche (1 ETP) ;
- Un chargé de mission PAPI-Affluents Oisans (1 ETP) ;
- Un technicien de rivières (1 ETP).

Les missions de l'équipe seront les suivantes :

- Coordination, gestion, suivi de la procédure du Contrat de bassin Romanche 2022-2024 ;
- Pilotage et mise en œuvre des actions du contrat de bassin, sous maîtrise d'ouvrage SYMBHI ;
- Maintien de la concertation avec les différents partenaires du contrat ;
- Organisation, animation et rédaction de compte-rendu des réunions, comités de rivière et comités techniques du contrat ;
- Mise en œuvre et suivi de la gestion concertée et la communication autour du contrat auprès des acteurs et du grand public ;
- Soutien et assistance aux collectivités et riverains sur les problématiques liées à la gestion des milieux aquatiques ;
- Animation de la commission GEMAPI de la Communauté de Communes de l'Oisans ;
- ...

## Indicateurs

<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapports d'activités</li><li>• Demande de subventions des postes</li></ul>	<b>Indicateurs techniques et financiers :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Coût de l'opération</li></ul>
--	---



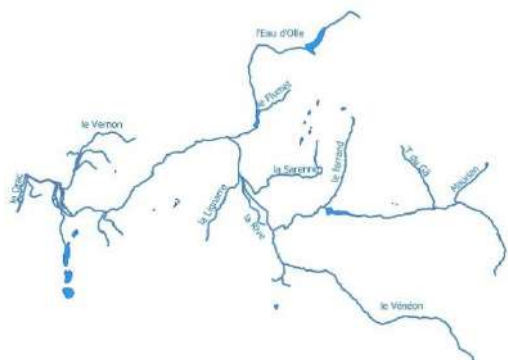
## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant			Taux	Montant
Animation du contrat	2023	100 000€	50%	50 000€			50%	50 000€
	2024	100 000€	50%	50 000€			50%	50 000€
	<b>TOTAL</b>	<b>200 000€</b>		<b>100 000€</b>				<b>100 000€</b>

## Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

### Objectif opérationnel : Animer, coordonner et évaluer le contrat

#### Etude bilan du contrat de bassin Romanche 2022-2024



<b>N° Action</b>	16
<b>Année d'engagement</b>	2024
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	SYMBHI
<b>Type d'action</b>	Animation
<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	En interne
<b>Masses d'eau</b>	Bassin versant
<b>Commune(s)</b>	Toutes

#### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	NC
<b>Programme de mesures</b>	NC
<b>RNABE 2027</b>	NC

#### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	NC
<b>Disposition</b>	NC

#### Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

<b>Fiche Action</b>	5.15.02 – REALISATION D'UNE ETUDE BILAN A LA FIN DU CONTRAT DE RIVIERE
---------------------	--

## Contexte

Il s'agit de réaliser un bilan de la mise en œuvre du contrat de bassin et une évaluation à postériori des actions, afin de cerner les avancées réalisées, identifier les points de faiblesse et imaginer les perspectives pour l'avenir.

## Liens avec d'autres dispositifs

PAPI Manche-Oisans / PAPI Affluents / DOCOB Natura 2000

## Objectifs

L'objectif est de faire le bilan du contrat et définir les orientations pour la suite.

## Descriptif de l'action

Le cahier des charges de l'étude s'appuiera sur les préconisations de l'Agence de l'Eau et des autres partenaires. L'étude évaluera, enjeu par enjeu, qualitativement et quantitativement, la portée des actions au regard de leurs coûts mais aussi celle de la démarche globale.

Elle pourra se décomposer ainsi :

- Une comparaison état des lieux initiaux et finaux,
- Un bilan technico-financier,
- L'analyse et la synthèse des actions menées,
- La définition d'orientations.

## Indicateurs

Indicateurs de réalisation :	Indicateurs techniques et financiers :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport d'étude</li><li>• Demande de subventions</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coût de l'opération</li></ul>

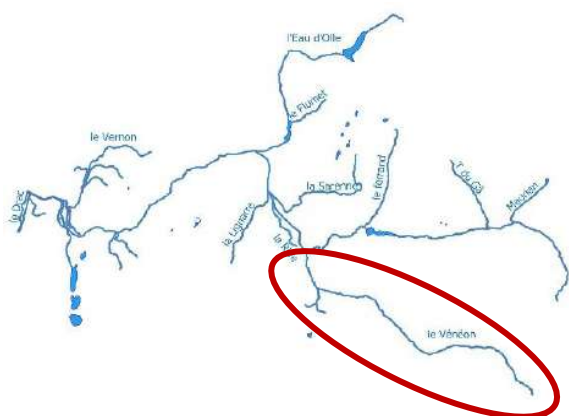
## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant			Taux	Montant
Etude Bilan	2024	En interne via postes						
<b>TOTAL</b>								

## Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

### Objectif opérationnel : Acquisition de connaissances

#### Amélioration des connaissances piscicoles sur le bassin versant du Vénéon



N° Action

17

Année d'engagement

2024

Maîtrise d'ouvrage

FDAAPPMA 38

Type d'action

Etude

Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)

14 100 €

Masses d'eau

FRDR335a – Vénéon

Commune(s)

Le Bourg d'Oisans / Les Deux Alpes / Saint Christophe en Oisans

### Référence SDAGE

Orientation fondamentale	Neuf OF avec intitulé
Programme de mesures	AGR0401 / RES0303/ MIA0202 / MIA0504/ MIA0602/ MIA0701/ MIA0202/ MIA0301 avec l'intitulé
RNABE 2027	Oui / non 1

### Référence SAGE

Orientation	De I à XVIII avec l'intitulé
Disposition	De 1 à 157 avec l'intitulé

### Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	NC
--------------	----

## Contexte

<sup>1</sup> 11 masses d'eau du bassin versant risquent de ne pas atteindre le bon état écologique en 2027

Les données disponibles sur le bassin versant du Vénéon sont anciennes mis à part la station de pêche de l'OFB, échantillonnée annuellement (Saint-Christophe en Oisans). Lors de la récente compilation des données poisson, nous avons été confrontés à des lacunes.

## Liens avec d'autres dispositifs

NC

## Objectifs

L'intérêt de ces pêches est d'actualiser les connaissances piscicoles sur le bassin versant du Vénéon, afin d'apprécier la fonctionnalité de l'espèce repère qui est la truite commune.

## Descriptif de l'action

L'action consiste pour une **première partie** en la réalisation de 3 pêches électriques sur le Vénéon adaptées à la topographie du cours d'eau (méthode DCE avec 75 points de pêche pour les grands cours d'eau et méthode classique De Lury d'inventaire pour les petites cours d'eau). Une station est échantillonnée annuellement par l'OFB à Saint-Christophe-en-Oisans, elle ne sera pas concernée par les sites de pêche.

Voici le détail des stations de pêche :

- La Bérarde (pêche à deux passages successifs - 8 pers/1j),
- Aval du barrage du plan du lac (pêche en 75 points - 8 pers/1j),
- Zone de tressage en amont de la romanche (pêche en 75 points - 8 pers/1j).

La **seconde partie** consiste en la réalisation de 3 pêches électriques de type inventaire De Lury sur les affluents du Vénéon (5 pers/2j), les stations ne sont pas encore définies pour l'heure.

Les stations de pêche du Vénéon seront équipées de sondes thermiques pour affiner le diagnostic piscicole (pose, vérification, relève) sur une période suffisante pour englober la période estivale et hivernale (2 pers/3j).

Une interprétation des données recueillies sera faite : état des peuplements, contexte environnant et facteurs limitants... Un lien sera recherché avec les actions de restauration mises en œuvre sur le cours d'eau. Des préconisations de gestion/restauration seront proposées à la suite des études.

A noter que les données piscicoles obtenues seront transmises à l'OFB.

## Indicateurs

<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Résultats de pêche électrique</li><li>• Pose/relève des sondes</li></ul>	<b>Indicateurs techniques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Diagnostic piscicole</li><li>• Chroniques de données</li></ul>
--	--

## Budget & calendrier prévisionnel

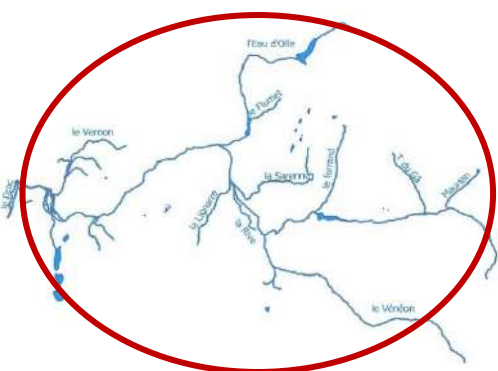
Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'Eau		CD38 ou Région AURA*		Autofinancement (dont FNPF)	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude piscicole	2024	14 100€	50%	7 050€	AD	AD	50%	7 050€
<b>TOTAL</b>		<b>14 100€</b>		<b>7 050€</b>				<b>7 050€</b>

\* À définir

**Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance**

**Objectif opérationnel : Acquisition de connaissances**

**Amélioration des connaissances sur les populations d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant de la Romanche**



<b>N° Action</b>	<b>18</b>
<b>Année d'engagement</b>	<b>2023</b>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>FDAAPPMA 38</b>
<b>Type d'action</b>	<b>Etude</b>
<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	<b>12 250€</b>
<b>Masses d'eau</b>	Tout le bassin versant
<b>Commune(s)</b>	Toutes

**Référence SDAGE**

<b>Orientation fondamentale</b>	Neuf OF avec intitulé
<b>Programme de mesures</b>	AGR0401 / RES0303/ MIA0202 / MIA0504/ MIA0602/ MIA0701/ MIA0202/ MIA0301 avec l'intitulé
<b>RNABE 2027</b>	Oui / non 1

**Référence SAGE**

<b>Orientation</b>	De I à XVIII avec l'intitulé
<b>Disposition</b>	De 1 à 157 avec l'intitulé

**Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019**

<b>Fiche Action</b>	NC
---------------------	----

<sup>1</sup> 11 masses d'eau du bassin versant risquent de ne pas atteindre le bon état écologique en 2027

## Contexte

L'écrevisse à pattes blanches est représentée sur le bassin versant de la Romanche. 3 populations sont recensées sur l'Atlas Astacicole dont deux ont été observées en 2021 et une en 2012. Des prospections supplémentaires sont nécessaires afin de répertorier la présence de l'espèce sur l'ensemble du bassin versant. En effet, les connaissances restent faibles sur le secteur du contrat de rivière. Or il est admis que la conservation des espèces et la préservation de leurs milieux passent par une meilleure connaissance de leur répartition et de leur statut. De plus s'agissant d'une espèce sensible à la qualité du milieu, en tant que bio indicateur, elle apporte des informations quant à l'état des cours d'eau.

## Liens avec d'autres dispositifs

NC

## Objectifs

L'objectif de cette étude est de connaître la répartition des populations d'écrevisses à pattes blanches sur l'ensemble du bassin versant et de faire un recueil des facteurs limitants observés.

## Descriptif de l'action

L'action consiste en la réalisation de prospections nocturnes (2pers/10j) à l'aide de lampes torches, en limitant au maximum la pénétration dans le milieu, pour éviter les risques d'écrasement des individus, de trouble de l'eau (qui restreint l'observation) et de perturbation de l'habitat.

Les facteurs limitants et perturbations seront également identifiés (espèces d'écrevisses exotiques, pente, rejets, traces de franchissement du cours d'eau, piétinement au niveau d'abreuvoirs pour le bétail, etc.)

Sachant que l'**accessibilité** du cours d'eau est déterminante, il sera nécessaire de définir au préalable les points d'accès aux cours d'eau lors des prospections de jour (2pers/2j).

Entre chaque cours d'eau, une désinfection sera systématiquement opérée afin d'éviter toute dissémination de pathologies (bottes, cuissardes...). Les prospections nocturnes sont réalisées à 2 agents par mesure de sécurité.

Période optimale de prospection : **mai à septembre** (dans des gammes thermiques supérieures à 10°C).

Heure de prospection recommandée : 21h à 3h du matin.

Une interprétation des données recueillies sera faite : état des peuplements, contexte environnant et facteurs limitants... Des préconisations de gestion/restauration seront proposées dans un plan de gestion.

A noter que les données astacicoles obtenues seront transmises à l'OFB.

## Indicateurs

Indicateurs de réalisation :	Indicateurs techniques :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Cartographie (papier et couches SIG)</li><li>• Rapport</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiches de prospection</li></ul>



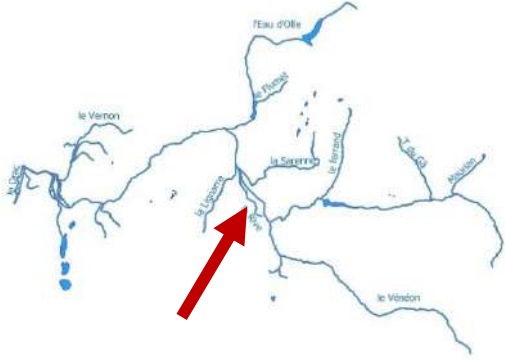
## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38 ou Région AURA*		Autofinancement (dont FNPF)	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude écrevisses	2023	12 250 €	50%	6 125€	AD	AD	50%	6 125€
<b>TOTAL</b>		<b>12 250€</b>		<b>6 125€</b>				<b>6 125€</b>

\* À définir

## Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

### Objectif opérationnel : Acquisition de connaissances

<p style="text-align: center; color: #800080; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">Amélioration des connaissances sur la population d'Ombre commun sur la Rive</p> 	<b>N° Action</b>	<b>19</b>
	<b>Année d'engagement</b>	2023
	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	FDAAPPMA 38
	<b>Type d'action</b>	Etude
	<b>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</b>	12 900€
	<b>Masses d'eau</b>	FRDR10151 - Rive
	<b>Commune(s)</b>	Le Bourg d'Oisans

### Référence SDAGE

<b>Orientation fondamentale</b>	Neuf OF avec intitulé
<b>Programme de mesures</b>	AGR0401 / RES0303/ MIA0202 / MIA0504/ MIA0602/ MIA0701/ MIA0202/ MIA0301 avec l'intitulé
<b>RNABE 2027</b>	Oui / non 1

### Référence SAGE

<b>Orientation</b>	De I à XVIII avec l'intitulé
<b>Disposition</b>	De 1 à 157 avec l'intitulé

### Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

<b>Fiche Action</b>	NC
---------------------	----

<sup>1</sup> 11 masses d'eau du bassin versant risquent de ne pas atteindre le bon état écologique en 2027

## Contexte

La Rive possède une population d'ombre commun introduite depuis de nombreuses années. Cette population n'est plus soutenue en effectif par déversement. Les dernières pêches électriques font état d'un recul de la population (étude piscicole 2019 de la Fédération de pêche 38). Ce cours d'eau représente un fort attrait pour la pratique de la pêche sportive.

## Liens avec d'autres dispositifs

NC

## Objectifs

L'intérêt de ces pêches est d'actualiser les connaissances piscicoles sur le cours de la Rive en ciblant l'ombre commun, afin d'adapter le mode de gestion piscicole vis-à-vis de la fonctionnalité du milieu.

## Descriptif de l'action

L'action consiste en la réalisation de 4 pêches électriques d'inventaire de type De Lury (8 pers/2j) sur les sites pêchés en 2019 avec un complément de 4 à 5 pêches à 1 passage de type IPR (7 pers/2j) pour cibler la présence d'ombrés (stade juvénile d'ombre commun).

Quatre stations de pêche d'inventaire seront équipées de sondes thermiques pour affiner le diagnostic piscicole sur une période suffisante pour englober la période estivale et hivernale (2 pers/3j).

Une interprétation des données recueillies sera faite : état des peuplements, contexte environnant et facteurs limitants... Un lien sera recherché avec les actions de restauration mises en œuvre sur le cours d'eau. Des préconisations de gestion/restauration seront proposées à la suite des études.

A noter que les données piscicoles obtenues seront transmises à l'OFB.

## Indicateurs

Indicateurs de réalisation :	Indicateurs techniques :
<ul style="list-style-type: none"><li>Résultats de pêche électrique</li><li>Pose/relève des sondes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Diagnostic piscicole</li><li>Chroniques des suivis thermiques</li></ul>

## Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'Eau		CD38 ou Région AURA*		Autofinancement (dont FNPF)	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation de l'étude	2023	12 900€	50%	6 450€	AD	AD	50%	6 450€
<b>TOTAL</b>		<b>12 900€</b>		<b>6 450€</b>				<b>6 450€</b>

\* À définir



Syndicat Mixte  
des Bassins  
Hydrauliques  
de l'Isère

## ANNEXE 2

Programme d'actions du  
Plan Pluriannuel de Gestion  
(PPG) et de restauration des  
affluents de la Romanche aval  
de Grenoble-Alpes Métropole

Certaines actions d'entretien courant sont regroupées dans un plan pluriannuel de gestion sur une durée de 5 ans. Les actions de restauration, d'aménagement et d'approfondissement des connaissances et de communication s'insèrent dans un projet de programmation sur 10 ans. L'ensemble de ces actions répond à un ou plusieurs enjeux et aux objectifs sous-tendus (prévention des risques, amélioration de l'état des cours d'eau). Il convient de préciser ici que si la définition et la programmation des actions ont été réfléchies de façon globale sur la zone d'étude, cela a été réalisé sans préjuger de l'acteur compétent pour la réalisation de ces actions. Les maîtres d'ouvrages seront Grenoble-Alpes Métropole, les communes, les riverains ou d'autres acteurs en fonction des linéaires concernés et des sujets traités. Grenoble-Alpes Métropole portera la majorité de ces actions dans le cadre de sa compétence GEMAPI pour répondre à l'intérêt général.

## Programmation des actions d'ENTRETIEN des cours d'eau

Enjeux	Numéro d'action et priorité <small>La numérotation (réalisée à l'échelle métropolitaine) est indépendante de la hiérarchisation des actions.</small>	Actions	Maîtres d'ouvrages pressentis	Estimatif en € HT/ année				
				2022	2023	2024	2025	2026
Gestion végétation	1	Maintien d'une section d'écoulement en lit mineur parfaitement dégagée sur les secteurs urbanisés et à enjeux anthropiques	Grenoble-Alpes Métropole, Communes, Riverains	74 700 €	127 196 €	74 700 €	127 196 €	74 700 €
Gestion végétation	2	Gestion de la végétation des merlons d'endiguement afin de prévenir leur érosion	Grenoble-Alpes Métropole, Communes, Riverains	105 358 €	35 582 €	35 582 €	35 582 €	35 582 €
Gestion physique	3	Opérations de curages hors plages de dépôts	Grenoble-Alpes Métropole, Communes	2 000 €		4 000 €		2 000 €
Gestion végétation	8	Maintien du bois mort et des embâcles de bois sur les zones naturelles	Grenoble-Alpes Métropole, Communes, Riverains	Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)				
Gestion physique	9	Curage des pièges à matériaux	Grenoble-Alpes Métropole, Communes	26 000 €	8 000 €	26 000 €	8 000 €	26 000 €
Gestion végétation	11	Assurer des interventions réduites et une non intervention contrôlée sur les zones de ripisylve à préserver	Grenoble-Alpes Métropole, Communes, Riverains	Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)				
Gestion végétation	14	Suppression des espèces exotiques envahissantes	Grenoble-Alpes Métropole, Communes	60 675.40 €	11 784.40 €	11 784.40 €	11 784.40 €	11 784.40 €
Gestion végétation	15	Maîtrise de la progression des espèces exotiques envahissantes	Grenoble-Alpes Métropole, Communes	77 053.80 €	77 053.80 €	77 053.80 €	77 053.80 €	77 053.80 €
Gestion physique Gestion végétation	79	Entretien de la passe à poissons de la Pépinière de la Touche à Notre-Dame-de-Mésage	Grenoble-Alpes Métropole, AAPPMA, SYMBHI	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
			TOTAL /année	348 287.20 €	262 116.20 €	231 620.20€	262 116.20 €	229 620.20 €
			TOTAL € HT	1 333 760 €				

	Priorité 1
	Priorité 2
	Priorité 3



**Plan pluriannuel de gestion et programme de restauration des cours d'eau : Bassin versant de la Romanche Aval**



**Thème d'action : Entretien de la végétation**

**Légende :**

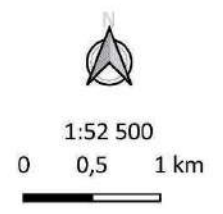
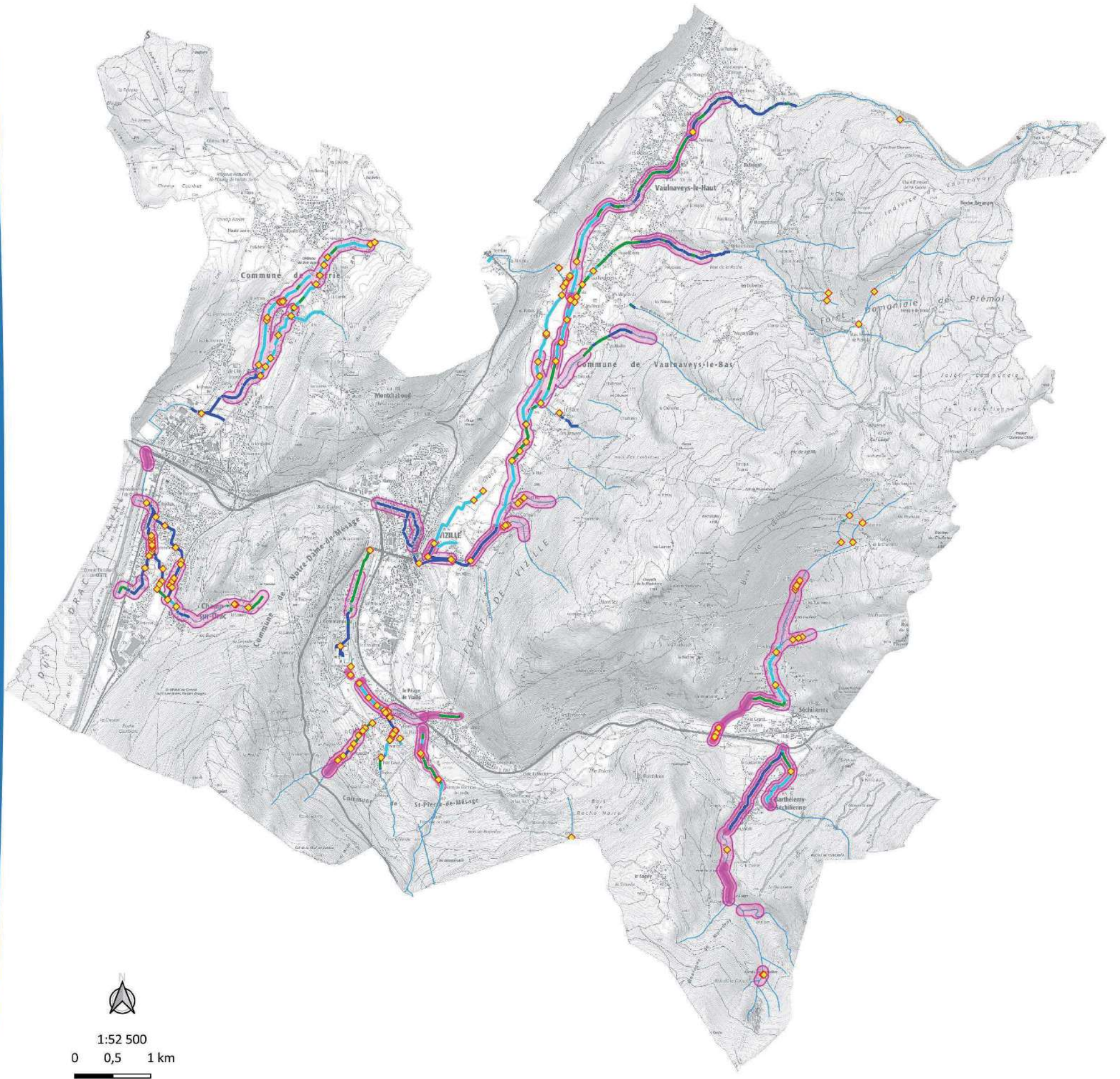
- Enlèvements de bois mort en amont d'ouvrages localisés**
- Maintien d'une section d'écoulement en lit mineur dégagée**  
 Entretien annuel  
 Entretien tous les 2 ans
- Gestion de la végétation des merlons d'endiguement**  
 Entretien annuel
- Espèces exotiques envahissantes**  
 Maîtrise de leur progression (visite annuelle et entretien)  
 Suppression des foyers
- Réseau hydrographique étudié**

Sources :  
 - Fonds de plan : Scan 25 IGN  
 - Données :  
 - Réseau hydrographique : Grenoble Alpes Métropole, modifié  
 - Eléments de programmation : Géorives et Aquascop

Groupement :



Date de réalisation : 07/10/2021





# Programmation des actions HYDRAULIQUES et de RESTAURATION

Enjeux	Numéro d'action et priorité	Actions	Maîtres d'ouvrages pressentis	Prestation	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Gestion physique	9	Création de nouveaux pièges à matériaux	Grenoble-Alpes Métropole, Communes	études	20 000 €										
				travaux	1 000 €										
Usages	10	Mise en défens des cours d'eau et de leur ripisylve et création d'abreuvoirs	Grenoble-Alpes Métropole, éleveurs	travaux			19 360 €	70 860 €							
Gestion végétation	13	Plantation d'une végétation rivulaire diversifiée d'essences sauvages locales	Grenoble-Alpes Métropole, Communes, Riverains	travaux	12 14 €										
Usages	45	Chercher et corriger les causes de pollutions des eaux	Grenoble-Alpes Métropole, Respons. des pollutions	suivi en interne	Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)										
Usages	46	Limiter le salage et privilégier d'autres méthodes de traitement des routes	Grenoble-Alpes Métropole	suivi en interne	Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)										
Usages	54	Mise en place de barrières sur les sites de décharge	Grenoble-Alpes Métropole	travaux	1 500 €										
Écologie	65	Restauration multifonctionnelle du ruisseau de la Combe dans la plaine à Champ-sur-Drac	Grenoble-Alpes Métropole	études	30 000 €										
Gestion physique				travaux		300 000 €									
Écologie	66	Restauration espace de bon fonctionnement en amont et aval du hameau la Combe à Champ-sur-Drac et Notre-Dame-de-Mésage	Grenoble-Alpes Métropole	études		25 000 €									
Gestion physique				travaux			200 000 €								
physique	67	Optimisation fonctionnement deux bassins de rétention à Jarrie	Grenoble-Alpes Métropole	étude		20 000 €									
Écologie	68	Restauration espace bon fonctionnement aval Clos Jouvin Jarrie	Grenoble-Alpes Métropole	étude	Coûts fonct.		30 000 €								
Écologie	69	Étude du potentiel de reconnexion piscicole Vernon Romanche	Grenoble-Alpes Métropole, SCAR	étude				50 000 €							
Gestion physique	70	Modification du dégrilleur Allas sur le Vernon à Vizille	Grenoble-Alpes Métropole	études PAPI Vernon				PAPI Vernon							
Gestion physique	71	Suivi du profil en long Vernon, Mailles et Prémol	Grenoble-Alpes Métropole	levés topo	3 846 €		3 846 €			3 846 €			3 846 €		
Écologie	72	Remise à ciel ouvert de cours d'eau à Vizille	Grenoble-Alpes Métropole	études		20 000 €									
physique				travaux			150 000 €								
Écologie	73	Remise à ciel ouvert cours d'eau à Vaulnaveys-le-Bas	Grenoble-Alpes Métropole, Vaulnaveys-le-Bas	études			55 000 €								
physique				travaux				450 000 €							
Écologie	74	Reprise d'une buse aux Muriannes à Vaulnaveys-le-Bas	Grenoble-Alpes Métropole	études				8 000 €							
physique				travaux					40 000 €						
Écologie	75	Restauration des continuités écologiques Vernon-Vaulnaveys-le-Haut	Grenoble-Alpes Métropole	études				20 000 €							
				travaux					80 000 €						
Gestion physique	76	Diagnostic d'ouvrages à Vaulnaveys-le-Haut et étude découverte	Grenoble-Alpes Métropole	études PAPI Vernon				PAPI Vernon							
Écologie	77	Restau. continuités écologiques les Mailles à Vaulnaveys-le-Bas	Grenoble-Alpes Métropole	travaux	1 500 €										
Écologie	78	Restau. continuités écologiques Prémol à Vaulnaveys-le-Bas	Grenoble-Alpes Métropole	études		30 000 €									
Écologie	80	Restau. continuités écologiques pépinière de la Touche à à Notre-Dame-de-Mésage	Grenoble-Alpes Métropole	études			15 000 €								
physique	81	Restauration multifonctionnelle ruisseaux St-Pierre-de-Mésage	Grenoble-Alpes Métropole, Saint-Pierre-de-Mésage	étude	45 000 €										
Écologie															
Écologie	82	Restau. continuités écologiques à la confluence avec le Bruyant avec la Romanche	Grenoble-Alpes Métropole	études		15 000 €									
				travaux			60 000 €								
Écologie	83	Restau. espace de bon fonctionnement du Bruyant sur Séchilienne	Grenoble-Alpes Métropole	études		15 000 €									
physique	110	Restaur. protections Vernon, du Prémol et des canaux de Vizille	Grenoble-Alpes Métropole	études				PAPI Vernon							
physique	111	Surveillance d'ouvrages sur le Bruyant et le Guériment	Grenoble-Alpes Métropole		Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)										
					<b>TOTAL /année</b>	114 960 €	425 000 €	533 206 €	598 860 €	120 000 €	3 846 €	0 €	0 €	3 846 €	0 €
					<b>TOTAL € HT</b>	1 799 718 €									

	Priorité 1
	Priorité 2
	Priorité 3

## Programmation des actions de CONNAISSANCES et de COMMUNICATION

Enjeux	N° d'action	Actions	Maîtres d'ouvrages pressentis	Prestation	Estimatif en € HT/ année										
					2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Écologie	30	Inventaire exhaustive et protection des tufières	Grenoble-Alpes Métropole	suivi en interne	Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)										
Écologie	31	Suivi des tufs	Grenoble-Alpes Métropole	suivi en interne	Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)										
Écologie	33	Restauration des zones humides : bilans préalables, définition de l'espace de bon fonctionnement	Grenoble-Alpes Métropole	études	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
Écologie	48	Recherche d'écrevisses autochtones	Fédération de pêche	suivi en interne											
Écologie	49	Suivis hydrologiques	Grenoble-Alpes Métropole	suivi en interne	Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)										
Écologie	50	Diagnostiques complémentaires de cours d'eau	Grenoble-Alpes Métropole	suivi en interne	Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)										
Usages	51	Intégrer l'espace de bon fonctionnement à la gestion du territoire	Grenoble-Alpes Métropole, Communes	suivi en interne	Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)										
Écologie															
physique															
Usages	52	Étude ressource en eau - volumes prélevables	Grenoble-Alpes Métropole	études	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
Participation / sensibilisation	53	Sensibilisation des riverains, visiteurs, entreprises au respect des cours d'eau	Grenoble-Alpes Métropole	conception comm			1 000 €								
				travaux				1 000 €							
				com. entreprise	Coûts fonct. interne										
				Info. riverains/propriétaires	Coûts fonct. interne										
Usages	57	Préservation des boisements et mise en place de bonnes pratiques d'exploitation forestières en lien avec les cours d'eau	Grenoble-Alpes Métropole, Exploitants	études			10 000 €								
Participation / sensibilisation	58	Itinéraires de découverte des cours d'eau	Grenoble-Alpes Métropole, Département	conception comm				14 000 €							
				travaux					10 500 €						
Participation / sensibilisation	59	Apport de connaissances aux populations et actions participatives : formation des riverains à l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve	Grenoble-Alpes Métropole	Information riverains/propriétaires		Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)									
Participation / sensibilisation	61	Organisation de relevés participatifs	Grenoble-Alpes Métropole	suivi en interne	Coûts de fonctionnement (temps de techniciens et chargés de mission)										
Participation / sensibilisation	62	Réalisation d'une étude sociale / sociologique	Grenoble-Alpes Métropole	études		20 000 €									
Participation / sensibilisation	63	Élaboration d'une stratégie de communication et d'un plan d'actions de communication / sensibilisation	Grenoble-Alpes Métropole	études			38 000 €								
Participation / sensibilisation	64	Animations en milieu scolaire sur les cours d'eau et zones humides	Grenoble-Alpes Métropole, communes, Associations	animations		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €					
Participation / sensibilisation	109	Information des propriétaires concernés par des désordres liés à l'érosion	Grenoble-Alpes Métropole	Information riverains/propriétaires	Coûts fonctionnement interne										

	Priorité 1
	Priorité 2
	Priorité 3

TOTAL /année
TOTAL € HT

30 000 €	80 000 €	109 000 €	75 000 €	70 500 €	60 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
544 500 €									





Syndicat Mixte  
des Bassins  
Hydrauliques  
de l'Isère

## ANNEXE 3

# Programme d'Études Préliminaires (PEP) du PAPI Romanche



Syndicat Mixte  
des Bassins  
Hydrauliques  
de l'Isère



## Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Romanche

---

Dossier de candidature du programme  
d'études préalables au PAPI

### Fiches Action



*Bourg d'Oisans inondé en 1914  
(Source : EDF)*



*Crue du Vernon à Vaulnaveys-le-Haut  
(2005, source : SYMBHI)*

Porteur du projet : Syndicat Mixte des Bassins  
Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)

Novembre 2021

ID Actions	Intitulé de l'action	Description de l'action	Périmètre	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)
0-1	Assurer l'animation et le suivi du programme d'études préalables au PAPI	- Pilotage et coordination globale du PEP. - Organisation et animation des instances de gouvernance du PEP et des temps de concertations. - Coordination des actions portées par les différents maitres d'ouvrage. - Conduite d'opération des actions portées directement par le SYMBHI. - Coordination des démarches de concertation et de consultation du public.	Territoire PAPI	SYMBHI	COTECH / COFIL	454 000
0-2	AMO pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI.	Accompagnement du SYMBHI pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des études et actions du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage	Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche	SYMBHI	COTECH / COFIL	70 000
0-3	Mandataire pour le suivi des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI relatives aux travaux de sécurisation prioritaires	Accompagnement du SYMBHI pour la réalisation des actions sous sa maîtrise d'ouvrage, relatives aux études et travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans. Assistance au pilotage et au suivi des missions confiées à des prestataires externes ou en régie.	Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche	SYMBHI	COTECH/COFIL	215 000
0-4	AMO pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage de GAM	Accompagnement de GAM pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des études et actions du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage.	Vernon, Moyenne et Basse Romanche	GAM	COTECH / COFIL	50 000
0-5	Elaboration du dossier de PAPI complet	Produire les pièces du dossier de PAPI complet.	Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche	SYMBHI	COTECH/COFIL	50 000
0-6	Mettre en place une démarche de concertation du grand public.	Mettre en place une démarche de concertation et de consultation du grand public via l'organisation d'ateliers de travail thématiques et territoriaux, la planification de réunions publiques... Les éléments serviront à la co-construction du schéma d'aménagement et à alimenter le dossier de PAPI.	Territoire PAPI	SYMBHI / GAM	COTECH/COFIL	30 000
1-1	Poursuivre et finaliser l'étude sur l'opportunité d'une implication des barrages hydro électriques (existants) portée par la CLE	Complément à l'action déjà engagée via le PAPI Drac	Bassin versant Drac Romanche (action mutualisée avec PAPI Drac)	CLE Drac Romanche	EDF / DREAL / DDT / SYMBHI / GAM	105 000
1-2	Assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique	Collecter les données disponibles Numériser les données cartographiques "papier" le cas échéant Analyser la cohérence et la complémentarité des différentes sources de données existantes Proposer une cartographie de synthèses des enjeux, des zones inondables et de leur portée réglementaire	Territoire du PAPI	SYMBHI / GAM	RTM / DDT 38 / CC Oisans	15 000
1-3	Réaliser une étude historique sur les crues, saisir les informations dans la BDHI, et établir un plan de pose des repères de crue	Analyser les crues historiques et l'évolution des enjeux territoriaux. Saisir les informations collectées dans la Base de Données Historique des Inondations. Identifier des sites pertinents pour la pose de repères de crues, avec une forte visibilité et des aléas inondation importants. Evaluer la faisabilité technique, administrative et foncière d'y poser des repères. Proposer un plan de pose des repères de crue, qui sera mis en œuvre dans le PAPI.	Périmètre PAPI (3 sous-secteurs : Romanche Oisans ; Romanche aval ; Vernon)	SYMBHI / GAM	EDF / DDT38 / CC Oisans / Communes / RTM	30 000
1-4	Réaliser ou mettre à jour les DICRIM prioritaires	Etat des lieux des DICRIM puis mise à jour en fonction des manques identifiés	Périmètre PAPI (3 sous-secteurs : Romanche Oisans ; Romanche aval ; Vernon)	SYMBHI / Communes	GAM / CC Oisans	10 000
1-5	Etablir un plan de communication et d'information du grand public sur le PAPI de la Romanche	- Capitaliser les supports de communication déjà produits par les différents acteurs du territoire (expositions, maquettes, vidéos, cartographies ...) - Identifier les besoins complémentaires - Définir les modalités de diffusion à privilégier pour ces supports. - Réaliser des enquêtes (formulaire en ligne) pour évaluer la perception du risque auprès des différents publics concernés sur le territoire, en vue de cibler les types d'actions, discours et supports de communication à mettre en œuvre à plus long terme (au cours du PAPI complet).	Périmètre PAPI (3 sous-secteurs : Romanche Oisans ; Romanche aval ; Vernon)	SYMBHI / GAM	Communes / GAM / CC Oisans	25 000
1-6	Mettre en œuvre un outil alternatif de diffusion de la culture du risque inondation	Mettre en œuvre un outil alternatif (type spectacle vivant) de diffusion de la culture du risque inondation, en particulier en milieu scolaire (collège, lycée).	Périmètre PAPI	SYMBHI/GAM	Rectorat / Communes / GAM / CC Oisans	15 000
1-7	Réaliser les études préliminaires au schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans	Réaliser les études manquantes permettant de constituer l'exhaustivité des données entrantes du schéma d'aménagement : investigations géotechniques, topographiques, diagnostics et inventaires environnementaux	Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche	SYMBHI	COTECH / COFIL	130000
1-8	Réaliser les études préliminaires au schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon	Réaliser les études manquantes permettant de constituer l'exhaustivité des données entrantes du schéma d'aménagement : investigations géotechniques, topographiques, diagnostics et inventaires environnementaux	BV Vernon	GAM	SYMBHI / DDT38 / AERMC	160 000

ID Actions	Intitulé de l'action	Description de l'action	Périmètre	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)
2-1	Informer les communes et le grand public sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles	- Sensibiliser les communes à l'utilisation des différents dispositifs d'anticipation existant (adhésion à APIC et Vigicrues Flash, Vigicrue), et communiquer sur la mise à disposition des différents outils (APIC, ...) auprès du grand public.	Périmètre PAPI	Etat	DREAL-SPC / Météo-France / CC Oisans / Communes / EDF	
2-2	Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un SDAL sur le bassin versant de la Romanche	Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un Système d'Avertissement Local des crues (SDAL), qui viendrait compléter l'offre à disposition sur la Romanche avec Vigi-crues. Intégration de cette étude dans un périmètre plus large à l'échelle du SYMBHI.	Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche	SYMBHI	DREAL SPC / communes / CCO / GAM / EDF	40 000
2-3	Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques et hydrologiques entre EDF, le SPC et le SYMBHI, en crue et hors crue.	- Vérifier l'adéquation entre les consignes de crue des barrages hydroélectriques et les limites des systèmes d'endiguement à l'aval - Automatiser la transmission d'informations et de données quantifiées (débits en amont du barrage, débits en sortie du barrage) vers les acteurs de la gestion de crise à l'aval (SPC, Communes, SYMBHI) - Partager les prévisions (météorologiques, hydrologiques)	Périmètre PAPI	CLE Drac Romanche	DREAL-SPC / Météo-France / CC Oisans / Communes / EDF	20 000
2-4	Analyser les consignes de gestions des ouvrages hydrauliques pour identifier les éventuels besoins d'établir des conventions interacteurs	Etablir les conventions éventuellement nécessaires avec les autres parties impliquées dans la gestion des ouvrages hydrauliques (autres usagers des infrastructures, communes ...).	Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche	SYMBHI	Communes, usagers des ouvrages hydrauliques	5 000
2-5	Formaliser les consignes de gestion du réseau de canaux et de vannes de Vizille en cas de crue.	Etablir des conventions entre les différents gestionnaires et propriétaires d'ouvrages	Vizille	CLE Drac Romanche	GAM / SYMBHI / Commune de Vizille / Usagers des canaux / EDF	30 000
3-1	Formaliser un volet ORSEC Inondation en détaillant les modalités d'alerte et de sauvegarde de la population en cas d'inondation.	Intégration dans une démarche plus large à l'échelle départementale (en s'appuyant sur les fiches bassin versant préparées par le RDI)	Territoire PAPI	Etat (DDT 38 et SIACED-PC)	SYMBHI / DDT38 / SIACEDPC / SDIS / SPC / communes / GAM / CCO	
3-2	Réaliser ou mettre à jour les PCS prioritaires	Etat des lieux puis mise à jour des PCS en fonction des besoins. Intégration d'un volet inondation spécifique, prenant notamment en compte les consignes de gestion des systèmes d'endiguement.	Territoire PAPI	SYMBHI / Communes / GAM	GAM / CC Oisans / SYMBHI	15 000
3-3	Formaliser le fonctionnement d'un réseau de sentinelles test pour la surveillance des crues et l'amélioration de l'alerte	Finaliser la démarche engagée par le SYMBHI dans le cadre du projet POIA CORESTART, pour la mise en œuvre d'un réseau de sentinelles test.	Romanche	SYMBHI	communes / GAM / CC Oisans / DDT38 / SIACEDPC	5 000
3-4	Concevoir des exercices d'inondation qui pourront être mis en œuvre au cours de la phase PAPI	o Définir des scénarios hydrologiques et événementiels o Définir les modalités d'organisation (sur table, simulation grandeur réelle) et les acteurs à associer o Identifier les points à évaluer spécifiquement et à intégrer au retour d'expérience	Périmètre PAPI	Etat (DDT38 et SIACED-PC)	SYMBHI / GAM / CC Oisans / Communes / EDF / DREAL SPC	
4-1	Finaliser et approuver le PPRI de l'Oisans	Mener à son terme la démarche PPRI sur la plaine de l'Oisans, jusqu'à l'approbation du document par arrêté préfectoral.	Plaine de l'Oisans	Etat (DDT38)	SYMBHI / CC Oisans	
4-2	Promouvoir un aménagement du territoire compatible avec le risque d'inondation	Collecter et analyser les différents documents d'urbanisme en vigueur sur le périmètre de la démarche PAPI Analyser le niveau de prise en compte du risque d'inondation dans ces documents Inciter les collectivités à améliorer (le cas échéant) la prise en compte du risque dans leur document d'urbanisme à l'occasion de l'élaboration/révision de leurs documents d'urbanisme (via des adaptations des zonages, du règlement, ou bien la mise en place d'OAP thématiques « Risques et résilience » / « Grand cycle de l'eau »).	CC Oisans	CC Oisans / communes	CC Oisans / SYMBHI / DDT38	5000
4-3	Accompagner les communes et les instructeurs du réseau ADS (Autorisation du Droit des Sols) pour l'instruction des permis de construire	Réaliser une enquête auprès des services instructeurs pour évaluer les difficultés d'application des règles de prise en compte du risque d'inondation et les éventuels besoins en termes de formation à prévoir au cours du PAPI complet	Territoire PAPI	Etat (DDT 38)	CC Oisans / GAM / Communes / SYMBHI	
5-1	Réaliser une étude de diagnostic globale de vulnérabilité du territoire	- Réaliser un diagnostic global de la vulnérabilité du territoire - Définir un programme d'actions priorisé pour la mise en œuvre (au stade PAPI) d'une démarche de réduction de la vulnérabilité à l'échelle des enjeux (diagnostic ciblés, accompagnement des enjeux exposés ...).	Périmètre PAPI	SYMBHI / GAM	CC Oisans / Communes / Gestionnaires d'enjeux particulièrement vulnérables	70 000

ID Actions	Intitulé de l'action	Description de l'action	Périmètre	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)
6-1	Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans - axes 6 et 7	- Capitalisation des connaissances issues des études existantes (aléas, conception des scénarios d'aménagement, connaissance des impacts hydrauliques, potentialités de valorisation environnementale, connaissances récentes sur le transport solide ...) - Prise en compte des résultats (programme d'actions) de l'étude de transport solide de la Romanche portée par le Contrat de Rivière Romanche (2018) dans les hypothèses de définition des scénarios d'aménagement. - Elaboration de différents scénarios, analyse comparative des variantes envisageables (sur la base d'une ACB/AMC), et identification du scénario optimum •Planification des opérations en tenant compte de l'ensemble des procédures réglementaires et administratives applicables (marchés publics, autorisation environnementale, foncier ...)	Plaine de l'Oisans et gorges de la Romanche	SYMBHI	COTECH / COFIL	200 000
6-2	Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma d'aménagement Romanche Oisans – axes 6 et 7	Réalisation des études de types « Analyses multicritères/ Analyses Coûts Bénéfices » (ACB/AMC) pour permettre la comparaison objective des différents scénarios du schéma d'aménagement et justifier de la pertinence socio-économique des aménagements retenus dans le scénario optimum.	Plaine de l'Oisans	SYMBHI	COTECH / COFIL	70 000
6-3	Réaliser les études de maîtrise d'œuvre (AVP) et les démarches réglementaires nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma d'aménagement Romanche Oisans – axes 6 et 7	Approfondissement du scénario retenu dans le cadre du schéma d'aménagement au stade AVP.	Plaine de l'Oisans	SYMBHI	COTECH / COFIL	210 000
6-4	Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon – axes 6 et 7	- Valorisation des connaissances issues du diagnostic réalisé lors de l'étude hydraulique et écologique du Vernon et de ses affluents, portée par le contrat de rivière Romanche entre 2011 et 2014. - Etude du fonctionnement du réseau de canaux de Vizille en cas de crue - Analyse critique des aménagements proposés dans le cadre de l'étude - Analyse du rôle des digues et ouvrages recensés sur le bassin versant - Proposition de plusieurs scénarios d'aménagement sur le bassin versant, analyse comparative sur la base d'une ACB /AMC et identification du scénario le plus pertinent - Planification des opérations en tenant compte de l'ensemble des procédures réglementaires et administratives applicables (marchés publics, autorisation environnementale, foncier ...)	Bassin versant du Vernon	GAM	COTECH/COFIL	230 000
6-5	Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma d'aménagement du Vernon – axes 6 et 7	Réalisation des études de types « Analyses multicritères/ Analyses Coûts Bénéfices » (ACB/AMC) pour permettre la comparaison objective des différents scénarios du schéma d'aménagement et justifier de la pertinence socio-économique des aménagements retenus dans le scénario optimum.	BV Vernon	GAM	SYMBHI / DDT38 / AERMC	80 000
6-6	Réaliser les études de maîtrise d'œuvre (AVP) et les démarches réglementaires nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma d'aménagement du Vernon – axes 6 et 7	Approfondissement du scénario retenu dans le cadre du schéma d'aménagement au stade AVP.	BV Vernon	GAM	SYMBHI / DDT38 / AERMC	230 000
7-1	Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur la plaine de l'Oisans	Réalisation des études de danger des systèmes d'endiguement projetés, sur la base des études d'AVP.	Romanche Oisans	SYMBHI	DDT38 / CCO / DREAL / GAM / communes	120 000
7-2	Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur le bassin versant du Vernon	Réalisation des études de danger des systèmes d'endiguement projetés, sur la base des études d'AVP.	BV Vernon	GAM	DDT38 / DREAL / SYMBHI / communes	80 000
7-3	Réaliser les démarches nécessaires pour assurer une gestion pérenne et efficace des futurs systèmes d'endiguement (autorisation administrative, maîtrise foncière, conventionnements entre les différents usagers des ouvrages ...)	Réaliser les démarches nécessaires pour assurer une gestion pérenne et efficace des futurs systèmes d'endiguement (autorisation administrative, maîtrise foncière, conventionnements entre les différents usagers des ouvrages ...)	Systèmes d'endiguement de la plaine de l'Oisans et de la Romanche aval	SYMBHI	DDT38 / GAM / CC Oisans / Communes	
7-4	Réaliser les travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans (y compris l'ensemble des études et des démarches nécessaires à ces travaux) – axes 6 et 7	Réalisation de l'ensemble des investigations, des études (Moe notamment), et des démarches réglementaires préalables nécessaires à l'exécution des travaux. Réalisation des travaux de sécurisation prioritaires portant sur le confortement des pieds de digues entre la Bayette et le pont de la RD1091 et la mise en œuvre d'un dispositif de gestion du transport solide entre la Bayette et le Buclet.	Plaine de l'Oisans	SYMBHI	COTECH/COFIL	5000000

**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE****Axe 0 : Animation et Gouvernance du PAPI****FICHE ACTIONS N°0-1****Assurer l'animation et le suivi du programme d'études préalables au PAPI****Objectif de l'action**

Assurer l'animation ainsi que le pilotage administratif et technique du PEP de la Romanche par l'équipe projet dédiée au sein du SYMBHI

**Description de l'action**

L'équipe projet PEP de la Romanche mise à disposition par le SYMBHI comprend :

<b>Personnel</b>	<b>% ETP</b>	<b>Missions</b>
Directeur et Directeur-adjoint du SYMBHI	5%	- Être présent lors des comités de pilotage du programme d'études préalables au PAPI
Responsable Unité Territoriale Romanche	10%	- Garantir la bonne réalisation du PEP au PAPI Romanche - Garantir la cohérence avec les autres projets et le plan de charge global de l'UT Romanche - Assurer le lien avec les élus du territoire
Ingénieur principal	100%	- Assurer le pilotage global du PAPI, avec une coordination de l'ensemble des actions du programme d'études préalables au PAPI - Assurer le pilotage opérationnel des actions sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI et de ses prestataires : assistants à maîtrise d'ouvrage, prestataires divers - Vérifier le respect du calendrier des actions et l'ajuster au besoin, gérer les difficultés potentielles - Réunir de manière régulière les différents échelons de la gouvernance du PAPI (COTECH, COPIL) : préparation, animation et restitution des réunions - Définir et piloter les processus de passation et d'exécution des marchés publics - Contrôler l'avancement financier et le respect de l'enveloppe financière du projet - Mener la concertation institutionnelle et publique avec les acteurs du projet : élus, communes, techniciens, experts, représentants d'associations d'habitants, d'environnementalistes... (voir fiche action n°0-2) - Conduire et mettre en œuvre le démarrage des procédures réglementaires - Participer à la rédaction des actes du syndicat - Piloter la communication du projet
Technicien rivière	10%	- Assister le chef de projet PAPI - Réaliser des reconnaissances de terrain - Apporter une expertise technique de terrain
Assistante administrative	15%	- Rédaction de lettres de commande - Pilotage des délibérations du Conseil syndical nécessaires à la bonne conduite du projet - Suivi des acquisitions et du patrimoine foncier du syndicat - Mise en œuvre des campagnes de communication - Gestion et rédaction des courriers - Accueil téléphonique...
Responsable administrative et financière et un comptable	10%	- Elaboration de conventions - Elaborer le budget du SYMBHI, en lien avec le Chef de projet pour les dépenses relatives au projet du PAPI Romanche
Gestionnaire de marchés et de subventions	15%	- Montage et exécution de marchés publics - Assurer le suivi financier des marchés lors de leur exécution - Assurer le montage des dossiers de demande de subventions - Assurer le suivi financier du versement des subventions par les financeurs
Comptable	10%	- Assurer le contrôle financier des assistants à maîtrise d'ouvrage, gérer le système d'avances - Exécuter le budget - Élaborer le plan de trésorerie du syndicat, et assurer les encaissements des participations des membres adhérents et des subventions des financeurs, afin de pouvoir assurer le paiement des prestataires en date et heure.
Géomaticien	20%	- Assurer le suivi SIG du projet - Assurer la bancarisation des données au sein du SYMBHI
Chargé de mission environnement	20%	- Assurer la cohérence environnementale du projet - Assurer le suivi des aménagements environnementaux

**Territoire concerné**

Territoire PAPI

Pilotage de l'action						
Maitre d'Ouvrage			Acteurs associés			
SYMBHI			COTECH / COPIL			
Echéancier prévisionnel						
2021	2022		2023		2024	
Elaboration du dossier PEP	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Elaboration du dossier PEP						
L'animation du PEP a débuté dès la déclaration d'intention du SYMBHI en mai 2020 et se déroulera sur une durée de 4 ans. Une année d'animation supplémentaire pourra être sollicitée par avenant pour permettre de pérenniser l'animation tout au long de l'année 2024						
Plan de financement						
Coût annuel total de l'action (HT)			454 000 €			
3x130 000 € (période du PAP) + 64 000 € (animation de la période d'élaboration du PEP)						
Entités	Taux (%)		Coût(HT)			
Fonds Barnier	50%		227 000 €			
SYMBHI	50%		227 000 €			
<i>Département (part. SYMBHI)</i>	<i>40%</i>		<i>90 800 €</i>			
<i>GAM (part. SYMBHI)</i>	<i>25%</i>		<i>56 750 €</i>			
<i>CCO (part. SYMBHI)</i>	<i>35%</i>		<i>79 450 €</i>			
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel d'activité</li> <li>• Avancement des actions du PEP</li> <li>• Avancement du programme financier</li> <li>• Nombre de réunions du COTECH</li> <li>• Nombre de réunions du COPIL</li> </ul>						
Autres actions en lien						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 0-2 : AMO pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI.</li> <li>• Action 0-3 : Mandat pour le suivi des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI relatives aux travaux de sécurisation prioritaires</li> <li>• Toutes les actions du PEP au PAPI de la Romanche</li> </ul>						





**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE**

**Axe 0 : Animation et Gouvernance du PAPI**

**FICHE ACTIONS N°0-2**

**AMO pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI.**

**Objectif de l'action**

Accompagnement du SYMBHI pour l'élaboration des les marchés publics nécessaires à la réalisation des études et actions du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage.

**Description de l'action**

Le SYMBHI, porteur du programme d'études préalables au PAPI de la Romanche , prévoit de lancer une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le montage des pièces administratives, financières et techniques des marchés publics relatifs à la réalisation des études et actions du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage.

**Territoire concerné**

Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche

**Pilotage de l'action**

**Maitre d'Ouvrage**

SYMBHI

**Acteurs associés**

COTECH / COFIL

**Echéancier prévisionnel**

**2022**

**2023**

**2024**

**Sous-secteur**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

Terrioire PAPI

**Plan de financement**

**Coût total de l'action (HT)**

**70 000 €**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

35 000 €

SYMBHI

50%

35 000 €

*Département (part. SYMBHI)*

40%

14 000 €

*GAM (part. SYMBHI)*

25%

8 750 €

*CCO (part. SYMBHI)*

35%

12 250 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Nombre d'études et d'actions sous maitrise d'ouvrage SYMBHI finalisées/nombre programmées
- Respect du planning prévisionnel des actions sous maitrise d'ouvrage SYMBHI
- Respect des coûts prévisionnels des actions sous maitrise d'ouvrage SYMBHI

**Autres actions en lien**

- Action 0-1 : Assurer l'animation et le suivi du programme d'études préalables au PAPI
- Actions du PEP au PAPI de la Romanche sous maitrise d'ouvrage SYMBHI





PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

Axe 0 : Animation et Gouvernance du PAPI

FICHE ACTIONS N°0-3

Mandataire pour le suivi des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI relatives aux travaux de sécurisation prioritaires

Objectif de l'action

Accompagnement du SYMBHI pour la réalisation des actions sous sa maîtrise d'ouvrage, relatives aux études et travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans. Assistance au pilotage et au suivi des missions confiées à des prestataires externes ou en régie.

Description de l'action

Le SYMBHI prévoit de s'appuyer sur un mandataire pour assurer le pilotage et le suivi des actions relevant des travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans. Pour les actions concernées le mandataire aura pour rôle de :

- assister le SYMBHI dans le pilotage des études et travaux,
- assurer le suivi et l'exécution financière des marchés publics,
- assurer le suivi des subventions
- assurer la préparation d'éléments budgétaires
- vérifier le respect du calendrier et de l'enveloppe financière associés,
- cadrer les prestataires externes qui réaliseront les différentes études,
- contrôler et analyser les éléments et les livrables produits,
- participer aux réunions de validation intermédiaire et finale.

Certaines missions réalisées en régie par le SYMBHI pourront également nécessiter de solliciter un AMO pour un appui ponctuel à la production pour pour un accompagnement méthodologique.

Territoire concerné

Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage

SYMBHI

Acteurs associés

COTECH/COFIL

Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Territoire PAPI

Plan de financement

Coût total de l'action (HT)

215 000 €

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

107 500 €

SYMBHI

50%

107 500 €

Département (part. SYMBHI)

40%

43 000 €

GAM (part. SYMBHI)

25%

26 875 €

CCO (part. SYMBHI)

35%

37 625 €

GAM

0%

0 €

Indicateurs de suivi/réussite

- Travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans réalisés dans le respect des coûts et des délais

Autres actions en lien

- Action 7-4 :Réaliser les travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans (y compris l'ensemble des études et des démarches nécessaires à ces travaux) – axes 6 et 7



**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE**

**Axe 0 : Animation et Gouvernance du PAPI**

**FICHE ACTIONS N°0-4**

**AMO pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage de GAM**

**Objectif de l'action**

Accompagnement du SYMBHI pour l'élaboration des les marchés publics nécessaires à la réalisation des études et actions du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage.

**Description de l'action**

Grenoble Alpes Métropole prévoit de lancer une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le montage des pièces administratives, financières et techniques des marchés publics relatifs à la réalisation des études et actions du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage.

**Territoire concerné**

Vernon, Moyenne et Basse Romanche

**Pilotage de l'action**

**Maitre d'Ouvrage**

GAM

**Acteurs associés**

COTECH / COFIL

**Echéancier prévisionnel**

**2022**

**2023**

**2024**

**Sous-secteur**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

Territoire PAPI

**Plan de financement**

**Coût total de l'action (HT)**

**50 000 €**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

25 000 €

GAM

50%

25 000 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Nombre d'études et d'actions sous maitrise d'ouvrage GAM finalisées/nombre programmées
- Respect du planning prévisionnel des actions sous maitrise d'ouvrage GAM
- Respect des coûts prévisionnels des actions sous maitrise d'ouvrage GAM

**Autres actions en lien**

- Actions du PEP au PAPI de la Romanche sous maitrise d'ouvrage GAM

**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE****Axe 0 : Animation et Gouvernance du PAPI****FICHE ACTIONS N°0-5****Elaboration du dossier de PAPI complet****Objectif de l'action**

Produire les pièces du dossier de PAPI complet

**Description de l'action**

La démarche PAPI envisagée par le SYMBHI présente une particularité, puisqu'elle propose de réaliser la première étape de « programme d'études préalables » à double-vitesse, avec une réalisation accélérée du programme d'études et des travaux de sécurisation prioritaires sur le territoire de la plaine de l'Oisans, quand la durée de cette phase sera plus importante sur la Moyenne/Basse Romanche et le Vernon, du fait d'une réflexion moins avancée. Ce choix, établi en concertation avec les services instructeurs du PAPI, s'appuie sur 2 constats :

- La très forte vulnérabilité du secteur de la plaine de l'Oisans, qui est exposé à un risque significatif de rupture de digues dans le centre de Bourg d'Oisans dès la crue trentennale, avec la présence d'habitations immédiatement en arrière des digues. La sécurisation de ce système d'endiguement revêt ainsi un caractère d'urgence.
- Le degré d'avancement déjà très poussé de la réflexion sur la sécurisation des digues de la plaine de l'Oisans, compte tenu des nombreuses études techniques réalisées sur le sujet depuis plus de 15 ans. Ces études doivent cependant être complétées pour justifier de leur compatibilité avec la doctrine PAPI (justification du scénario retenu parmi les variantes envisageables suivant des critères socio-économiques, environnementaux, ...).

Fort de ces constats, le calendrier envisagé pour la démarche PAPI est le suivant :

- Programme d'études préalables : 2 ans pour les actions sur la plaine de l'Oisans / 2,5 à 3 ans pour les actions sur le reste du périmètre PAPI
- PAPI complet : 6 ans. Dépôt du PAPI Romanche Oisans début 2024, ce qui permettrait une mise en œuvre des actions à partir de 2024 puis un démarrage des travaux 1.5 à 2 ans plus tard. Sur les secteurs Moyenne/Basse Romanche et Vernon, les actions précisées au cours de la phase « programme d'études préalable » pourront s'intégrer dans un avenant au PAPI complet (en 2025) ou bien dans un nouveau PAPI.

Le SYMBHI prévoit de faire appel à un prestataire externe pour élaborer les dossiers de PAPI

**Territoire concerné**

Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche

**Pilotage de l'action****Maitre d'Ouvrage**

SYMBHI

**Acteurs associés**

COTECH/COFIL

**Echéancier prévisionnel****2022****2023****2024****Sous-secteur****Semestre 1****Semestre 2****Semestre 1****Semestre 2****Semestre 1****Semestre 2**

Territoire PAPI

**Plan de financement****Coût total de l'action (HT)****50 000 €**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

25 000 €

SYMBHI

50%

25 000 €

*Département (part. SYMBHI)*

40%

10 000 €

*GAM (part. SYMBHI)*

25%

6 250 €

*CCO (part. SYMBHI)*

35%

8 750 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

• Un PAPI complet est labellisé

**Autres actions en lien**

• Toutes les actions du PAP

**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE****Axe 0 : Animation et Gouvernance du PAPI****FICHE ACTIONS N°0-6****Mettre en place une démarche de concertation du grand public.****Objectif de l'action**

Associer les populations et les collectivités concernées tout au long de la phase d'application du PEP au PAPI et d'élaboration du dossier de candidature PAPI (et au-delà, de mise en œuvre de ce dernier), notamment les populations qui seront impactées par les aménagements projetés dans le cadre du projet (habitants, activités économiques, acteurs de la santé publique et de l'environnement, ...)

**Description de l'action**

Au stade du PAPI d'Intention, la démarche de concertation et de consultation du public se fera par l'intermédiaire de différentes actions :

- Participation aux instances de concertation déjà existantes via la SLGRI Drac Romanche ;
- Réunions du Comité de Pilotage de la démarche PAPI Romanche (1 réunion par an) ;
- Réunions publiques qui pourraient avoir un format territorial (Plaine de l'Oisans / Moyenne et basse Romanche, Vernon, par exemple), avec a minima une réunion par territoire ;
- Des ateliers de travail spécifiques en particulier dans le cadre de l'élaboration des schémas de gestion hydraulique prévus (voir fiches action n°6-2 et n°6-6), avec 1 atelier par schéma ;
- La mise en place d'une phase de concertation et consultation du public, des collectivités et autres acteurs associés au moment de l'élaboration du dossier de candidature PAPI. L'objectif est d'assurer une participation effective du public à la définition du projet de PAPI Romanche. A cet effet, le SYMBHI mettra à disposition le projet de dossier de candidature PAPI, définira les modalités de prise en compte des remarques du public et assurera leur recueil et compilation. Il rédigera enfin un rapport synthétisant les observations du public et indiquant les suites données à ces observations en les justifiant. Ce rapport constituera une pièce à part entière du dossier de candidature PAPI (voir fiche action n°0-5).

Le montant de l'action restant à la charge des collectivités locales suit la répartition suivante : 1/3 GAM, 2/3 SYMBHI

**Territoire concerné**

Territoire PAPI

**Pilotage de l'action****Maitre d'Ouvrage**

SYMBHI / GAM

**Acteurs associés**

COTECH/COFIL

**Echéancier prévisionnel**

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Territoire PAPI

**Plan de financement**

**Coût total de l'action (HT)**

**30 000 €**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

15 000 €

SYMBHI

33%

10 000 €

*Département (part. SYMBHI)*

40%

4 000 €

*GAM (part. SYMBHI)*

25%

2 500 €

*CCO (part. SYMBHI)*

35%

3 500 €

GAM

17%

5 000 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Nombre de réunions du COPIL du PEP au PAPI Romanche
- Nombre de réunions dans les instances déjà existantes
- Nombre de réunions publiques territoriales
- Nombre d'ateliers de travail spécifiques dans le cadre de l'élaboration des schémas de gestion hydraulique
- Mise en œuvre de la phase de consultation du public pour l'élaboration du dossier de candidature PAPI
- Elaboration du rapport de synthèse sur les observations du public et les suites données

**Autres actions en lien**

- Action 0-1 : Assurer l'animation et le suivi du programme d'études préalables au PAPI
- Action 0-5 : Elaboration du dossier de PAPI complet
- Action 1-5 : Etablir un plan de communication et d'information du grand public sur le PAPI de la Romanche
- Action 6-1 : Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans - axes 6 et 7
- Action 6-4 : Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon – axes 6 et 7



# PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

### FICHE ACTION N°1-1

#### Poursuivre et finaliser l'étude sur l'opportunité d'une implication des barrages hydro électriques (existants) portée par la CLE

#### Objectif de l'action

Dans un contexte alpin où l'intérêt d'impliquer le fonctionnement des barrages hydroélectriques dans la gestion des crues a souvent été évoqué par les territoires, le PAPI du Drac a ouvert un espace de réflexion sur ce sujet en considérant d'une part, l'influence actuelle des installations sur le régime hydrologique des cours d'eau et les procédures actuelles de fonctionnement des ouvrages hydroélectriques, et d'autre part, les possibilités éventuelles de mobilisation des ouvrages hydroélectriques dans la gestion des crues, ainsi que les impacts associés (consignes de gestion, coûts, ...).

Il sera ainsi possible d'aborder les conditions à la fois techniques et économiques qu'impliquerait une conciliation des modes de gestion des barrages avec un objectif de prévention du risque inondation.

Il est à noter que le coût total de l'action est de 300 000 € HT, avec une répartition à hauteur de 65% pour le PAPI Drac et 35% pour le PAPI Romanche.

#### Indicateurs de suivi/réussite

La CLE Drac Romanche a déjà initié un groupe de travail sur l'implication et le rôle des barrages dans la gestion des crues du Drac mais également de la Romanche, dont l'objectif est d'étudier la faisabilité d'une exploitation de ces barrages à des fins de gestion des risques d'inondation (en compatibilité avec leur fonction première de production hydroélectrique) et d'en préciser le cas échéant les conditions techniques et financières :

- Quels seraient les impacts en termes de consignes de gestion des ouvrages et en termes économiques ?
- Quels leviers de compensation pourraient être mis en place ?
- Une fonction d'écrêtement partiel des crues permettant d'en atténuer la cinétique et l'intensité en vue d'augmenter le temps d'alerte et de mise en œuvre de la sauvegarde des populations est-elle possible, sachant que cette solution permettrait de temporiser leur survenue et constituerait potentiellement un gain important en termes de sécurité civile, tout en gardant une fonctionnalité hydroélectrique acceptable lors des saisons propices aux crues ?

Afin d'alimenter ces réflexions, ce groupe de travail pilote notamment :

- Une étude de l'influence des barrages sur les hydrogrammes de référence des cours d'eau. Cette action vise à évaluer, par modélisation hydrologique, les hydrogrammes de référence actuels des cours d'eau pour différentes périodes de retour de crues, c'est-à-dire sous influence des barrages (en intégrant donc leurs consignes de gestion), et les hydrogrammes de référence naturels reconstitués, c'est-à-dire les hydrogrammes tels qu'ils seraient sans l'influence des barrages. L'objectif de cette action est de quantifier et qualifier précisément l'impact physique des barrages sur l'écoulement des crues via l'analyse des caractéristiques des hydrogrammes de référence (débit de pointe, forme, décalage temporel).
- Une action d'amélioration de la coordination entre le concessionnaire des barrages hydroélectriques (EDF) et les autres acteurs de la gestion de crise en conditions normales d'exploitation et en crue (cf. action 2-3)

#### Territoire concerné

Bassin versant Drac Romanche (action mutualisée avec PAPI Drac)

#### Pilotage de l'action

##### Maitre d'Ouvrage

CLE Drac Romanche

##### Acteurs associés

#### Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Bassin versant Drac Romanche

#### Plan de financement

Coût total de l'action (HT)

105 000 €

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

52 500 €

CLE Drac Romanche

50%

52 500 €

#### Indicateurs de suivi/réussite

- Rapports de conclusions de l'étude sur l'influence des barrages

#### Autres actions en lien

- Action 2-3 : Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques et hydrologiques entre EDF, le SPC et le SYMBHI, en crue et hors crue.

**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE****Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque****FICHE ACTION N°1-2****Assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique****Objectif de l'action**

Rassembler et capitaliser les connaissances de référence sur les aléas d'inondation  
Proposer une cartographie synthétique et cohérente des zones inondables de référence

**Description de l'action**

De nombreuses données sur les inondations existent sur le territoire :

- Sur la Romanche aval et la plaine de l'Oisans, par exemple, ce sont les études PPRi qui constituent la connaissance de référence.
- Sur le Bassin versant du Vernon, l'étude hydraulique globale menée entre 2012 et 2014 a abouti à la production de cartographies des zones inondables pour des périodes de retour allant de 10 à 100 ans.
- Sur les autres cours d'eau présents à l'intérieur du périmètre du PAPI, des connaissances ont été produites dans le cadre d'études hydrauliques plus locales ou bien dans les PPRN communaux.

Les différentes étapes de l'action envisagée sont les suivantes :

- Collecter les données disponibles ;
- Numériser les données cartographiques "papier" le cas échéant ;
- Analyser la cohérence et la complémentarité des différentes sources de données existantes ;
- Proposer une cartographie de synthèses des zones inondables et de leur portée réglementaire.

Ce travail a déjà été réalisé sur le périmètre de Grenoble Alpes Metropole en 2017 à l'occasion de l'élaboration du PLUi ("cartographie globale des aléas naturels prévisibles") mais il doit encore être étendu sur la portion du périmètre PAPI située sur la communauté de communes de l'Oisans.

LE RTM s'est également engagé dans un travail à l'échelle du département de l'Isère pour numériser et assembler les cartes d'aléas produites localement (PPRN, études locales). Ce travail devrait être disponible au cours de l'année 2022 et pourra être utilement valorisé dans le cadre de cette action.

L'action veillera aussi à mutualiser le travail avec les outils de diffusion cartographiques pré-existants (notamment celui mis en place par GAM).

**Territoire concerné**

Territoire du PAPI

**Pilotage de l'action****Maitre d'Ouvrage**

SYMBHI / GAM

**Acteurs associés**

RTM / DDT 38 / CC Oisans

**Echéancier prévisionnel**

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Territoire du PAPI

**Plan de financement**

Coût total de l'action (HT)

15 000 €

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

7 500 €

SYMBHI

50%

7 500 €

Département (part. SYMBHI)

40%

3 000 €

GAM (part. SYMBHI)

25%

1 875 €

CCO (part. SYMBHI)

35%

2 625 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Bases de donnée complète et homogène des aléas de référence à l'échelle du périmètre PAPI

**Autres actions en lien**

- Action 1-5 : Etablir un plan de communication et d'information du grand public sur le PAPI de la Romanche

**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE****Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque****FICHE ACTION N°1-3****Réaliser une étude historique sur les crues, saisir les informations dans la BDHI, et établir un plan de pose des repères de crue****Objectif de l'action**

- Conserver la mémoire des événements passés
- Informer la population des hauteurs d'eau atteintes lors d'événements météorologiques importants
- Sensibiliser la population locale aux phénomènes de crue de la Romanche et du Vernon
- Consolider la culture du risque
- Alimenter la base de données nationale sur les inondations historiques

**Description de l'action**

L'action consiste à réaliser un inventaire des laisses de crues liées aux inondations de la Romanche et du Vernon, par un travail de collecte et d'analyses d'archives, couplé à une phase de terrain, puis à définir une stratégie de matérialisation de ces laisses par des repères de crues, pour sensibiliser, entretenir et transmettre une mémoire collective des crues.

Compte-tenu du caractère endigué de la Romanche et de l'ancienneté des crues marquantes, l'identification des laisses de crues historiques devra se baser sur un travail d'analyse des archives, complété par une phase de terrain. Ces connaissances seront reversées dans la base de données nationale des inondations historiques (BDHI)

Ce travail pourra être utilement confronté aux aléas de référence établis par modélisation sur la Romanche et le Vernon (cf Action 1-2) afin de s'assurer de la cohérence des connaissances historiques et théoriques au niveau des sites pré-identifiés pour accueillir des repères.

La première étape du travail consistera à capitaliser les éléments d'études historiques existants, notamment l'étude historique réalisée par EDF sur la Romanche.

En cas d'insuffisance des connaissances historiques, la mise en place de repères de crue basée sur les résultats de modélisations pourra être envisagée, pour permettre une matérialisation à minima de cette connaissance sur le terrain.

L'ensemble des repères qui seront proposés feront l'objet d'un levé topographique (X, Y, Z). La stratégie proposée vise préférentiellement (dans la mesure du possible) à positionner les nouveaux repères sur du bâti existant au moment de la crue. En effet, créer des repères sur du bâti postérieur aux crues en question pourrait induire des confusions pour le citoyen, quant à la possibilité de construire dans des zones connues comme inondables.

Le plan de pose devra également définir la typologie des marqueurs des crues de références ("repères classiques", mais pourquoi pas aussi totems, liserés bleus sur les bâtiments ...),

Le SYMBHI et GAM pourront s'associer pour que la prestation puisse être réalisée dans le cadre d'un marché unique. Le montant de l'action restant à la charge des collectivités locales suit la répartition suivante : 1/3 GAM (BV Vernon) , 2/3 SYMBHI (Romanche Oisans, Romanche aval). La part de financement du SYMBHI s'appuie sur une clé de répartition définie en interne entre ses membres de la manière suivante (40% département, 25% GAM, 35% CCO.

**Territoire concerné**

Périmètre PAPI  
(3 sous-secteurs : Romanche Oisans ; Romanche aval ; Vernon)

**Pilotage de l'action****Maitre d'Ouvrage**

SYMBHI / GAM

**Acteurs associés**

EDF / DDT38 / CC Oisans / Communes / RTM

**Echéancier prévisionnel**

2022

2023

2024

Sous-secteur	2022		2023		2024	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Romanche Oisans						
Romanche aval						
Vernon						

**Plan de financement****Coût total de l'action (HT)****30 000 €**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

15 000 €

SYMBHI

33%

10 000 €

Département (part. SYMBHI)

40%

4 000 €

GAM (part. SYMBHI)

25%

2 500 €

CCO (part. SYMBHI)

35%

3 500 €

GAM

17%

5 000 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Nombre de repères historiques/théoriques identifiés dans le plan de pose

**Autres actions en lien**

- Action 1-2 : Assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique



# PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

### FICHE ACTION N°1-4

#### Réaliser ou mettre à jour les DICRIM prioritaires

#### Objectif de l'action

Informer la population sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal et sur les consignes de sécurité à mettre en œuvre face à ces risques

#### Description de l'action

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), établi par le Maire en vertu de l'article R125-11 du Code de l'Environnement, est destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal ainsi que sur les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de risque.

Il décrit les risques présents sur la commune et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement. Il présente les moyens de la commune, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques et notamment celles prises dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.

Enfin, il expose la conduite à tenir par la population et les consignes de sécurité à suivre selon les risques. Il est affiché en mairie et diffusé largement à la population de la commune.

La réalisation d'un DICRIM est obligatoire pour les communes disposant d'un PPRn, d'un PPI ou qui sont mentionnées dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM). Toutes les communes du territoire du PAPI sont listées dans le DDRM et doivent donc établir un DICRIM. La réglementation impose au maire de faire connaître au public l'existence du DICRIM par un avis affiché à la mairie pendant au moins deux mois.

La quasi-totalité des communes du périmètre PAPI a déjà élaboré un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cependant le contenu de ces documents est parfois vieillissant.

L'action consiste donc à :

- dans un premier temps, mettre à jour l'état des lieux réalisé et identifier les manques et besoins sur le territoire ;
- dans un second temps, mettre à jour/réaliser les DICRIM jugés prioritaires avec l'appui du SYMBHI si nécessaire (a pérenniser au cours de la phase PAPI complet).

En complément du Fonds Barnier, le financement se répartit de la manière suivante : 70% SYMBHI (Etat des lieux et proposition de trame de document), 30% communes (production finale des documents).

#### Territoire concerné

Périmètre PAPI  
(3 sous-secteurs : Romanche Oisans ; Romanche aval ; Vernon)

#### Pilotage de l'action

##### Maitre d'Ouvrage

SYMBHI / Communes

##### Acteurs associés

GAM / CC Oisans

#### Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

Sous-secteur	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Romanche Oisans						
Romanche aval						
Vernon						

#### Plan de financement

##### Coût total de l'action (HT)

10 000 €

Entités	Taux (%)	Coût(HT)
Communes	25%	2 500 €
SYMBHI	25%	2 500 €
Département (part. SYMBHI)	40%	1 000 €
GAM (part. SYMBHI)	25%	625 €
CCO (part. SYMBHI)	35%	875 €
Fonds Barnier (PAPI)	50%	5 000 €

#### Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de communes disposant d'un DICRIM mis à jour
- Nombre de foyers auxquels un DICRIM a été envoyé

#### Autres actions en lien

- Action 1-5 : Etablir un plan de communication et d'information du grand public sur le PAPI de la Romanche





## PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

### Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

#### FICHE ACTION N°1-5

### Etablir un plan de communication et d'information du grand public sur le PAPI de la Romanche

#### Objectif de l'action

- Informer la population des communes concernées de la mise en place de la démarche PAPI
- Développer une culture du risque au sein de la population le long de la Romanche et du Vernon

#### Description de l'action

La mission du SYMBHI et de GAM au travers de cette action consiste à élaborer une stratégie de communication autour du risque d'inondation, qui pourra être mise en oeuvre pendant la phase de PAPI complet.

La première étape de l'action consistera à évaluer la perception du risque auprès des différents publics concernés sur le territoire pour cibler les types de mesures, discours et supports de communication à mettre en oeuvre à plus long terme (au cours du PAPI complet).

Cette action s'attachera aussi à valoriser les supports de communications déjà existants sur le périmètre de GAM (maquette 3D, vidéo de survol des zones inondables) et à mettre en service un outil cartographique de partage des connaissances avec le plus grand nombre.

D'autres types de supports pourront être envisagés :

- Lettres d'information dédiées par exemple à certaines actions ;
- Magazines grand public ;
- Illustrations (cartes, schémas en 3D...);
- Panneaux pédagogiques pour certaines actions ;
- Photographies aériennes et terrestres ;
- Vidéos illustrées, outils de visualisation immersive ;

La stratégie de communication devra également définir un dispositif d'animation qui pourra reposer sur :

- Des réunions publiques d'information ;
- Des communiqués et des articles pour la presse locale... ;
- La participation à des colloques avec des présentations et la publication d'articles;
- Des interventions auprès des scolaires ;
- Des interventions lors des grands rassemblements sur le territoire.

#### Territoire concerné

Périmètre PAPI

#### Pilotage de l'action

##### Maitre d'Ouvrage

SYMBHI / GAM

##### Acteurs associés

Communes / GAM / CC Oisans

#### Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

Sous-secteur	2022		2023		2024	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Romanche Oisans						
Romanche aval						
Vernon						

#### Plan de financement

Coût total de l'action (HT)		25 000 €
Entités	Taux (%)	Coût(HT)
Fonds Barnier (PAPI)	50%	12 500 €
SYMBHI	50%	12 500 €
Département (part. SYMBHI)	40%	5 000 €
GAM (part. SYMBHI)	25%	3 125 €
CCO (part. SYMBHI)	35%	4 375 €

#### Indicateurs de suivi/réussite

- Stratégie de communication formalisée

#### Autres actions en lien

- Action 1-2 : Assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique
- Action 1-3 : Réaliser une étude historique sur les crues, saisir les informations dans la BDHI, et établir un plan de pose des repères de crue
- Action 1-4 : Réaliser ou mettre à jour les DICRIM prioritaires



# PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

### FICHE ACTION N°1-6

#### Mettre en œuvre un outil alternatif de diffusion de la culture du risque inondation

##### Objectif de l'action

Mettre en oeuvre un outil alternatif (type spectacle vivant) de diffusion de la culture du risque inondation, en particulier en milieu scolaire (collège, lycée).

##### Description de l'action

L'action s'intègre dans le dispositif « Sain et Sauf ? », qui a été créé en 2019 dans le cadre d'un projet financé par les fonds FEDER intitulé Impact de l'Information Préventive sur les Risques (I<sup>2</sup>PRI), porté par l'Université Grenoble Alpes et intégré au méta-projet Co-Restart (CO-construire la RESilience des Territoires Alpins face aux Risques dits naturels, dans un contexte de changement climatique). L'objectif du dispositif est d'évaluer la manière dont les individus mobilisent leurs connaissances et agissent face à un événement d'origine naturelle. Plus particulièrement, il est question de cerner l'impact des informations préventives sur les connaissances et les comportements des individus.

Ce dispositif vise à dépasser les méthodes par questionnaires, qui évaluent la connaissance des consignes de façon passive et hors contexte. Il s'appuie pour cela sur un protocole d'enquête original, permettant de mettre les individus en situation.

Ce protocole est basé sur une pièce de théâtre pour un.e comédien.ne et un.e seul.e participant.e. Le.a comédien.ne récite un scénario construit sur la base de retours d'expérience d'événements réels et amenant les individus à mettre à l'épreuve les consignes officielles. Le scénario se déroule dans un environnement qui s'adapte au fur et à mesure, au profil et aux choix de chaque participant.e. Par ailleurs, le décor, la musique, la lumière participent à leur immersion. Le texte énoncé par le comédien mobilise aussi différents sens par la description des bruits, des odeurs, des paysages et des sensations pour décrire la dynamique du séisme ou de l'inondation. De plus, une dimension sociale est intégrée, avec l'intervention d'enfants et d'un voisin. Au fur et à mesure de l'histoire, le comédien demande « et là, qu'est-ce que vous faites ? ». Dans le spectacle, les participants sont confrontés à différents dilemmes, les poussant à s'exposer à des dangers ou à perturber la gestion de crise. Par exemple, ils sont incités à aller chercher leurs enfants, à prendre leur voiture, à utiliser leur téléphone, etc. Enfin, un dispositif d'observation et de débriefing complètent le spectacle pour recueillir les sources des connaissances et les motivations à l'origine des comportements adoptés par les participants. « Sain et Sauf ? » constitue donc un protocole d'enquête complet et original.

« Sain et Sauf ? » a été menée dans six communes partenaires du projet (Grenoble, Claix et Meylan en Isère, Ceillac, Aiguilles et La Roche de Rame dans les Hautes-Alpes) auprès de 207 personnes en 2019. Elle a donné des résultats très satisfaisants.

La présente action consiste donc à appliquer les méthodes développées dans le cadre du dispositif « Sain et Sauf ? », sur le bassin versant de la Romanche. Ce travail se fera en coordination avec le rectorat (via son "référént risque"), des mutualisations pourront aussi s'envisager avec le dispositif "l'école de la résilience" porté par GAM.

Le SYMBHI et GAM pourront s'associer pour que la prestation puisse être réalisée dans le cadre d'un marché unique. Le montant de l'action restant à la charge des collectivités locales suit la répartition suivante : 1/3 GAM (BV Vernon) , 2/3 SYMBHI (Romanche Oisans, Romanche aval). La part de financement du SYMBHI s'appuie sur une clé de répartition définie en interne entre ses membres de la manière suivante (40% département, 25% GAM, 35% CCO).

##### Territoire concerné

Périmètre PAPI

##### Pilotage de l'action

###### Maitre d'Ouvrage

SYMBHI/GAM

###### Acteurs associés

Rectorat / Communes / GAM / CC Oisans

##### Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

###### Sous-secteur

###### Semestre 1

###### Semestre 2

###### Semestre 1

###### Semestre 2

###### Semestre 1

###### Semestre 2

Romanche Oisans

Romanche aval

Vernon

##### Plan de financement

###### Coût total de l'action (HT)

15 000 €

###### Entités

###### Taux (%)

###### Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

7 500 €

SYMBHI

33%

5 000 €

Département (part. SYMBHI)

40%

2 000 €

GAM (part. SYMBHI)

25%

1 250 €

CCO (part. SYMBHI)

35%

1 750 €

GAM

17%

2 500 €

##### Indicateurs de suivi/réussite

- Stratégie de communication formalisée

##### Autres actions en lien

- Action 1-2 : Assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique
- Action 1-3 : Identifier les sites pertinents pour poser des repères de crues et établir un plan de pose
- Action 1-4 : Réaliser ou mettre à jour les DICRIM



## PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

## FICHE ACTION N°1-7

## Réaliser les études préliminaires au schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans

## Objectif de l'action

Disposer de l'ensemble des connaissances nécessaire à l'élaboration du schéma intégré d'aménagement hydraulique et de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans

## Description de l'action

Un travail d'identification des investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement sera aussi réalisé dès le démarrage de l'étude du schéma intégré d'aménagement hydraulique et de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans (action 6-2).

La présente action consiste donc à réaliser, en parallèles des premières étapes de l'action 6-2, les investigations identifiées comme nécessaires pour établir un schéma d'aménagement fiable et pertinent.

Le montant de l'action (130 000 €) a été dimensionné sur la base d'une enveloppe sécuritaire et pourra être réduit au cours de la mise en oeuvre du PEP en valorisant les données déjà disponibles qui seront capitalisées dans le cadre de l'action 6-2,

La part de financement de l'agence de l'eau correspond à 50% du montant spécifiquement dédié aux études environnementales.

La part de financement du SYMBHI s'appuie sur une clé de répartition définie en interne entre ses membres de la manière suivante (40% département, 25% GAM, 35% CCO).

## Territoire concerné

Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche

## Pilotage de l'action

## Maitre d'Ouvrage

SYMBHI

## Acteurs associés

COTECH / COPIL

## Echéancier prévisionnel

Sous-secteur	2022		2023		2024	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche						

## Plan de financement

Coût total de l'action (HT) <i>(toutes études schéma hors étude environnementale et EDD)</i>		130 000 €
Entités	Taux (%)	Coût(HT)
Fonds Barnier (PAPI)	50%	65 000 €
SYMBHI	25%	32 500 €
Département (part. SYMBHI)	40%	13 000 €
GAM (part. SYMBHI)	25%	8 125 €
CCO (part. SYMBHI)	35%	11 375 €
Agence de l'eau RMC	25%	32 500 €

## Indicateurs de suivi/réussite

• Données géotechniques, topographies et environnementales disponibles et suffisamment complètes pour finaliser l'étude du schéma d'aménagement de la plaine de l'Oisans

## Autres actions en lien

- Action 6-1 : Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans - axes 6 et 7
- Action 6-2 : Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma d'aménagement Romanche Oisans– axes 6 et 7
- Action 6-3: Réaliser les études de maîtrise d'œuvre (AVP) et les démarches nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma d'aménagement Romanche Oisans
- Action 7-4 : Réaliser les travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans (y compris l'ensemble des études et des démarches nécessaires à ces travaux) – axes 6 et 7



PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

FICHE ACTION N°1-8

Réaliser les études préliminaires au schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon

Objectif de l'action

Disposer de l'ensemble des connaissances nécessaire à l'élaboration du schéma intégré d'aménagement hydraulique et de prévention des inondations du bassin versant du Vernon

Description de l'action

Un travail d'identification des investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement sera aussi réalisé dès le démarrage de l'étude du schéma intégré d'aménagement hydraulique et de prévention des inondations du bassin versant du Vernon (action 6-6).

La présente action consiste donc a réaliser, en parallèles des premières étapes de l'action 6-6, les investigations identifiées comme nécessaires pour établir un schéma d'aménagement fiable et pertinent.

Le montant de l'action (130 000 €) a été dimensionné sur la base d'une enveloppe sécuritaire et pourra être réduit au cours de la mise en oeuvre du PEP en valorisant les données déjà disponibles qui seront capitalisées dans le cadre de l'action 6-6. Compte-tenu de la couverture incomplète du bassin versant du Vernon par un MNT fin, l'action intègre également une provision pour produire un modèle numérique de terrain si ces données s'avèrent nécessaires pour délimiter précisément les secteurs protégés par les aménagements.

La part de financement de l'agence de l'eau correspond à 50% du montant spécifiquement dédié aux études environnementales.

Territoire concerné

BV Vernon

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage

GAM

Acteurs associés

SYMBHI / DDT38 / AERMC

Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

BV Vernon

Plan de financement

Coût total de l'action (HT)

(toutes études schéma hors EDD)

160 000 €

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

80 000 €

GAM

25%

40 000 €

Agence de l'eau RMC

25%

40 000 €

Indicateurs de suivi/réussite

• Données géotechniques, topographies et environnementales disponibles et suffisamment complètes pour finaliser l'étude du schéma d'aménagement du bassin versant du Vernon

Autres actions en lien

- Action 6-4 : Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon – axes 6 et 7
- Action 6-5 : Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma d'aménagement du Vernon– axes 6 et 7
- Action 6-6 : Réaliser les études de maîtrise d'œuvre (AVP) et les démarches nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma d'aménagement du Vernon– axes 6 et 7



# PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

## Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations

### FICHE ACTION N°2-1

#### Informer les communes et le grand public sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles

##### Objectif de l'action

- Sensibiliser les communes à l'utilisation des différents dispositifs d'anticipation existant (adhésion à APIC, Vigicrue)
- Communiquer sur la mise à disposition des différents outils (APIC, ...) auprès du grand public.

##### Description de l'action

Toutes les communes du Périmètre PAPI sont éligibles au dispositif APIC depuis l'année 2021. Le préfet de l'Isère a d'ailleurs adressé un courrier d'incitation en 2017 aux communes éligibles mais non abonnées au service. L'ouverture du dispositif d'abonnement aux structures GEMAPIennes est aussi devenue effective à l'été 2021.

Désormais, ces informations sont aussi visualisables en temps réel par le grand public sur le site : <https://apic.meteofrance.fr/>

La Romanche a fait l'objet d'une intégration récente (août 2021) au dispositif Vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=19>), qui établit des bulletins de vigilance et des prévisions sur un tronçon allant de Bourg d'Oisans jusqu'à la confluence avec le Drac. Ces informations sont ensuite librement consultables sur le site Vigicrues.

L'action consistera à informer les communes et collectivités éligibles de la disponibilité de ces dispositifs, en leur adressant par exemple un courrier qui les incitera également à intégrer ces dispositifs d'anticipation dans leurs procédures de gestion de crise (PCS, PCA ...).

Une information auprès du grand public pourra aussi être engagée en mobilisant les moyens disponibles au cours du programme d'études préalables au PAPI (intégration dans les DICRIM, articles sur le site internet du SYMBHI ...). D'autres actions de sensibilisation pourront ensuite être déployées via la stratégie de communication mise en oeuvre au cours du PAPI complet.

Le SYMBHI et GAM pourront s'associer pour que la prestation puisse être réalisée dans le cadre d'un marché unique. Le montant de l'action restant à la charge des collectivités locales suit la répartition suivante : 1/3 GAM (BV Vernon) , 2/3 SYMBHI (Romanche Oisans, Romanche aval). La part de financement du SYMBHI s'appuie sur une clé de répartition définie en interne entre ses membres de la manière suivante (40% département, 25% GAM, 35% CCO).

##### Territoire concerné

Périmètre PAPI

##### Pilotage de l'action

###### Maitre d'Ouvrage

Etat

###### Acteurs associés

DREAL-SPC / Météo-France / CC Oisans / Communes / EDF

##### Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Périmètre PAPI

##### Plan de financement

Coût total de l'action (HT)

En régie

##### Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de courriers envoyés aux communes et collectivités
- Nombre de DICRIM et PCS valorisant les dispositifs APIC et Vigicrues

##### Autres actions en lien

- Action 1-4 : Réaliser ou mettre à jour les DICRIM prioritaires
- Action 1-5 : Etablir un plan de communication et d'information du grand public sur le PAPI de la Romanche
- Action 3-2 : Réaliser ou mettre à jour les PCS prioritaires



## Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations

## FICHE ACTION N°2-2

## Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un SDAL sur le bassin versant de la Romanche

## Objectif de l'action

Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un Système d'Avertissement Local des crues (SDAL), notamment sur la partie aval du Vénéon, qui viendrait compléter l'offre à disposition sur la Romanche avec Vigicrues.  
Intégration de cette étude dans un périmètre plus large à l'échelle du SYMBHI.

## Description de l'action

Dans le cadre de ses missions de surveillance des ouvrages, ou bien des PAPI qu'il porte sur son territoire, le SYMBHI a engagé une réflexion sur la pertinence et la faisabilité d'installer des dispositifs locaux de surveillance et d'avertissement des inondations sur les différents bassins de risque présents sur son territoire, y compris le bassin versant de la Romanche.

La mise en place d'un SDAL est envisagée dans l'objectif d'acquérir des connaissances hydrologiques, d'améliorer/renforcer la surveillance des cours d'eau et l'anticipation des crues et inondations et de partager les données collectées avec les acteurs impliqués dans la prévision et la gestion de crise (météo-France, communes, etc.). La présente action consiste donc à réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un Système d'Avertissement Local des crues (SDAL) sur le bassin versant de la Romanche.

Dans un premier temps l'action devra évaluer la pertinence de la mise en place d'un outil de type SDAL en répondant aux questions suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques hydrologiques et de crues (taille BV, temps de réponse, vitesse de montée des eaux, etc.) des différents bassins versants « affluents » (cas du torrentiel à traiter) ?
- Quels sont les outils existants (institutionnels, locaux, privés) en matière de surveillance/ d'avertissement sur nos territoires ? Avons-nous accès à l'ensemble de ces données et si non (cas EDF par ex.), quelles sont les modalités d'accès/ de partage ?
- Quelles sont les pratiques des collectivités du territoire en matière de surveillance/ avertissement/ alerte ? Sont-elles suffisantes ?
- Quelles sont les principales zones à enjeux (population, endiguements, plages de dépôts, etc.) que l'on souhaite surveiller ?
- Le délai d'anticipation pour surveiller les zones à enjeux est-il suffisant à l'aide des outils existants ? Est-il opportun d'étudier la faisabilité d'un réseau complémentaire de mesure hydrométrique en complément ? Si oui, pour qui (uniquement SYMBHI, collectivités ?, autres ?)

Dans un second temps l'action devra évaluer la faisabilité de la mise en place d'un outil de type SDAL en répondant aux questions suivantes :

- Proposer des scénarios d'ambition croissante de structuration du réseau : où, quels types, et combien de stations à installer ?
- Quels sont les coûts pour chaque scénario (d'installation, de maintenance, etc.) ?
- Selon le scénario, quel délai d'anticipation pourra-t-on disposer pour chacune des zones à enjeux ?
- Pour chaque réseau de mesures, qui analyse, valide la donnée ? Qui sauvegarde la donnée ? Qui est destinataire de la donnée brute ou traitée/validée ?
- Au final, quels sont les avantages/ inconvénients de chaque scénario ?
- En complément : Comment capitaliser ces différentes données de mesures (en crise, en période normale, etc.) ? Possibilité d'interface via les bases de données pour le technicien d'astreinte ?

L'étude envisagée à l'échelle du SYMBHI comporte 3 phases :

- Phase 1 : Synthèse au regard des caractéristiques hydrologiques/hydrauliques des bassins versants et de l'inondabilité des zones à enjeux / Réalisation d'un état des lieux des outils de vigilance, surveillance et prévision existants en lien avec les gestionnaires et collectivités,
- Phase 2 : Elaboration de scénarios de renforcement des dispositifs de surveillance et d'avertissement aux crues
- Phase 3 : Approfondir le scénario retenu au stade AVP

Le service SPC de la DREAL pourra être associé au cadrage de la démarche (notamment pour l'élaboration du cahier des charges),

Le montant de l'action intégré dans le PEP au PAPI de la Romanche correspond à la fraction du montant de l'étude globale qui concerne spécifiquement le territoire de la Romanche.

## Territoire concerné

Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche

Pilotage de l'action							
Maitre d'Ouvrage			Acteurs associés				
SYMBHI			DREAL SPC / communes / CCO / GAM / EDF				
Echéancier prévisionnel							
		2022		2023		2024	
Sous-secteur	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	
Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche							
Plan de financement							
Coût total de l'action (HT)			40 000 €				
Entités	Taux (%)		Coût(HT)				
Fonds Barnier (PAPI)	50%		20 000 €				
SYMBHI	50%		20 000 €				
<i>Département (part. SYMBHI)</i>	<i>40%</i>		<i>8 000 €</i>				
<i>GAM (part. SYMBHI)</i>	<i>25%</i>		<i>5 000 €</i>				
<i>CCO (part. SYMBHI)</i>	<i>35%</i>		<i>7 000 €</i>				
Indicateurs de suivi/réussite							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de systèmes d'endiguement disposant de consignes de gestion formalisées</li> <li>• Nombre de conventions passées avec les autres acteurs impliqués dans la surveillance des ouvrages</li> </ul>							
Autres actions en lien							



## PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

### Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations

#### FICHE ACTION N°2-3

#### Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques et hydrologiques entre EDF, le SPC et le SYMBHI, en crue et hors crue.

##### Objectif de l'action

- Vérifier l'adéquation entre les consignes de crue des barrages hydroélectriques et les limites des systèmes d'endiguement à l'aval
- Automatiser la transmission d'informations et de données quantifiées (débits en amont du barrage, débits en sortie du barrage) vers les acteurs de la gestion de crise à l'aval (SPC, Communes, SYMBHI)
- Partager les prévisions (météorologiques, hydrologiques)

##### Description de l'action

Plusieurs acteurs sont directement impliqués dans la surveillance des cours d'eau et du risque de crue :

- Le SPC, qui est en charge du dispositif "Vigicrues"
- Le SYMBHI qui assure la compétence GEMAPI, avec notamment la surveillance des systèmes d'endiguement et des interventions graduées selon le niveau de crue, mais aussi des interventions possibles sur les cours d'eau non équipés de systèmes d'endiguement
- EDF qui exploite les débits de la Romanche et de ses affluents pour produire de l'hydroélectricité
- Les acteurs de la gestion de crise (communes, Préfecture, RDI), qui doivent anticiper autant que possible le risque de crue pour faciliter l'alerte et la sauvegarde de la population en cas de besoin.

EDF et le SPC ont déjà mis en place un protocole d'échange de données pour valoriser les données d'exploitation dans les prévisions de débits de la Romanche.

Le SYMBHI et les autres acteurs ne disposent par contre que des observations de débit au niveau des stations SPC ou bien des bulletins de vigilance "Vigicrues" en cas d'alerte inondation. La transmission des données d'exploitation pourrait permettre au SYMBHI:

- hors crue: d'améliorer les connaissances hydrologiques sur les cours d'eau sous sa gestion, et pour lesquels peu de données publiques sont disponibles
- en crue: de mieux anticiper les opérations de surveillance et les consignes de gestion de ses ouvrages, dont les seuils de déclenchement peuvent différer des seuils d'alerte Vigicrues.

L'action pourrait consister à mobiliser un conseil juridique auprès du groupe de travail constitué par la CLE Drac Romanche, pour établir des conventions de partage de données, tout en préservant les responsabilités et intérêt des parties concernées.

##### Territoire concerné

Périmètre PAPI

##### Pilotage de l'action

###### Maitre d'Ouvrage

CLE Drac Romanche

###### Acteurs associés

DREAL-SPC / Météo-France / CC Oisans / Communes / EDF

##### Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Périmètre PAPI

##### Plan de financement

Coût total de l'action (HT)

20 000 €

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

10 000 €

SYMBHI

50%

10 000 €

Département (part. SYMBHI)

40%

4 000 €

GAM (part. SYMBHI)

25%

2 500 €

CCO (part. SYMBHI)

35%

3 500 €

##### Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de conventions d'échange de données formalisées
- Retour d'expérience du SYMBHI ou de la CLE Drac Romanche sur la mobilisation des données d'exploitation hydroélectrique pour améliorer la surveillance des ouvrages

##### Autres actions en lien

- Action 1-1 : Poursuivre et la finaliser de l'étude sur l'opportunité d'une implication des barrages hydro électriques (existants) portée par la CLE
- Action 2-2 : Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un SDAL sur le bassin versant de la Romanche





# PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

## Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations

### FICHE ACTION N°2-4

#### Analyser les consignes de gestions des ouvrages hydrauliques pour identifier les éventuels besoins d'établir des conventions interacteurs

##### Objectif de l'action

- Formaliser les consignes de gestion pour les ouvrages de classe C qui n'ont pas encore été mis en conformité avec la réglementation
- Analyser les consignes de gestions des ouvrages hydrauliques pour identifier les éventuels besoins d'établir des conventions interacteurs
- Etablir les conventions nécessaires avec les autres parties impliquées dans la gestion des ouvrages (autres usagers des infrastructures, communes ...)

##### Description de l'action

Le SYMBHI assure depuis 2019 la surveillance et l'entretien des digues qui bordent la Romanche et ses affluents dans les plaines de l'Oisans et de Vizille. Cette surveillance est formalisée par des consignes écrites et fait l'objet d'une étroite collaboration avec le SPC des Alpes du Nord.

Le SYMBHI coopère également avec les communes, dont l'association à la surveillance des ouvrages en cas de fortes crues de la Romanche est ressortie comme un enjeu majeur dans le cadre de la SLGRI Drac Romanche.

Pour les ouvrages de classe A et B, les dossier d'autorisation des systèmes d'endiguement, incluant des consignes de gestion, ont été déposés et sont actuellement en cours d'instruction. Pour les ouvrages de classe C, les dossiers d'autorisation seront déposés avant la fin de l'année 2022,

L'action vise à mobiliser un conseil technique et juridique pour consolider ces documents en établissant les conventions adéquates avec les autres acteurs impliqués dans la mise en oeuvre des consignes de gestion (communes, autres usagers des infrastructures).

L'action ne porte que sur les systèmes d'endiguement identifiés au moment de l'élaboration du programme d'études préalables au PAPI. Elle pourra être étendue au cours de la phase PAPI complet si de nouveaux systèmes d'endiguement sont identifiés (sur le Vernon par exemple).

##### Territoire concerné

Romanche Oisans, Moyenne et Basse Romanche

##### Pilotage de l'action

###### Maitre d'Ouvrage

SYMBHI

###### Acteurs associés

Communes, usagers des ouvrages hydrauliques

##### Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

Sous-secteur	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Romanche Oisans						
Moyenne et basse Romanche						

##### Plan de financement

###### Coût total de l'action (HT)

5 000 €

Entités	Taux (%)	Coût(HT)
Fonds Barnier (PAPI)	50%	2 500 €
SYMBHI	50%	2 500 €
<i>Département (part. SYMBHI)</i>	<i>40%</i>	<i>1 000 €</i>
<i>GAM (part. SYMBHI)</i>	<i>25%</i>	<i>625 €</i>
<i>CCO (part. SYMBHI)</i>	<i>35%</i>	<i>875 €</i>

##### Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de systèmes d'endiguement disposant de consignes de gestion formalisées
- Nombre de conventions passées avec les autres acteurs impliqués dans la surveillance des ouvrages

##### Autres actions en lien

- Action 7-3 : Réaliser les démarches nécessaires pour assurer une gestion pérenne et efficace des futurs systèmes d'endiguement



## Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations

## FICHE ACTION N°2-5

## Formaliser les consignes de gestion du réseau de canaux et de vannes de Vizille en cas de crue.

## Objectif de l'action

- Clarifier les interventions des différents acteurs sur les ouvrages du réseaux de canaux de Vizille selon les conditions hydrologiques
- Formaliser le rôle des différents acteurs impliqués dans la gestion de ces ouvrages

## Description de l'action

La gestion hydraulique des canaux de Vizille concerne plusieurs acteurs et doit répondre à différents objectifs :

- Préservation de la ressource en eau ;
- Maintien des usages en lien avec les canaux ;
- Prévention du risque d'inondation.

Les modalités de gestion des ouvrages diffèrent selon les conditions hydrologiques. En étiage, en fonctionnement courant, ou en crue, les objectifs hydrauliques et les acteurs directement concernés ne sont pas les mêmes.

Il est donc nécessaire de formaliser les modalités de gestion de ces ouvrages pour permettre une bonne coordination des acteurs et un partage des responsabilités cohérents avec les droits et devoirs de chacun.

L'action consiste à mobiliser un conseil technique et juridique pour établir des conventions de gestion permettant de répondre à l'ensemble des objectifs du réseau de canaux suivant les différentes conditions hydrologiques, tout en préservant les intérêts et responsabilités des différents acteurs concernés. Elle s'intègre dans une action plus large, portée par la CLE sur l'aspect "multifonctionnel" des canaux.

Les connaissances issues de l'étude hydraulique des canaux (intégrée à l'action 6-2) pourront utilement être valorisées pour alimenter les conventions à établir.

## Territoire concerné

Vizille

## Pilotage de l'action

## Maitre d'Ouvrage

CLE Drac Romanche

## Acteurs associés

GAM / SYMBHI / Commune de Vizille / Usagers des canaux / EDF

## Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Canaux de Vizille

## Plan de financement

Coût total de l'action (HT)

30 000 €

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

15 000 €

CLE Drac Romanche

50%

15 000 €

## Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de conventions interacteurs établies pour la gestion du réseau de canaux de Vizille

## Autres actions en lien

- Action 2-4 : Analyser les consignes de gestions des ouvrages hydrauliques pour identifier les éventuels besoins d'établir des conventions interacteurs.
- Action 6-4 : Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon



**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE**

**Axe 3 : Alerte et gestion de crise**

**FICHE ACTION N°3-3**

**Formaliser un volet ORSEC Inondation en détaillant les modalités d'alerte et de sauvegarde de la population en cas d'inondation.**

**Objectif de l'action**

Disposer d'un volet spécifique au risque d'inondation dans le dispositif ORSEC départemental

**Description de l'action**

L'Etat (SIACEDPC) déclinera un volet inondation dans le dispositif ORSEC (et ce de manière à renforcer aussi l'opérationnalité des volets inondations des PCS communaux) et établira un document formalisant les procédures de maintien de l'ordre public en situation de crue.

Ce document pourra utilement s'appuyer sur les fiches "bassin versant" déjà préparées par la DDT dans le cadre du rôle Référent Départemental Inondation (RDI).

Cette action dépasse les limites du périmètre du PAPI Romanche et s'intègre dans une démarche menée à l'échelle départementale par les services de l'Etat.

**Territoire concerné**

Territoire PAPI

**Pilotage de l'action**

**Maitre d'Ouvrage**

Etat (DDT 38et SIACED-PC)

**Acteurs associés**

SYMBHI / DDT38 / SIACEDPC / SDIS / SPC / communes / GAM / CCO

**Echéancier prévisionnel**

**2022**

**2023**

**2024**

**Sous-secteur**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

Territoire PAPI  
(voire Département de l'Isère)

**Plan de financement**

**Coût total de l'action (HT)**

**En régie**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Etat (actions crise)

100%

**Indicateurs de suivi/réussite**

• Volet inondation du dispositif ORSEC finalisé

**Autres actions en lien**



## PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

### Axe 3 : Alerte et gestion de crise

#### FICHE ACTION N°3-2

#### Réaliser ou mettre à jour les PCS prioritaires

#### Objectif de l'action

Réaliser ou mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des communes, en y intégrant les risques d'inondation par défaillance des systèmes d'endiguement afin de garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants sur l'ensemble des communes du périmètre PAPI

#### Description de l'action

L'ensemble des communes du périmètre du PAPI dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) approuvé.

Ces PCS sont disparates et ne traitent pas toujours du risque global d'inondation (risque par rupture des systèmes d'endiguement notamment) comme mis en évidence dans le prédiagnostic de l'état d'avancement des PCS sur le TRI Grenoble-Voirion réalisé par l'IRMA.

Grenoble Alpes Métropole a finalisé en 2019 une étude d'élaboration d'un volet inondation type dans les PCS qui sera fourni à l'ensemble des communes du territoire métropolitain afin d'intégrer pleinement la problématique d'inondation.

Le document final propose :

- Une organisation de gestion de crise type adaptée aux différents types d'aléas inondation prévisibles sur le territoire (débordements de cours d'eau, ruptures de digue, crues rapides et torrentielles, ruissellement).
- Des fiches notices types pour chaque grande mission / étapes du PCS et fiches actions pour chaque mission ponctuelle.
- Des cartographies opérationnelles des aléas et enjeux exposés aux inondations sur chaque commune.

L'action consistera à décliner ces documents types et à les adapter aux contextes des différentes communes, afin de produire effectivement les volets inondation des PCS des communes du périmètre du PAPI. Un accompagnement est envisagé (IRMA ou autre prestataire) pour aider les communes dans cette démarche.

De manière à favoriser la réussite concrète de l'action, les efforts se concentreront sur les communes prioritaires d'un point de vue du risque d'inondation (ex : Bourg d'Oisans, Vizille).

Ce travail pourra aussi se coordonner avec le travail entrepris par GAM avec l'école des Mines d'Ales sur la prise en compte des systèmes d'endiguements et des crues rapides dans les PCS.

Le financement se répartit de la manière suivante : 70% SYMBHI (Etat des lieux et proposition de trame de document), 30% communes (production finale des documents).

#### Territoire concerné

Territoire PAPI

#### Pilotage de l'action

##### Maitre d'Ouvrage

SYMBHI / Communes / GAM

##### Acteurs associés

GAM / CC Oisans / SYMBHI

### Echéancier prévisionnel

	2022		2023		2024	
Sous-secteur	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Grenoble Alpes Métropole						
CC Oisans						

### Plan de financement

<p style="text-align: center;"><b>Coût total de l'action (HT)</b></p> <p style="text-align: center;"><i>(mise à jour/réalisation des PCS pour les 17 communes)</i></p>	<b>15 000 €</b>																		
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Entités</th> <th style="width: 20%;">Taux (%)</th> <th style="width: 50%;">Coût(HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SYMBHI</td> <td style="text-align: center;">50%</td> <td style="text-align: right;">7 500 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Département (part. SYMBHI)</i></td> <td style="text-align: center;"><i>40%</i></td> <td style="text-align: right;"><i>3 000 €</i></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;"><i>GAM (part. SYMBHI)</i></td> <td style="text-align: center;"><i>25%</i></td> <td style="text-align: right;"><i>1 875 €</i></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;"><i>CCO (part. SYMBHI)</i></td> <td style="text-align: center;"><i>35%</i></td> <td style="text-align: right;"><i>2 625 €</i></td> </tr> <tr> <td>Communes</td> <td style="text-align: center;">50%</td> <td style="text-align: right;">7 500 €</td> </tr> </tbody> </table>	Entités	Taux (%)	Coût(HT)	SYMBHI	50%	7 500 €	<i>Département (part. SYMBHI)</i>	<i>40%</i>	<i>3 000 €</i>	<i>GAM (part. SYMBHI)</i>	<i>25%</i>	<i>1 875 €</i>	<i>CCO (part. SYMBHI)</i>	<i>35%</i>	<i>2 625 €</i>	Communes	50%	7 500 €	
Entités	Taux (%)	Coût(HT)																	
SYMBHI	50%	7 500 €																	
<i>Département (part. SYMBHI)</i>	<i>40%</i>	<i>3 000 €</i>																	
<i>GAM (part. SYMBHI)</i>	<i>25%</i>	<i>1 875 €</i>																	
<i>CCO (part. SYMBHI)</i>	<i>35%</i>	<i>2 625 €</i>																	
Communes	50%	7 500 €																	

### Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de PCS disposant d'un volet inondation opérationnel

### Autres actions en lien

- Action 1-3 : Réaliser ou mettre à jour les DICRIM prioritaires
- Action 2-1 : Informer les communes et le grand public sur les dispositifs d'anticipation disponibles
- Action 2-2 : Formaliser des consignes de gestion des systèmes d'endiguements, conformément au décret digue du 12 mai 2015.
- Action 3-1 : Formaliser un volet ORSEC Inondation en détaillant les modalités d'alerte et de sauvegarde de la population en cas d'inondation.
- Action 3-3 : Formaliser le fonctionnement d'un réseau de sentinelles test pour la surveillance des crues et l'amélioration de l'alerte
- Action 3-4 : Concevoir des exercices d'inondation qui pourront être mis en œuvre au cours de la phase PAPI
- Action 5-1 : Réaliser une étude de diagnostic globale de vulnérabilité du territoire



**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE**

**Axe 3 : Alerte et gestion de crise**

**FICHE ACTION N°3-3**

**Formaliser le fonctionnement d'un réseau de sentinelles test pour la surveillance des crues et l'amélioration de l'alerte**

**Objectif de l'action**

Finaliser la démarche engagée par le SYMBHI dans le cadre du projet POIA CORESTART, pour la mise en œuvre d'un réseau de sentinelles

**Description de l'action**

Un réseau sentinelles consiste à former un groupe d'acteurs ayant une proximité physique et un intérêt particulier pour le cours d'eau, soit par leur activité, soit par leur localisation (élus, riverains, retraités, pompiers, pêcheurs, pratiquants d'eaux vives, ...), dont le rôle sera d'assurer une remontée d'informations qualitatives et visuelles sur un cours d'eau, en particulier en temps de crue (conditions hydrologiques, embâcles, état des ouvrages, ...). Dans le cadre du projet européen POIA CORESTART, le SYMBHI a travaillé en collaboration avec des chercheurs de l'université d'Avignon à la mise en place d'un réseau de sentinelles test pour la surveillance des épisodes de crues dans la vallée de la Bonne, mais il n'a pu finaliser la démarche, du fait de la crise sanitaire du COVID19.

L'action consistera à définir la localisation de ce réseau sentinelles sur le bassin versant de la Romanche (partie aval du Vénéon?) et à finaliser la démarche engagée par le SYMBHI. La sollicitation d'un appui de l'université de Grenoble ou d'Avignon, en marge du projet POIA CORESTART, pourra être recherchée dans le cadre de cette action.

**Territoire concerné**

Romanche

**Pilotage de l'action**

**Maitre d'Ouvrage**

SYMBHI

**Acteurs associés**

communes / GAM / CC Oisans / DDT38 / SIACEDPC

**Echéancier prévisionnel**

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Romanche

**Plan de financement**

**Coût total de l'action (HT)**

**5 000 €**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

SYMBHI

100%

5 000 €

*Département (part. SYMBHI)*

40%

2 000 €

*GAM (part. SYMBHI)*

25%

1 250 €

*CCO (part. SYMBHI)*

35%

1 750 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Document de présentation du fonctionnement du réseau de sentinelles
- Retour d'expérience du fonctionnement du réseau de sentinelles
- Nombre de communes et collectivités bénéficiant d'une alerte anticipée via le réseau de sentinelle

**Autres actions en lien**

- Action 2-1 : Informer les communes et le grand public sur les dispositifs d'anticipation disponibles
- Action 2-2 : Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un SDAL sur le bassin versant de la Romanche
- Action 2-3 : Informer les communes et le grand public sur les dispositifs d'anticipation disponibles
- Action 3-1 : Formaliser un volet ORSEC Inondation en détaillant les modalités d'alerte et de sauvegarde de la population en cas d'inondation.
- Action 3-3 : Réaliser ou mettre à jour les PCS prioritaires
- Action 3-4 : Concevoir des exercices d'inondation qui pourront être mis en œuvre au cours de la phase PAPI



**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE**

**Axe 3 : Alerte et gestion de crise**

**FICHE ACTION N°3-4**

**Concevoir des exercices d'inondation qui pourront être mis en œuvre au cours de la phase PAPI**

**Objectif de l'action**

Renforcer l'opérationnalité des procédures de gestion de crise établies localement (PCS notamment) et leur appropriation par les personnes chargées de leur mise en œuvre.  
Identifier les points d'amélioration des procédures existantes pour la gestion de crise

**Description de l'action**

L'opérationnalité d'un plan de gestion de crise se vérifie au travers d'une mise en situation, à l'occasion d'un exercice, ou bien en cas de crise effective.  
L'action consistera à concevoir des exercices de crise qui pourront être testés au cours de la phase de mise en oeuvre du PAPI complet. Elle reposera sur les étapes suivantes :  
- Définir des scénarios hydrologiques et événementiels. Les scénarios suivants pourront être plus particulièrement étudiés : crue de la Romanche en Oisans, crue de la Romanche aval, crue généralisée de la Romanche, crue du Vernon, défaillance d'un système d'endiguement, RD 1091 coupée, plateforme chimique de Jarrie inondée, ....  
- Définir les modalités d'organisation (sur table?, simulation grandeur réelle?) et les acteurs à associer (exercice global?, exercice réalisé à l'échelle d'une commune?, ...).  
- Identifier les points à évaluer spécifiquement et à intégrer au retour d'expérience (capacité d'anticipation, mise en sécurité de la population, disponibilité des moyens matériels et humains, continuité de fonctionnement du territoire et délai de retour à la normale ...).

**Territoire concerné**

Périmètre PAPI

**Pilotage de l'action**

**Maitre d'Ouvrage**

Etat (DDT38 et SIACED-PC)

**Acteurs associés**

SYMBHI / GAM / CC Oisans / Communes / EDF / DREAL SPC

**Echéancier prévisionnel**

**2022**

**2023**

**2024**

**Sous-secteur**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

Périmètre PAPI

**Plan de financement**

**Coût total de l'action (HT)**

**En régie**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Etat

100%

**Indicateurs de suivi/réussite**

• Note de présentation des scénarios d'exercices de crise proposés sur le périmètre du PAPI Romanche

**Autres actions en lien**

• Action 3-2 : Réaliser ou mettre à jour les PCS prioritaires



**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE**

**Axe 4 : Prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme**

**FICHE ACTION N°4-1**

**Finaliser et approuver le PPRi de l'Oisans**

**Objectif de l'action**

Disposer d'un levier réglementaire pour maîtriser l'évolution de la vulnérabilité aux inondations, en cohérence avec les doctrine PPRi actuelle et les projets de protection validés

**Description de l'action**

La démarche PPRi sur la plaine de l'Oisans a été engagée par l'Etat depuis plusieurs années, mais n'est pas finalisée à ce jour. Le PPRi a ainsi été prescrit par le Préfet en 2009, mais il n'a pas encore fait l'objet d'une approbation. Les dernières cartes d'aléas produites sur ce territoire ont fait l'objet d'un porté à connaissance par l'Etat en 2014 : elles doivent déjà être prises en compte lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

La finalisation du PPRi s'attachera à proposer une traduction réglementaires (zonage) en tenant compte des derniers éléments de doctrine PPRi (arrêté du 5 juillet 2019 notamment) et de l'état d'avancement du projet de sécurisation des digues dans la plaine de l'Oisans.

**Territoire concerné**

Plaine de l'Oisans

**Pilotage de l'action**

**Maitre d'Ouvrage**

Etat (DDT38)

**Acteurs associés**

SYMBHI / CC Oisans

**Echéancier prévisionnel**

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Plaine de l'Oisans

**Plan de financement**

**Coût total de l'action (HT)**

**En Régie**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Etat

100%

-

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Approbation du PPRi de la plaine de l'Oisans

**Autres actions en lien**





# PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

## Axe 4 : Prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme

### FICHE ACTION N°4-2

#### Promouvoir un aménagement du territoire compatible avec le risque d'inondation

##### Objectif de l'action

Collecter et analyser les différents documents d'urbanisme en vigueur sur le périmètre de la démarche PAPI  
 Analyser le niveau de prise en compte du risque d'inondation dans ces documents  
 Inciter les collectivités à améliorer (le cas échéant) la prise en compte du risque dans leur document d'urbanisme à l'occasion de l'élaboration/révision de leurs documents d'urbanisme (via des adaptations des zonages, du règlement, ou bien la mise en place d'OAP thématiques « Risques et résilience » / « Grand cycle de l'eau »).

##### Description de l'action

La prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire peut se faire à différents niveaux :

- L'encadrement réglementaire de tous les nouveaux projets situés en zone inondable via les PPRi et les règlements d'urbanisme (objet de la présente action)
- La prise en compte des spécificités locales du risque dès les premières étapes de la conception des projets situés en zone inondable (cf. action 4-3)
- La vérification de l'application des règles et principes de gestion du risque d'inondation au moment de la mise en œuvre effective des projets (cf. Action 4-5)

En complément de l'encadrement réglementaire apporté par les PPRi, PPRN et article R111-3, les documents d'urbanisme peuvent préciser les modalités de prise en compte du risque d'inondation en adaptant les zonages dans les zones inondables et en définissant les règles d'usage des sols adaptés au niveau d'exposition. Des principes plus larges de prise en compte du risque dans les projets peuvent être définis au travers d'Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Le PLUi de Grenoble Alpes Métropole intègre déjà une OAP thématique "Risque et Résilience", qui propose différents principes d'aménagement adaptés aux aléas pour des projets situés en zones exposées constructibles (sous conditions) sur le territoire métropolitain.

Sur le périmètre de la CC Oisans, les documents d'urbanisme communaux n'ont pas pu faire l'objet d'une analyse complète au cours de l'élaboration du diagnostic du dossier de PEP. L'action consistera donc à étendre et approfondir l'analyse existante sur le périmètre de la CC Oisans pour disposer d'une connaissance complète et homogène à l'échelle du PAPI.

##### Territoire concerné

CC Oisans

##### Pilotage de l'action

###### Maitre d'Ouvrage

CC Oisans / communes

###### Acteurs associés

CC Oisans / SYMBHI/ DDT38

##### Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

CC Oisans

##### Plan de financement

Coût total de l'action (HT)

5 000 €

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Etat (Fonds Barnier)

50%

2 500 €

CC oisans

50%

2500

##### Indicateurs de suivi/réussite

- Rapport d'analyse de l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme
- Nombre de nouveaux PLU intégrant des règles et principes spécifiques à la prise en compte du risque d'inondation (zonage spécifique en zone inondable, principes définis dans les OAP ...)

##### Autres actions en lien

- Action 4-1 : Finaliser et approuver le PPRi de l'Oisans
- Action 4-3 : Accompagner les communes et les instructeurs du réseau ADS (Autorisation du Droit des Sols) pour l'instruction des permis



**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE**

**Axe 4 : Prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme**

**FICHE ACTION N°4-3**

**Accompagner les communes et les instructeurs du réseau ADS (Autorisation du Droit des Soils) pour l'instruction des permis de construire**

**Objectif de l'action**

- Fiabiliser l'instruction des permis de construire en zone inondable et dans les bandes de précaution en arrière des digues
- Favoriser l'appropriation des règles à prendre en compte dans le cadre des bandes de précaution, des PPRn et des PLU

**Description de l'action**

Actuellement, la CCO propose un service commun à la carte pour l'instruction du droit des sols (sur le territoire du PAPI il y a toutes les communes qui ont recours à ce service sauf Livet et Gavet). Le risque d'inondation n'est pas très facile à gérer pour les services instructeurs (pas de PPRi approuvé). De la même manière, sur le territoire de la métropole grenobloise, GAM accompagne la mise en œuvre des projets urbains : la mission risques est naturellement dans la boucle pour les projets métropolitains, mais est aussi associée pour les projets communaux. Elle peut ainsi conseiller les porteurs de projets pour prendre en compte les recommandations de l'OAP Risques et résilience et respecter les prescriptions.

Afin d'engager une action de formation au cours de la phase PAPI complet, la présente action prévoit de réaliser une enquête auprès des services instructeurs pour identifier plus précisément les besoins.

Cette enquête portera sur les sujets suivants :

- Niveau de connaissance des différentes règles existantes pour la prise en compte du risque d'inondation
- Nature et fréquences des difficultés rencontrées concernant le risque d'inondation au moment de l'instruction des dossiers
- Attentes en termes d'accompagnement par les acteurs de la gestion du risque (production d'outils méthodologiques, sessions de formation, disponibilité pour une expertise ponctuelle sur les dossiers? ...)

Sur le périmètre de la CC Oisans, ce travail d'enquête pourra par exemple se faire dans la continuité de l'approbation du PPRi.

**Territoire concerné**

Territoire PAPI

**Pilotage de l'action**

**Maitre d'Ouvrage**

Etat (DDT 38)

**Acteurs associés**

CC Oisans / GAM / Communes / SYMBHI

**Echéancier prévisionnel**

2022

2023

2024

**Sous-secteur**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

Grenoble Alpes Métropole

CC Oisans

**Plan de financement**

**Coût total de l'action (HT)**

*(temps passé en régie)*

**En régie**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Etat

100%

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Résultats de l'enquête sur les besoin d'accompagnement des services ADS

**Autres actions en lien**

- Action 4-1 : Finaliser et approuver le PPRi de l'Oisans
- Action 4-2 : Promouvoir un aménagement du territoire compatible avec le risque d'inondation



**Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité**

**FICHE ACTION N°5-1**

**Réaliser une étude de diagnostic globale de vulnérabilité du territoire**

**Objectif de l'action**

Définir un programme d'actions priorisé pour la mise en œuvre du démarche de réduction de la vulnérabilité à l'échelle des enjeux (diagnostic ciblés, accompagnement des enjeux exposés ...)

**Description de l'action**

Le travail de diagnostic et de synthèse réalisé lors de l'élaboration du dossier de programme d'études préalables au PAPI permet déjà de disposer d'un recensement relativement complet des enjeux exposés. Il s'appuie sur :

- La SLGRI Drac Romanche, qui a entrepris un premier travail de recensement des enjeux sur la base de l'emprise de la crue moyenne du TRI Grenoble-Voirion (période de retour centennale).
- L'étude hydraulique réalisée entre 2012 et 2014 sur le bassin versant du Vernon : recensement du nombre de bâtiments inondés pour chaque scénario de crue.
- L'étude de diagnostic de vulnérabilité du territoire de Grenoble Alpes Métropole et la cartographie de synthèse des aléas établies lors de l'élaboration du PLUi métropolitain.
- L'étude de diagnostic du dossier de programme d'études préalables au PAPI Romanche.

Quelques connaissances complémentaires sont toutefois nécessaires pour identifier précisément les enjeux pour lesquels un accompagnement à la réduction de la vulnérabilité sera utile au cours de la mise en œuvre du PAPI complet.

La présente action comprend donc les étapes suivantes :

- Fiabiliser les bases de données des enjeux au delà du périmètre de l'étude déjà réalisée sur le territoire de GAM,
- Tenir compte des aménagements de protection collective réalisés ou projetés qui permettront de réduire l'exposition des enjeux aux inondations.
- Préciser le niveau de la vulnérabilité dans les sous-secteurs qui ne pourront pas être protégés par des aménagements collectifs en tenant compte de leur configuration locale.
- Evaluer le niveau de résilience actuel des enjeux sensibles/stratégiques exposés au travers d'une enquête (préparation à la gestion de crise, mesures existantes pour réduire la vulnérabilité ...).

Ce diagnostic permettra d'établir un programme d'actions priorisé de travaux à réaliser en phase PAPI pour la réduction de la vulnérabilité individuelle des enjeux en dimensionnant les éléments suivants :

- Investigations complémentaires (relevés topographiques, études locales) pour fiabiliser la priorisation de la vulnérabilité des enjeux
- Objectifs chiffrés de réalisation de diagnostics de vulnérabilité individuelle par catégorie d'enjeux
- Efforts d'animation et d'accompagnement à prévoir auprès des enjeux exposés pour favoriser la réussite de la démarche engagée

Cette analyse territoriale s'appuiera également sur l'expertise des services compétents dans les communes et collectivités, pour consolider l'analyse et guider la mise en place de diagnostics plus ciblés.

Au-delà de la simple exposition spatiale des enjeux, en particulier dans un contexte de renouvellement urbain en zone exposée, il s'agit de pousser la réflexion plus loin en analysant la vulnérabilité au sens de la sensibilité : nature des enjeux sensibles aux aléas d'une part (forme urbaine et architecturale du bâti), et types d'activités sensibles (logement, service, industrie, ERP,...) d'autre part, en suivant la méthodologie préconisée dans le référentiel national de vulnérabilité aux inondations (MEEM, CEPRI, CEREMA).

A noter que cette action fournira une base solide (base enjeux SIG avec indicateurs) pour la réalisation des études d'ACB/AMC dans le cadre de l'élaboration des schémas de gestion hydraulique (voir fiches action n°6-2 et 6-6). Elle permettra également d'orienter la stratégie de promotion des PCA, POMSE, PPMS vers les enjeux les plus exposés et les plus sensibles.

Le SYMBHI et GAM pourront s'associer pour que la prestation puisse être réalisée dans le cadre d'un marché unique. Le montant de l'action restant à la charge des collectivités locales suit la répartition suivante : 1/3 GAM (BV Vernon) , 2/3 SYMBHI (Romanche Oisans, Romanche aval). La part de financement du SYMBHI s'appuie sur une clé de répartition définie en interne entre ses membres de la manière suivante (40% département, 25% GAM, 35% CCO).

Territoire concerné							
Périmètre PAPI							
Pilotage de l'action							
Maitre d'Ouvrage			Acteurs associés				
SYMBHI / GAM			CC Oisans / Communes / Gestionnaires d'enjeux particulièrement vulnérables				
Echéancier prévisionnel							
		2022		2023		2024	
Sous-secteur	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	
Romanche Oisans							
Romanche aval							
Vernon							
Plan de financement							
Coût total de l'action (HT)			70 000 €				
Entités	Taux (%)		Coût(HT)				
Fonds Barnier (PAPI)	50%		35 000 €				
SYMBHI	33%		23 333 €				
<i>Département (part. SYMBHI)</i>	<i>40%</i>		<i>9 333 €</i>				
<i>GAM (part. SYMBHI)</i>	<i>25%</i>		<i>5 833 €</i>				
<i>CCO (part. SYMBHI)</i>	<i>35%</i>		<i>8 167 €</i>				
GAM	17%		11 667 €				
Indicateurs de suivi/réussite							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de diagnostic globale de la vulnérabilité du territoire finalisée</li> <li>• Etablissement d'un programme d'actions priorisé de réduction de la vulnérabilité</li> </ul>							
Autres actions en lien							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1-2 : Assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique</li> <li>• Action 3-2 : Réaliser ou mettre à jour les PCS prioritaires</li> <li>• Action 6-1 : Réaliser le schémas intégrés d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans et les études annexes (investigation topographiques/géotechniques, études environnementales, ACB/AMC)</li> <li>• Action 6-4 : Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon et les études annexes ( études environnementales, ACB/AMC)</li> </ul>							



## Axe 6 : Ralentiement des écoulements

## Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

## FICHE ACTION N°6-1

## Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans - axes 6 et 7

## Objectif de l'action

Réduire le risque d'inondation sur la plaine de l'Oisans, avec une approche intégrée

## Description de l'action

Un schéma d'aménagement pour la protection de la plaine de l'Oisans a été validé en 2017 après de nombreuses études et démarches de concertation. Ce schéma, qui représente un budget estimé à 17,8 M€ HT (en 2017), s'est basé sur les objectifs suivants :

- Protection des zones habitées de la plaine de l'Oisans par fiabilisation des ouvrages de protection, sans augmentation du niveau de protection des ouvrages et des conditions d'inondabilité (11,4 M€ HT).
- Gestion du transport solide et de l'évolution hydromorphologique de la Romanche (1M€ HT).
- Valorisation environnementale des cours d'eau et des milieux associés dans la plaine (2,5 M€ HT).
- Développement des loisirs sur les berges de la Romanche et accompagnement paysager du projet (0,5 M€ HT).

Depuis la validation du schéma d'aménagement, des nouvelles connaissances sur le transport solide ont été produites d'une étude du contrat de rivière Romanche en 2017-2018. Les phénomènes suivants sont plus particulièrement identifiés: tarissement sédimentaire, important stock alluvial hérité, potentiel de recharge sédimentaire limité. Concernant le projet de protection contre les inondations, le plan de gestion issu de l'étude propose d'accompagner le transit sédimentaire dans la traversée du Bourg d'Oisans (surveillance des bans en amont, curages post-crue) et d'éviter l'encombrement de la section (transfert réinjection de sédiments, suppression de la végétation sur les structures alluvionnaires).

La première étape de l'action consistera à capitaliser les connaissances issues des études existantes (aléas, conception des scénarios d'aménagement, connaissance des impacts hydrauliques, potentialités de valorisation environnementale, connaissances récentes sur le transport solide ...) et prendre en compte des résultats (programme d'actions) de l'étude de transport solide de la Romanche portée par le Contrat de Rivière Romanche (2018) dans les hypothèses de définition des scénarios d'aménagement. Les travaux de sécurisation prioritaires des digues dans la traversée de Bourg d'Oisans devront aussi être pris en compte au cours de ces premières phases de l'étude

Les études des aménagements à mettre en oeuvre seront approfondies au niveau AVP pour permettre leur mise en oeuvre effective au cours de la phase PAPI complet. Ce travail fait l'objet d'une fiche actions indépendante (6-4)

De manière à garantir la pertinence du scénario d'aménagement, plusieurs scénarios d'aménagements seront élaborés de manière à proposer une analyse comparative des variantes envisageables et identifier le scénario optimum. Ce travail sera réalisé dans le cadre de l'action 6-3 et reposera sur des analyses de type ACB/AMC conforme au cahier des charge PAPI3. Il nécessitera d'engager un travail complémentaire de modélisation des scénarios de crue attendus par le CC PAPI3.

Parallèlement à la conception technique du schéma d'aménagement, l'action intégrera aussi un volet de planification des opérations en tenant compte de l'ensemble des procédures réglementaires et administratives applicables (marchés publics, autorisation environnementale, foncier ...). Selon le planning retenu pour le projet et l'avancement de la conception des aménagements, les premières étapes des études environnementales et des démarches foncières pourront être engagées au cours de la mise en oeuvre du PEP.

Un travail d'identification des investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement sera aussi réalisé dès le démarrage de l'action. Les investigations pourront ensuite être réalisées dans le cadre de l'action 6-1.

Le périmètre de l'action a été étendu pour que la problématique des seuils de l'ASMR puisse être intégrée à l'action,

La part de financement du SYMBHI s'appuie sur une clé de répartition définie en interne entre ses membres de la manière suivante (40% département, 25% GAM, 35% CCO).

## Territoire concerné

Plaine de l'Oisans et gorges de la Romanche

Pilotage de l'action							
Maitre d'Ouvrage			Acteurs associés				
SYMBHI			COTECH / COPIL				
Echéancier prévisionnel							
		2022		2023		2024	
Sous-secteur	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	
Plaine de l'Oisans et gorges de la Romanche							
Plan de financement							
<b>Coût total de l'action (HT)</b> <i>(toutes études schéma hors étude environnementale et EDD)</i>			<b>200 000 €</b>				
Entités	Taux (%)		Coût(HT)				
Fonds Barnier (PAPI)	50%		100 000 €				
SYMBHI	25%		50 000 €				
<i>Département (part. SYMBHI)</i>	<i>40%</i>		<i>20 000 €</i>				
<i>GAM (part. SYMBHI)</i>	<i>25%</i>		<i>12 500 €</i>				
<i>CCO (part. SYMBHI)</i>	<i>35%</i>		<i>17 500 €</i>				
Agence de l'eau RM C	25%		50 000 €				
Indicateurs de suivi/réussite							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation du schéma intégré intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans</li> <li>• Dossier de candidature PAPI labellisé sur la base du scénario retenu</li> </ul>							
Autres actions en lien							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 5-1 : Réaliser une étude de diagnostic globale de vulnérabilité du territoire</li> <li>• Action 1-7 : Réaliser les études préliminaires au schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans</li> <li>• Action 6-2 : Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma d'aménagement Romanche Oisans– axes 6 et 7</li> <li>• Action 6-3: Réaliser les études de maîtrise d'œuvre (AVP) et les démarches nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma d'aménagement Romanche Oisans– axes 6 et 7</li> <li>• Action 7-2: Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur la plaine de l'Oisans</li> <li>• Action 7-4 : Réaliser les travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans (y compris l'ensemble des études et des démarches nécessaires à ces travaux) – axes 6 et 7</li> </ul>							



PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

Axe 6 : Ralentiement des écoulements

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

FICHE ACTION N°6-2

Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma d'aménagement Romanche Oisans– axes 6 et 7

Objectif de l'action

Comparer l'intérêt socio-économique des différents scénarios aménagements envisagés pour appuyer le choix du scénario à retenir. Disposer les éléments de justification socio-économiques nécessaire à l'intégration des travaux dans une démarche PAPI complet.

Description de l'action

La présente action consiste à réaliser les analyses de type ACB/AMC conforme au cahier des charge PAPI3 sur les projets d'aménagement de la plaine de l'Oisans étudiés dans le cadre de l'action 6-2.

Ces analyse s'appuieront sur une comparaison des enjeux touchés dans la situation de référence et dans la situation aménagée pour les 4 scénario de crue suivants :

- Événement fréquent (si possible celui créant les premiers dommages) ;
- Événement de dimensionnement du projet ;
- Événement de probabilité moyenne (T ≥ 100 ans) (l'ouvrage ayant un impact limité) ;
- Événement de faible probabilité ou événement extrême.

Ces éléments pourront nécessiter d'engager des modélisations de l'aléa en complément de celles déjà prévue dans le cadre de l'action 6-2.

L'ensemble des enjeux et indicateurs identifiés dans le guide de 2018 "Analyse multicritère des projets de prévention des inondations" sera évalué.

La part de financement du SYMBHI s'appuie sur une clé de répartition définie en interne entre ses membres de la manière suivante (40% département, 25% GAM, 35% CCO).

Territoire concerné

Plaine de l'Oisans

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage

SYMBHI

Acteurs associés

COTECH / COPIL

Echéancier prévisionnel

Sous-secteur	2022		2023		2024	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Plaine de l'Oisans						

Plan de financement

<b>Coût total de l'action (HT)</b> <i>(toutes études schéma hors étude environnementale et EDD)</i>		<b>70 000 €</b>
Entités	Taux (%)	Coût(HT)
Fonds Barnier (PAPI)	50%	35 000 €
SYMBHI	25%	17 500 €
<i>Département (part. SYMBHI)</i>	<i>40%</i>	<i>7 000 €</i>
<i>GAM (part. SYMBHI)</i>	<i>25%</i>	<i>4 375 €</i>
<i>CCO (part. SYMBHI)</i>	<i>35%</i>	<i>6 125 €</i>
Agence de l'eau RM C	25%	17 500 €

Indicateurs de suivi/réussite

Analyses socio-économiques finalisées et conformes aux exigences du cahier des charges PAPI

Autres actions en lien

- Action 1-7 : Réaliser les études préliminaires au schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans
- Action 6-1 : Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans - axes 6 et 7
- Action 6-3: Réaliser les études de maîtrise d'œuvre (AVP) et les démarches nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma d'aménagement Romanche Oisans– axes 6 et 7
- Action 7-4 : Réaliser les travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans (y compris l'ensemble des études et des démarches nécessaires à ces travaux) – axes 6 et 7



PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

Axe 6 : Ralentiement des écoulements

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

FICHE ACTION N°6-3

Réaliser les études de maîtrise d'œuvre (AVP) et les démarches réglementaires nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma d'aménagement Romanche Oisans– axes 6 et 7

Objectif de l'action

Disposer d'études de conception suffisamment abouties pour intégrer les aménagements de la plaine de l'Oisans dans une démarche PAPI complet

Description de l'action

Les études d'AVP des scénarios retenus dans le cadre de l'action 6-2 pour la définition du schéma d'aménagement de la plaine de l'Oisans auront pour objectif :

- De confirmer, compte tenu des études et reconnaissances complémentaires, la faisabilité de la solution retenue et d'en déterminer ses principales caractéristiques
- De définir précisément l'emprise des travaux en accord avec le maître d'ouvrage. L'AVP fournit l'implantation topographique et cadastrale ainsi que l'étude de la compatibilité des aménagements avec les documents d'urbanisme. Est attendu dans l'implantation cadastrale, un état de toutes les parcelles concernées par les travaux (zones de chantier incluses) ainsi que des précisions sur les surfaces totales et celles impactées par le projet ;
- De proposer, le cas échéant, une décomposition en tranches de réalisation et de préciser la durée de cette réalisation ;
- D'établir l'estimation du coût prévisionnel des travaux, en distinguant les dépenses par partie d'ouvrage et nature de travaux et en indiquant l'incertitude qui y est attachée compte tenu des bases d'estimation utilisées ;

L'action consistera donc a produire l'ensemble des pièces constitutives du dossier d'AVP (mémoire techniques, plans ...) et les démarches nécessaires à l'autorisation administrative des aménagements,

La part de financement du SYMBHI s'appuie sur une clé de répartition définie en interne entre ses membres de la manière suivante (40% département, 25% GAM, 35% CCO).

Territoire concerné

Plaine de l'Oisans

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage

SYMBHI

Acteurs associés

COTECH / COPIL

Echéancier prévisionnel

Sous-secteur	2022		2023		2024	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Plaine de l'Oisans						

Plan de financement

<b>Coût total de l'action (HT)</b> <i>(toutes études schéma hors étude environnementale et EDD)</i>		<b>210 000 €</b>
Entités	Taux (%)	Coût(HT)
Fonds Barnier (PAPI)	50%	105 000 €
SYMBHI	25%	52 500 €
<i>Département (part. SYMBHI)</i>	<i>40%</i>	<i>21 000 €</i>
<i>GAM (part. SYMBHI)</i>	<i>25%</i>	<i>13 125 €</i>
<i>CCO (part. SYMBHI)</i>	<i>35%</i>	<i>18 375 €</i>
Agence de l'eau RMC	25%	52 500 €

Indicateurs de suivi/réussite

- Dossier d'AVP finalisé

Autres actions en lien

- Action 1-7 : Réaliser les études préliminaires au schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans
- Action 6-1 : Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans - axes 6 et 7
- Action 6-2 : Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma d'aménagement Romanche Oisans– axes 6 et 7
- Action 7-4 : Réaliser les travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans (y compris l'ensemble des études et des démarches nécessaires à ces travaux) – axes 6 et 7





**Axe 6 : Ralentissement des écoulements**

**Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

**FICHE ACTION N°6-4**

**Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon – axes 6 et 7**

**Objectif de l'action**

Réduire le risque d'inondation sur le bassin versant du Vernon, avec une approche intégrée

**Description de l'action**

Le bassin versant du Vernon a déjà fait l'objet d'une étude hydraulique et écologique, portée par le contrat de rivière Romanche entre 2011 et 2014. Cette étude a abouti à la proposition de nombreux aménagements visant à améliorer la collecte et l'évacuation des écoulements, faciliter expansions des crues, améliorer la gestion du transport solide et valoriser les enjeux environnementaux présents.

Quelques limites sont toutefois identifiées dans cette étude :

- Le rôle hydraulique et la stabilité des murets et digues recensés sur le bassin versant ne sont pas précisément connus,
- La capacité d'évacuation des crues du Vernon par le réseau de canaux de Vizille présente de fortes incertitudes,
- Les bénéfices hydrauliques apportés individuellement par les aménagements ne sont pas quantifiés,
- La pertinence socio-économique des aménagements n'est pas évaluée au regard des bénéfices sur la vulnérabilité des enjeux présents.

La première étape de l'action consistera à améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique des canaux de Vizille. Ce travail s'appuiera sur une modélisation hydraulique dont l'objectif sera de répondre aux questions suivantes :

- Comment se répartissent les débits dans les différents canaux et ouvrages constituant le réseau ?
- Quel est le débit maximal qui peut être évacué sans mise en charge par les canaux et quelle configuration des ouvrages permet d'atteindre ces performances ?
- Comment les débits du Vernon peuvent-ils s'évacuer en période de crue de la Romanche et quelles sont les manœuvres d'ouvrages à prévoir pour empêcher les remontées de la Romanche dans le réseau tout en permettant l'évacuation des débits du Vernon ?

Les connaissances issues du diagnostic réalisé lors de l'étude hydraulique et écologique du Vernon (2011-2014) seront aussi valorisées afin de proposer une analyse critique de la pertinence des différents aménagements proposés individuellement. Pour ce faire, un travail de modélisation des écoulements sera également nécessaire pour quantifier les bénéfices prévisibles en termes de réduction de l'aléa, gestion des écoulements, valorisation environnementale ou bien l'interdépendance hydraulique avec les autres actions envisagées.

Les autres études réalisées sur le périmètre, notamment l'étude sur la zone humide des Mailles, seront valorisées dans le schéma de gestion.

L'action s'intéressera aussi à la problématique des inondations par remontée de nappe observées sur le secteur du Plan à Vizille

Les études des aménagements à mettre en oeuvre seront approfondies au niveau AVP pour permettre leur mise en oeuvre effective au cours de la phase PAPI complet. Ce travail fait l'objet d'une fiche actions indépendante (6-8)

De manière à garantir la pertinence du scénario d'aménagement, plusieurs scénarios d'aménagements seront élaborés de manière à proposer une analyse comparative des variantes envisageables et identifier le scénario optimum. Ce travail sera réalisé dans le cadre de l'action 6-7 et reposera sur des analyses de type ACB/AMC conforme au cahier des charge PAPI3. Il nécessitera d'engager un travail complémentaire de modélisation des scénarios de crue attendus par le CC PAPI3.

Parallèlement à la conception technique du schéma d'aménagement, l'action intégrera aussi un volet de planification des opérations en tenant compte de l'ensemble des procédures réglementaires et administratives applicables (marchés publics, autorisation environnementale, foncier ...). Selon le planning retenu pour le projet et l'avancement de la conception des aménagements, les premières étapes des études environnementales et des démarches foncières pourront être engagées au cours de la mise en oeuvre du PEP.

Un travail d'identification des investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement sera aussi réalisé dès le démarrage de l'action. Les investigations pourront ensuite être réalisées dans le cadre de l'action 6-4.

**Territoire concerné**

Bassin versant du Vernon

**Pilotage de l'action**

**Maitre d'Ouvrage**

GAM

**Acteurs associés**

COTECH/COPIIL

Echéancier prévisionnel						
	2022		2023		2024	
Sous-secteur	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Bassin versant du Vernon						
Plan de financement						
<b>Coût total de l'action (HT)</b> <i>(toutes études schéma hors EDD)</i>			<b>230 000 €</b>			
Entités	Taux (%)		Coût(HT)			
Fonds Barnier (PAPI)	50%		115 000 €			
GAM	25%		57 500 €			
Agence de l'eau RMC	25%		57 500 €			
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation du schéma intégré intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du bassin versant du Vernon</li> <li>• Dossier de candidature PAPI labellisé sur la base du scénario retenu</li> </ul>						
Autres actions en lien						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 5-1 : Réaliser une étude de diagnostic globale de vulnérabilité du territoire</li> <li>• Action 1-8 : Réaliser les études préliminaires au schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon– axes 6 et 7</li> <li>• Action 6-5 : Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma d'aménagement du Vernon– axes 6 et 7</li> <li>• Action 6-6 : Réaliser les études de maîtrise d'œuvre (AVP) et les démarches nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma d'aménagement du Vernon– axes 6 et 7</li> <li>• Action 7-1 : Améliorer les connaissances sur l'état et le rôle hydraulique des merlons et ouvrages non intégrés à un système d'endiguement</li> <li>• Action 7-2: Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur la plaine de l'Oisans</li> </ul>						



PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

FICHE ACTION N°6-5

Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma d'aménagement du Vernon– axes 6 et 7

Objectif de l'action

Comparer l'intérêt socio-économique des différents scénarios aménagements envisagés pour appuyer le choix du scénario à retenir. Disposer des éléments de justification socio-économiques nécessaires à l'intégration des travaux dans une démarche PAPI complet.

Description de l'action

La présente action consiste à réaliser les analyses de type ACB/AMC conforme au cahier des charge PAPI3 sur les projets d'aménagement du bassin versant du Vernon étudiés dans le cadre de l'action 6-6.

Ces analyse s'appuieront sur une comparaison des enjeux touchés dans la situation de référence et dans la situation aménagée pour les 4 scénario de crue suivants :

- Événement fréquent (si possible celui créant les premiers dommages) ;
- Événement de dimensionnement du projet ;
- Événement de probabilité moyenne (T ≥ 100 ans) (l'ouvrage ayant un impact limité) ;
- Événement de faible probabilité ou événement extrême.

Ces éléments pourront nécessiter d'engager des modélisations de l'aléa en complément de celles déjà prévue dans le cadre de l'action 6-6.

L'ensemble des enjeux et indicateurs identifiés dans le guide de 2018 "Analyse multicritère des projets de prévention des inondations" sera évalué, en tenant compte des seuils applicables pour le déclenchement des indicateurs AMC complémentaires. En effet, pour les groupes d'opérations structurales cohérentes d'un point de vue hydraulique d'un montant compris entre 2 M€, et 5 M €HT, seule l'ACB est obligatoire (i.e. les critères monétaires de l'AMC, les autres critères de l'AMC étant facultatifs).

Territoire concerné

BV Vernon

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage

GAM

Acteurs associés

SYMBHI / DDT38 / AERMC

Echéancier prévisionnel

2022

2023

2024

Sous-secteur

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

Semestre 1

Semestre 2

BV Vernon

Plan de financement

Coût total de l'action (HT)  
(toutes études schéma hors EDD)

80 000 €

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

40 000 €

GAM

25%

20 000 €

Agence de l'eau RMC

25%

20 000 €

Indicateurs de suivi/réussite

Analyses socio-économiques finalisées et conformes aux exigences du cahier des charges PAPI

Autres actions en lien

- Action 1-8 : Réaliser les études préliminaires au schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon– axes 6 et 7
- Action 6-4 : Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon – axes 6 et 7
- Action 6-6 : Réaliser les études de maîtrise d'œuvre (AVP) et les démarches nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma d'aménagement du Vernon– axes 6 et 7



**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE**

**Axe 6 : Ralentissement des écoulements**

**Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

**FICHE ACTION N°6-6**

**Réaliser les études de maîtrise d'œuvre (AVP) et les démarches réglementaires nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma d'aménagement du Vernon– axes 6 et 7**

**Objectif de l'action**

Disposer d'études de conception suffisamment abouties pour intégrer les aménagements du bassin versant du Vernons dans une démarche PAPI complet

**Description de l'action**

Les études d'AVP des scénarios retenus dans le cadre de l'action 6-6 pour la définition du schéma d'aménagement du bassin versant du Vernon auront pour objectif :

- De confirmer, compte tenu des études et reconnaissances complémentaires, la faisabilité de la solution retenue et d'en déterminer ses principales caractéristiques
- De définir précisément l'emprise des travaux en accord avec le maître d'ouvrage. L'AVP fournit l'implantation topographique et cadastrale ainsi que l'étude de la compatibilité des aménagements avec les documents d'urbanisme.
- De proposer, le cas échéant, une décomposition en tranches de réalisation et de préciser la durée de cette réalisation ;
- D'établir l'estimation du coût prévisionnel des travaux, en distinguant les dépenses par partie d'ouvrage et nature de travaux et en indiquant l'incertitude qui y est attachée compte tenu des bases d'estimation utilisées ;

L'action consistera donc a produire l'ensemble des pièces constitutives du dossier d'AVP (mémoire techniques, plans ...) et les démarches nécessaires à l'autorisation administrative des aménagements,

**Territoire concerné**

BV Vernon

**Pilotage de l'action**

**Maitre d'Ouvrage**

GAM

**Acteurs associés**

SYMBHI / DDT38 / AERMC

Echéancier prévisionnel						
	2022		2023		2024	
Sous-secteur	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
BV Vernon						
Plan de financement						
<b>Coût total de l'action (HT)</b> <i>(toutes études schéma hors EDD)</i>			<b>230 000 €</b>			
Entités	Taux (%)		Coût(HT)			
Fonds Barnier (PAPI)	50%		115 000 €			
GAM	25%		57 500 €			
Agence de l'eau RMC	25%		57 500 €			
Indicateurs de suivi/réussite						
• Dossier d'AVP finalisé						
Autres actions en lien						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1-8 : Réaliser les études préliminaires au schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon– axes 6 et 7</li> <li>• Action 6-4 : Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon – axes 6 et 7</li> <li>• Action 6-5 : Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma d'aménagement du Vernon– axes 6 et 7</li> </ul>						

**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE****Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique****FICHE ACTION N°7-1****Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur la plaine de l'Oisans****Objectif de l'action**

- Mettre les systèmes d'endiguement projetés en conformité avec la réglementation

**Description de l'action**

L'action 6-2 "Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans" aboutira à une augmentation du niveau de protection assuré par le système d'endiguement de la plaine de l'Oisans.

La présente action consiste donc à actualiser l'étude de danger de ce système d'endiguement afin de permettre l'autorisation administrative des aménagements préconisés. Selon les problématiques identifiées dans le cadre de l'action 6-2, la réalisation de ces études pourra être reportée au cours de la phase PAPI complet (ex : nécessité de disposer d'études PRO pour tenir compte de la phase transitoire de travaux d'ans l'EDD).

La part de financement du SYMBHI s'appuie sur une clé de répartition définie en interne entre ses membres de la manière suivante (40% département, 25% GAM, 35% CCO).

**Territoire concerné**

Romanche Oisans

**Modalités de mise en œuvre****Maitre d'Ouvrage**

SYMBHI

**Acteurs associés**

DDT38 / CCO / DREAL / GAM / communes

**Echéancier prévisionnel**

Sous-secteur	2022		2023		2024	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Plaine de l'Oisans						

**Plan de financement**

<b>Coût total de l'action (HT)</b>		<b>120 000 €</b>
Entités	Taux (%)	Coût(HT)
Fonds Barnier (PAPI)	50%	60 000 €
SYMBHI	50%	60 000 €
<i>Département (part. SYMBHI)</i>	<i>40%</i>	<i>24 000 €</i>
<i>GAM (part. SYMBHI)</i>	<i>25%</i>	<i>15 000 €</i>
<i>CCO (part. SYMBHI)</i>	<i>35%</i>	<i>21 000 €</i>

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Systèmes d'endiguement classés au titre du décret du 12 mai 2015

**Autres actions en lien**

- Action 7-3 :Réaliser les démarches nécessaires pour assurer une gestion pérenne et efficace des futurs systèmes d'endiguement (autorisation administrative, maîtrise foncière, conventionnements entre les différents usagers des ouvrages ...)
- Action 7-4 :Réaliser les travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans (y compris l'ensemble des études et des démarches nécessaires à ces travaux) – axes 6 et 7



**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE**

**Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

**FICHE ACTION N°7-2**

**Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur le bassin versant du Vernon**

**Objectif de l'action**

- Mettre les systèmes d'endiguement projetés en conformité avec la réglementation

**Description de l'action**

Selon les scénarios d'aménagement qui ressortiront de l'action 6-6 "Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du bassin versant du Vernon ", des systèmes d'endiguement pourront être définis.

Le cas échéant, la présente action consiste donc à actualiser l'étude de danger de ce(s) système(s) d'endiguement afin de permettre l'autorisation administrative des aménagements préconisés.

Si l'action 6-6 ne préconise pas de mettre en oeuvre des systèmes d'endiguement, la présente action pourra simplement être abandonnée. Elle pourra aussi être reportée à la phase PAPI complet si les systèmes d'endiguement identifiés ne sont pas réglementairement contraints à un classement avant fin 2024.

**Territoire concerné**

BV Vernon

**Modalités de mise en œuvre**

**Maitre d'Ouvrage**

GAM

**Acteurs associés**

DDT38 / DREAL / SYMBHI / communes

**Echéancier prévisionnel**

**2022**

**2023**

**2024**

**Sous-secteur**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

**Semestre 1**

**Semestre 2**

Bassin versant du Vernon

**Plan de financement**

**Coût total de l'action (HT)**

**80 000 €**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

50%

40 000 €

GAM

50%

40 000 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Systèmes d'endiguement classés au titre du décret du 12 mai 2015

**Autres actions en lien**

- Action 7-3 :Réaliser les démarches nécessaires pour assurer une gestion pérenne et efficace des futurs systèmes d'endiguement (autorisation administrative, maîtrise foncière, conventionnements entre les différents usagers des ouvrages ...)



## PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE

### Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

#### FICHE ACTION N°7-3

**Réaliser les démarches nécessaires pour assurer une gestion pérenne et efficace des futurs systèmes d'endiguement (autorisation administrative, maîtrise foncière, conventionnements entre les différents usagers des ouvrages ...)**

#### Objectif de l'action

- Disposer de dossiers d'ouvrages complets et opérationnels sur l'ensemble des systèmes d'endiguement identifiés à ce stade.

#### Description de l'action

Plusieurs systèmes d'endiguement sont déjà identifiés sur le périmètre PAPI. Les systèmes d'endigements de classe B (qui bordent la Romanche) font déjà l'objet d'une procédure d'autorisation (dossiers déposés fin juin 2021 auprès des services de l'Etat). Les dossiers d'autorisation pour les systèmes d'endiguement de classe C (au bord de l'Eau d'Olle et de la Lignarre) sont aussi en cours d'élaboration et devraient être déposés avant la fin de l'année 2021.

Compte-tenu de l'avancement existant des démarches d'autorisation administrative des systèmes d'endigements, la présente action consistera simplement en un travail d'animation pour tenir compte des conclusions des actions 2-2 (formaliser des consignes de gestion des systèmes d'endigements, conformément au décret digue du 12 mai 2015) et 2-5 (formaliser les consignes de gestion du réseau de canaux et de vannes de Vizille en cas de crue).

Cette action ne concerne que les systèmes d'endiguement identifiés à ce jour. En cas d'identification de nouveau système d'endiguement au cours de la mise en œuvre du PAP (actions 6-2., 6-6, 7-1) les procédures de régularisation des ouvrages sont prévues dans le cadre des actions 7-2 et 7-3.

#### Territoire concerné

Systèmes d'endiguement de la plaine de l'Oisans et de la Romanche aval

#### Pilotage de l'action

##### Maitre d'Ouvrage

SYMBHI

##### Acteurs associés

DDT38 / GAM / CC Oisans / Communes

#### Echéancier prévisionnel

Sous-secteur	2022		2023		2024	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Plaine de l'Oisans						
Romanche aval						

#### Plan de financement

Coût total de l'action (HT)		0 €	
Entités	Taux (%)	Coût(HT)	
Fonds Barnier (PAPI)	50%	0 €	
SYMBHI	50%	0 €	
<i>Département (part. SYMBHI)</i>	<i>40%</i>	<i>0 €</i>	
<i>GAM (part. SYMBHI)</i>	<i>25%</i>	<i>0 €</i>	
<i>CCO (part. SYMBHI)</i>	<i>35%</i>	<i>0 €</i>	

#### Indicateurs de suivi/réussite

- Systèmes d'endiguement déclarés et dossiers d'ouvrages complets et à jour.

#### Autres actions en lien

- Action 2-4 : Analyser les consignes de gestions des ouvrages hydrauliques pour identifier les éventuels besoins d'établir des conventions interacteurs
- Action 2-5 : Formaliser les consignes de gestion du réseau de canaux et de vannes de Vizille en cas de crue
- Action 7-1 : Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur la plaine de l'Oisans
- Action 7-2 : Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur le bassin versant du Vernon



**PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI DE LA ROMANCHE****Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique****FICHE ACTION N°7-4****Réaliser les travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans (y compris l'ensemble des études et des démarches nécessaires à ces travaux) – axes 6 et 7****Objectif de l'action**

- Disposer de dossiers d'ouvrages complets et opérationnels sur l'ensemble des systèmes d'endiguement identifiés à ce stade.

**Description de l'action**

Dans la plaine de l'Oisans, le risque inondation est particulièrement critique au niveau du centre de Bourg d'Oisans (risque de brèche dès la crue trentennale avec un millier d'habitants directement exposés). Cette action vise à réaliser les travaux urgents de consolidation de la digue et de gestion du transport solide pour apporter un gain immédiat tout en étant compatibles avec les différentes options de travaux à moyen terme qui seront définis dans le cadre du schéma intégré d'aménagement hydraulique et de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans (action 6-2).

Le linéaire de digues à prioriser pour faire l'objet de travaux de protection contre les inondations est donc le linéaire compris entre la Bayette (zone d'entonnement de la Romanche intra-digues) et le pont de la RD 1091 (« pont de la déviation »). Les pathologies à traiter relèvent de la surverse et du glissement côté rivière.

Le risque de rupture des digues et les conséquences associées ont été étudiée dans le cadre des études de dangers du système d'endiguement Romanche-Oisans et les aménagement de confortement ont été étudiés dans le cadre du le programme de protection contre les inondations de la plaine de l'Oisans.

Les travaux prioritaires consistent donc à réaliser un sabot et une carapace en enrochements sur les digues en rive gauche de la Romanche , de la Bayette au pont de la RD 1091, entre les profils P18 et P34 (3000 ml), et à mettre en œuvre d'un dispositif de gestion du transport solide entre la plage du Buclet (stock de matériaux sur le Vénéon) et la Bayette.

Le montant de ces travaux est estimé à 5 000 000 € HTet se décompose comme suit : 3,4 M€ de confortement de digues, 0,6M€ de gestion du transport solide, 0,6M€ d'études et ingénierie et 10% d'aléas. L'intérêt socio-économique des aménagements est présenté dans une note annexée au présent plan d'actions

Ces confortements permettraient d'augmenter le niveau de protection des ouvrages au-delà de la Q30, tout en restant en-deçà de la Q100. La sécurisation plus complète du système d'endiguement jusqu'aux évènements centennaux sera étudiée via l'action 6-2.

**Territoire concerné**

Plaine de l'Oisans

**Pilotage de l'action****Maitre d'Ouvrage**

SYMBHI

**Acteurs associés**

COTECH/COFIL

**Echéancier prévisionnel****2022****2023****2024****Sous-secteur****Semestre 1****Semestre 2****Semestre 1****Semestre 2****Semestre 1****Semestre 2**

Plaine de l'Oisans

**Plan de financement****Coût total de l'action (HT)****5 000 000 €**

Entités

Taux (%)

Coût(HT)

Fonds Barnier (PAPI)

40%

2 000 000 €

SYMBHI

60%

3 000 000 €

*Département (part. SYMBHI)*

40%

1 200 000 €

*GAM (part. SYMBHI)*

25%

750 000 €

*CCO (part. SYMBHI)*

35%

1 050 000 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Aménagement prioritaires de sécurisation réalisés

**Autres actions en lien**

- Action 6-2 : Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans - axes 6 et 7



Syndicat Mixte  
des Bassins  
Hydrauliques  
de l'Isère

## ANNEXE 4

# Annexe 2 « stratégie de communication » de l'accord cadre Agence de l'Eau - SYMBHI

## ACCORD CADRE 2021-2024

ENTRE

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ET

LE SYNDICAT MIXTE DES BASSINS HYDRAULIQUES DE L'ISERE

(SYMBHI)

POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS OPERATIONNELLES

GEMAPI

## ANNEXE N° 2

- **Stratégie de communication**



## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Depuis 2018, le périmètre et le champ d'action du SYMBHI ont profondément été remaniés. Il intervient aujourd'hui sur un périmètre hydrographique cohérent correspondant à la moitié Sud du département de l'Isère issu de la fusion de plusieurs collectivités. Il remplit ainsi son rôle « d'opérateur rivières » pour le compte des EPCI en faisant pleinement jouer la mutualisation de l'ingénierie et la solidarité de bassin au profit de nouveaux projets de protection, de préservation et de restauration. Il est désormais nécessaire d'organiser, structurer et planifier sa communication afin de le rendre plus visible et valoriser ses actions sur son périmètre vis-à-vis des élus, des partenaires et des citoyens.

La communication du SYMBHI se décline ainsi selon 3 axes :

1. **La communication institutionnelle** : elle vise à informer principalement les élus, les partenaires techniques et financiers afin de le faire reconnaître comme un acteur efficace au service des collectivités et habitants.
2. **La communication liée aux projets et/ou aux territoires** : elle s'adresse en plus à un public plus large qui touche les élus locaux, le grand public et les usagers. Il s'agit parfois d'une communication plus locale en lien avec les projets de territoire. Elle a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des projets et de faire connaître l'action locale du syndicat.
3. **La communication dite extérieure** qui doit donner de la visibilité au SYMBHI sur un périmètre plus large que le sien auprès d'autres acteurs de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

La mise en œuvre du plan de communication sera faite selon les principes décrits dans la note interne produite en juillet 2021.

**Les contrats de bassin définiront les actions de communication de projet et de territoire en déclinaison de cette stratégie générale, ainsi que les modalités de participation de l'agence à ces actions.**

**Dans le cas de sous-bassins non couverts par un contrat, l'agence pourra le cas échéant apporter son appui financier aux actions de communication en lien avec l'émergence et l'acceptabilité de certains projets (restauration de milieu notamment).**

## PLAN ET STRATEGIE DE COMMUNICATION

### 1. Communication institutionnelle

#### Publics cible

- Elus titulaires et suppléants du comité syndical
- Elus des EPCI membres
- Elus des communes du périmètre
- Partenaires techniques et institutionnels (Services Etat, Aermc, CD38...)

#### Objectifs principaux

- Faire reconnaître le syndicat comme un acteur efficace et utile au service des collectivités et habitants
- Faire connaître, mettre en valeur les missions et les projets réalisés par le SYMBHI
- Faire connaître les limites de ses interventions
- Faire « sortir » les élus de leur territoire pour voir et comprendre ce qui se fait sur les autres territoires du SYMBHI
- Travailler à décloisonner le fonctionnement par territoire tout en maintenant les spécificités de chaque territoire
- Partager une culture et des valeurs communes en matière de GEMAPI
- Créer du lien entre les élus du comité syndical
- Pouvoir compter sur les élus comme relai, les impliquer d'avantage dans la vie et la mise en avant du syndicat

#### Outils

- Mettre en place un rapport d'activités :
  - Rendre compte des activités et donner une vision d'ensemble des missions et interventions (du quotidien, planifiées ou de crise)
- Actualiser les brochures générales de présentation du SYMBHI et des UT
  - Outil de communication permanente, carte d'identité du SYMBHI de ses missions et des interlocuteurs référents au sein du SYMBHI
  - Outils déjà existants, mais à actualiser régulièrement
  - Permet de disposer d'un outil de communication permanente en papier ou numérique de présentation du SYMBHI, des UT et Pôle ouvrage
- Faire vivre le site internet
  - Outil transversal de communication permanente d'importance majeure qui a été refondu en 2020.
  - Rassemble de l'information pour tous les types de communication et tous les publics cibles
  - Mises à jour régulières notamment sur les actualités et finalisation des rubriques
- Publier trimestriellement une newsletter
  - Outil qui n'existe pas ou plus
  - Outil de communication permanente apportant de l'information directement par mail aux élus, partenaires institutionnels et autres publics avertis pour un coût réduit
- Mobiliser les sites internet des EPCI membre:
  - Pouvoir retrouver une information fiable et uniforme sur le SYMBHI et l'exercice de la compétence GEMAPI sur les sites des membres du SYMBHI
  - Bénéficier du levier que représentent ces sites en leur faisant publier les actualités qui les concernent via des renvois vers le site du SYMBHI
- Visite de terrain / de chantier
  - Organiser des visites de chantier pour les élus de tous les territoires du SYMBHI et les partenaires
  - Améliorer, enrichir la culture des élus sur la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques
  - Rendre compte et mettre en avant les activités
  - Faire sortir les élus de leur territoire, les utiliser comme relai et moteur sur leur territoire

## 2. Communication de projet / de territoire

### Publics cible

- Elus des EPCI membres
- Elus des communes
- Partenaires techniques et institutionnels (Services Etat, Aermc, CD38...)
- Public averti cherchant de l'information
- Propriétaires riverains
- Usagers et promeneurs
- Grand public
- Association protection de la nature, pêcheurs
- Socio professionnels (forestiers, agriculteurs...)
- Scolaires

### Objectifs principaux

- Faire connaître, rendre visible le SYMBHI, valoriser son action
- Faciliter l'appropriation des projets par les élus et habitants, accompagner la concertation
- Informer et sensibiliser sur la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques
- Mettre à disposition de ceux qui le recherchent une information technique
- Accroître la visibilité du SYMBHI notamment aux abords des espaces dédiés aux usages récréatifs autour de la rivière
- Informer et sensibiliser sur les droits et devoirs des propriétaires et bonnes pratiques pour la préservation des milieux

### Outils

- Finaliser le Guide du riverain
  - Document de communication permanente à destination des riverains pour rappeler leurs droits et devoirs
  - Identifier les missions du SYMBHI et leurs interlocuteurs.
- Faire vivre le site internet sur les actualités « projets / programmes » (cf. 1.)
- Publier trimestriellement une newsletter (cf. 1.)
- Implanter des panneaux bord de rivières / milieux aquatiques / ouvrages
  - Remplacer l'ensemble des panneaux déjà en place sur le bord des digues mis en place par l'ADIDR, mettre à jour le message diffusé par ces panneaux
  - Installer des panneaux pédagogiques permanents à l'issue d'un chantier / d'une intervention / d'une zone gérée par le SYMBHI pour expliquer, sensibiliser...
  - Penser à la mutualisation des panneaux avec d'autres gestionnaires (ex. gestion zone humide, piste cyclable...)
- Promouvoir la parution d'articles dans la presse locale
  - Produire des communiqués de presse pour chaque travaux en réalisation ou finalisés
- Utiliser les bulletins communaux ou intercommunaux pour la communication projets
  - S'appuyer sur des outils de communication déjà existants et connus des habitants pour diffuser plus facilement les informations sur les territoires étendus, ruraux avec parfois beaucoup de résidences secondaires
  - Développer des partenariats et des échanges avec les services de membres du SYMBHI
- Continuer les animations scolaires ou grand public
  - Poursuivre les démarches en cours depuis de nombreuses années sur certains territoires dans un objectif de sensibilisation aux enjeux GEMAPI
- Valoriser les expositions itinérantes existantes
  - Exploiter au maximum les expositions itinérantes existantes (une Drac et une Romanche) pour valoriser les milieux et les territoires auprès des scolaires et du grand public (bibliothèque, musées...)
- Réaliser des photos et vidéos pendant les chantiers
  - Disposer de supports de qualité pour la valorisation des interventions
- Réaliser des plaquettes de présentation des contrats de rivières et PAPI et de leurs bilans
- Définir un plan d'action de communication spécifique pour la mise en œuvre des contrats de rivières et PAPI

### **3. Communication extérieure**

#### **Publics cible**

- Autres syndicats gemapien
- Etudiants / universitaires
- Instituts de recherche
- Associations rivières Rhône Alpes
- Presse spécialisée
- Prestataires

#### **Objectifs**

- Faire reconnaître et partager l'expertise du SYMBHI en matière de GEMAPI à un public spécialisé
- Accroître sa crédibilité et la notoriété du syndicat
- Participer à des travaux de recherche, diffuser des données techniques, de retour d'expérience et de capitalisation

#### **Outils**

- Publier des retours d'expérience et des articles ou guides de capitalisations
- Réaliser des communications dans des colloques techniques et des articles dans des revues spécialisées
- Participer à des articles scientifiques sur nos projets
- Organiser des pêches aux cas pratiques / visites lors des journées techniciens de rivières